

**CONCOURS DE PROJETS  
D'ARCHITECTURE  
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE  
OUVERTE**

—  
CONSTRUCTION D'UN GROUPE  
SCOLAIRE, RÉNOVATION ET  
RÉAFFECTATION DES VILLAS  
EXISTANTES DANS LE SECTEUR  
MERVELET

- A** INTRODUCTION
- B** RAPPORT DU JURY
- C** LEVÉE DE L'ANONYMAT
- D** PROJETS PRIMÉS
- E** PROJETS NON PRIMÉS

2

# 1<sup>er</sup> RANG — 1<sup>er</sup> PRIX

Projet n° 16

**SCALA**  
DAPHNE KARAIKAKI  
ARCHITECTURE (DKA)



# A INTRODUCTION

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Projeter une école primaire au programme ambitieux dans un contexte végétal et patrimonial de grande qualité, très exigu, représente l'enjeu auquel 45 bureaux d'architectes ont choisi de se confronter. Appréhender le contexte urbain et paysager, la topographie du site, et choisir d'implanter une construction qui transformera durablement ce morceau de ville, se doit de créer du sens et une identité propre à laquelle de nombreux élèves et enseignants s'identifieront pendant les prochaines décennies.

La complexité du thème dû à l'importance du programme en regard des contraintes de la parcelle, a nourri de riches et fructueux débats au sein du jury. Les 45 bureaux d'architectes ont chacun contribué avec leurs propositions à appréhender au fil des journées de jury, les potentiels et les limites des différents concepts proposés dans ce lieu spécifique.

La localisation de la parcelle réservée pour cette école, à l'articulation entre un quartier de logements de grande hauteur à l'ouest et un quartier de villas des années 30 à l'est, fortement végétalisée, sont les contraintes du contexte. Comment implanter un nouvel édifice public qui deviendra un point de convergence du quartier pour qu'il soit en harmonie avec les deux tissus urbains très différents qui l'entourent et en même temps qui puisse créer un lien fort avec le parc au nord dans lequel se trouvent les villas Joli-Mont et Riant-Parc à requalifier? Le nouveau bâtiment et les villas rénovées accueilleront le site scolaire et parascolaire du Mervelet, dans un parc, et devront former un nouvel ensemble de qualité.

Dans de nombreuses propositions, nous avons relevé de grandes qualités architecturales, typologiques, d'organisation du programme, voire structurelles. La partie la plus ardue était de confronter ces qualités intrinsèques aux contraintes du terrain (légal - LCI, topographiques - légère pente biaise, écologiques - présence des deux cèdres majestueux, volumétrique - importance du programme).

Le jury a œuvré trois jours pour aborder ces thèmes, les discuter entre membres d'horizons divers, architectes, représentants des utilisateurs, directions de l'enseignement, direction du patrimoine bâti de la Ville de Genève, afin d'approcher pas à pas, ensemble, vers le projet qui synthétise au mieux les différents paradigmes dont il fallait tenir compte.

Je tiens à remercier tous les membres du jury pour leur engagement dans le débat, leurs contributions réfléchies et étayées, ainsi que le respect et l'écoute mutuelle des uns et des autres pour avancer ensemble vers le résultat. A la suite de ces débats nourris, le jury a décidé de recommander à l'unanimité le projet SCALA au maître d'ouvrage pour la suite du mandat.

La proposition retenue a su convaincre par son attitude à la fois fine et pragmatique. On relève un important travail en volumétrie pour s'insérer au mieux dans cette articulation complexe, à laquelle la devise SCALA, faisant référence à «l'échelle», terme cher aux architectes, brandit comme étendard ce qui lui tient à cœur, à savoir la recherche de la juste échelle. Le travail sur la volumétrie permet également de rendre indépendante la salle de sports, tant dans sa longueur que structurellement, ce qui libère la composition et l'organisation de tous les autres niveaux. Le lien entre le nouveau bâtiment et les villas est omniprésent, par le choix typologique. Le projet démontre également une attention particulière aux enjeux écologiques, qui sont aujourd'hui plus que jamais de la responsabilité de tout un chacun, par la parcimonie de ses excavations, l'utilisation économique de ses structures, le choix du bois pour les structures et revêtements intérieurs et d'un matériau réutilisable pour l'extérieur, demandant peu d'entretien pendant son cycle de vie, et la création d'extensions extérieures pour l'enseignement. Ces fondements très précis et clairs, dénotent une attention perspicace des enjeux, ainsi que de la créativité pour les résoudre. A n'en pas douter celle-ci saura se mettre au service, lors du développement du projet, du maître d'ouvrage et des utilisateurs, afin de répondre parfaitement, jusque dans les détails, à leurs attentes. Nous formulons nos meilleurs vœux à la Ville de Genève pour que ce projet se déroule sans obstacle et nous nous réjouissons d'ores et déjà de voir ce projet, important pour Genève et vital pour le Service des écoles, se réaliser.

**Anne-Catherine Javet**, Architecte EPFL-FAS-SIA, Bureau Esposito+Javet architectes associés, Lausanne

## MOT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Mercredi 29 mars 2023, le jury, que la Ville de Genève remercie pour son engagement sans faille, prend possession de la salle du Faubourg et la présidente accueille l'ensemble des personnes réunies au centre de 45 projets sagement alignés. La tâche sera longue et complexe et se fera dans l'écoute attentive de tous les avis jusqu'au choix final.

Le jugement d'un concours d'école n'est pas une simple histoire de forme et de fonction; il doit préparer un avenir pour des enfants, la plupart pas encore nés, qui aborderont là leurs premières expériences pédagogiques structurées, sagement assis derrière leurs pupitres à l'écoute du maître ou de la maîtresse.

Sur ce site très contraint, les équipes se sont efforcées de préparer les cadres nécessaires aux vies collectives du futur, transformant les questions d'arbres, de protection du patrimoine, de distances aux limites, de rapports aux espaces publics en autant de projets.

Il y a quelque chose d'essentiel dans un programme scolaire; il regarde vers l'avant, vers l'avenir, cet avenir que nous voyons fortement agité. Mais l'avenir existe toujours, il est demain, il est l'été prochain, il est dans 5 ans, lorsque les portes de cette nouvelle école s'ouvriront aux cris et aux bruits de pas. Essentiel, car l'école forme, éduque, sensibilise, et prépare les adultes de demain, celles et ceux qui feront le monde meilleur. Ils ne seront pas seuls puisqu'à la barre de ce nouveau bâtiment il y aura les enseignants et enseignantes, ainsi que tout le personnel pédagogique nécessaire à remplir cette mission.

Il faut donc choisir le bon projet, celui qui ouvre des portes, celui qui fait rêver, celui qui sera promesse d'espaces intérieurs et extérieurs de qualité, celui qui fera la différence chaque matin au moment de mettre son sac sur le dos; nous aimerions tous et toutes l'entendre: chouette, je vais à l'école!

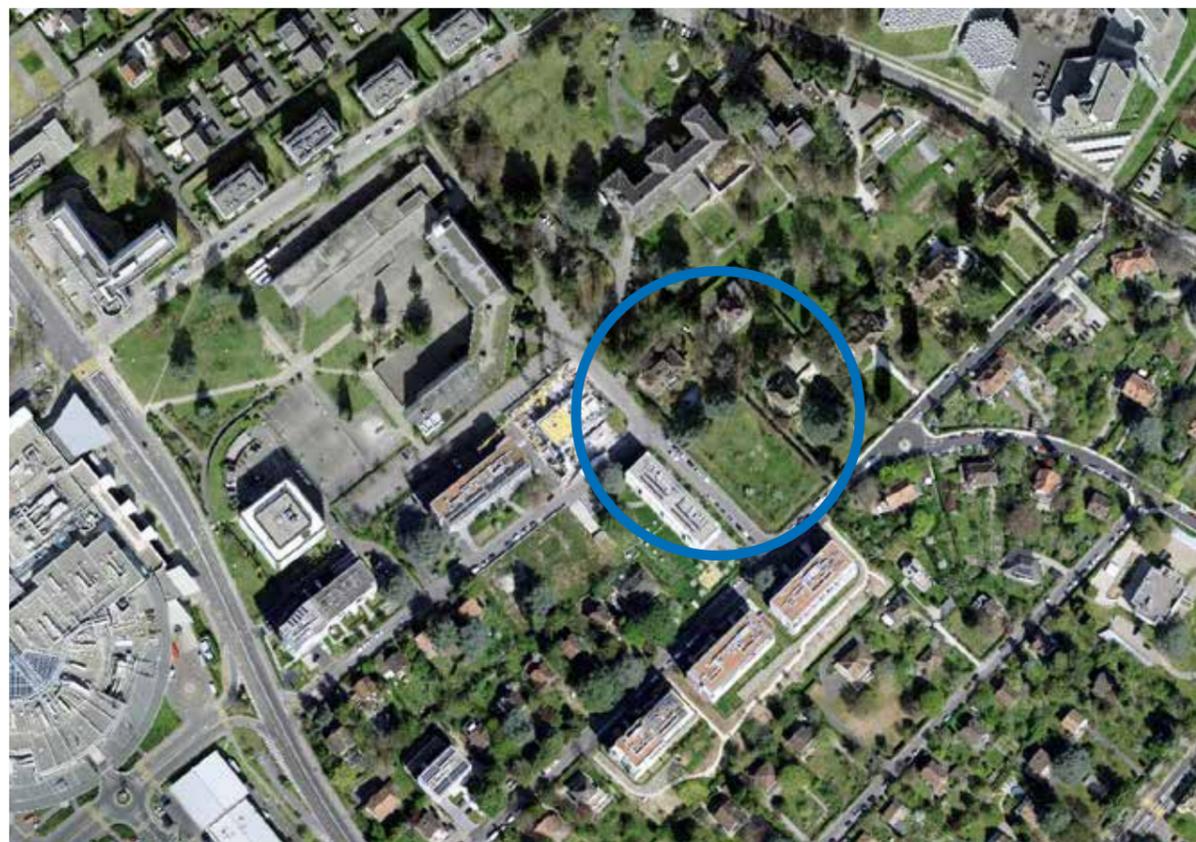
L'école est un ensemble de structures constructives et spatiales qui sont expérimentées quotidiennement par ses usagers; dans ce sens, elle est également un outil d'apprentissage; quelles matières, quels matériaux, quelles couleurs, quelles lumières, quelles mises en œuvre? Tous les projets se penchent sur ces thèmes, tous cherchent les voies parfois ténues parce qu'encore nouvelles vers les impacts les plus faibles, les plus contrôlés.

Au jury de faire la part des choses, de faire la différence entre les intentions toujours saluées, et les potentiels réels d'exemplarité. Le débat public est aujourd'hui largement ouvert et doit se faire dans le respect des compétences des uns et des autres. C'est aussi là, la mission du service public que de travailler une mise en œuvre exemplaire.

Le projet retenu à l'unanimité par le jury, après trois jours de travail intense, répond à ces enjeux et permettra, lors des études qui vont débiter, de conduire SCALA sur le chemin de son accomplissement, sur le chemin de l'école ...

**Philippe Meylan**, Architecte EPFL-SIA, Directeur de la direction du patrimoine bâti, Ville de Genève, Vice-président du jury

## PLANS ET SITUATION



crédits plan et photo : SITG 2022

# B RAPPORT DU JURY

## 1 ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

## 2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

## 3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Genève souhaite réaliser la construction d'un groupe scolaire primaire comportant 18 à 20 classes, une salle de gymnastique et des locaux parascolaires.

### Groupe scolaire / espace de vie associatif

Tenant compte du développement planifié du site et des besoins d'équipements scolaires, les objectifs suivants sont fixés :

- Mettre à disposition des élèves de 4 à 12 ans du quartier, un groupe scolaire de 18 à 20 classes et des équipements parascolaires dès la rentrée 2028. L'ensemble comportera aussi un centre médico-pédagogique (CMP) pour 12 élèves. Certains locaux devront pouvoir être mutualisés, afin d'être également mis à disposition des habitants du quartier et associations sportives, culturelles ou de quartier ;
- Rénovation et réaffectation des deux villas existantes ;
- Valorisation des points forts du site (articulation des volumes du bâti, végétalisation, qualité de l'ensemble et des espaces extérieurs) ;
- Répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces telles que définies par le programme des locaux ;
- Qualifier, dans le cadre du périmètre défini, les espaces extérieurs, les parcours et la transition entre les bâtiments et entre le quartier et le groupe scolaire ;
- Garantir dans le contexte précité la cohérence du fonctionnement du groupe scolaire (âge, temps scolaire, parascolaire etc.) ;
- Qualité et économie de projet ;
- Qualité architecturale des réponses aux problèmes énergétiques (enveloppe).
- Distribuer le programme, de manière à ce que l'équipement scolaire puisse facilement accueillir des usages socioculturels en dehors du temps scolaire, soit le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires.

## 4 PROGRAMME

### CONTEXTE

Depuis 2015, plus de 1'000 logements ont été construits dans les quartiers de la Forêt et du Mervelet, soit 1/3 de la production totale des logements en Ville de Genève. Les écoles du quartier ont accueilli plus de 300 nouveaux élèves et près de 300 enfants supplémentaires sur le temps parascolaire.

L'importante densification doit se poursuivre ces prochaines années. D'ici à 2030, 1'500 logements sont prévus, ce qui nécessite la construction d'une nouvelle école primaire puisque la planification scolaire, dans ce périmètre, prévoit l'arrivée de 350 enfants en âge primaire (4-12 ans) ces prochaines années.

Dans l'attente de la livraison de cette nouvelle école, des pavillons modulaires seront installés dès 2023 sur le site de l'école Trembley, pour pouvoir absorber la hausse d'effectifs déjà en cours.

Par ailleurs et conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'accueil à journée continue, cette école devra accueillir les enfants sur le temps scolaire et parascolaire, soit de 7h à 18h.

Le soir jusqu'à 22h et les week-ends, des salles pourront être mises à disposition des habitant-e-s et d'associations sportives, culturelles ou liées à la vie de quartier. Dans le contexte de développement urbain évoqué précédemment, l'école et ses abords représenteront un équipement public largement ouvert sur le quartier, un pôle central dans la vie des familles et des habitant-e-s.

### RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Le présent concours porte sur la réalisation d'un groupe scolaire complet, comprenant 18 à 20 classes d'étude et des locaux complémentaires nécessaires au programme du département de l'instruction publique (DIP) (de type salle de gymnastique, salle de rythmique, etc.), des locaux pour l'enseignement spécialisé (CMP), des locaux parascolaires (d'une surface cumulée de 320 m<sup>2</sup> (4 x 80m<sup>2</sup>) ou des surfaces équivalentes le moins divisées possible) et d'un réfectoire avec office de remise en température.

Le réfectoire sera construit dans une logique de polyvalence des espaces et pourra être mis à disposition des habitant-e-s du quartier hors temps scolaire (tout comme les salles de gym et de rythmique).

Finalement, le programme de l'école prévoit l'aménagement d'un jardin-préau avec des installations de jeux.

A priori, le maître de l'ouvrage préconise que les deux villas soient attribuées au parascolaire et que les salles de classe, le centre médico-pédagogique (CMP) et les locaux pour les enseignants intègrent le nouveau bâtiment.

## VÉGÉTATION ET DISPOSITIONS PAYSAGÈRES

Les deux parcelles présentent chacune un patrimoine arboré varié. Le point phare des parcelles est la présence de deux cèdres marquant fortement le paysage de la parcelle Joli-Mont 17. La parcelle Riant-Parc 21 présente une riche arborisation, surtout sur sa limite sud et est.

Il est prévu de garder tous les arbres autour des maisons (surtout les deux cèdres) et uniquement se séparer du verger vieillissant pour y installer la nouvelle construction de l'école. Il est demandé que les cèdres fassent partie intégrante du projet et soient mis en valeur avec l'ensemble du patrimoine arboré.

## LE BÂTI EXISTANT

Au même titre que la végétation, les parcelles ont un passé riche représenté par deux villas.

De valeur patrimoniale, elles datent des années 25-30 et sont pour l'une, l'œuvre de l'architecte Louis Vial (Joli-Mont 17), et pour l'autre de l'architecte Paul Perrin (Riant-Parc 21).

Les concurrents sont invités à proposer des solutions intégrant les villas dans le programme scolaire et extrascolaire, pour que l'ensemble du site fonctionne comme une unité.

## 5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.13 du programme du concours, les propositions seront jugées principalement sur la base des critères suivants :

- respect et compréhension du programme ;
- cohérence générale du projet et implantation du nouveau bâtiment dans le site;
- fonctionnement de l'ensemble et gestion des flux ;
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet en général ;
- qualité de la rénovation et réaffectation des villas ;
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation du bâti ;
- conception des aménagements tant intérieurs qu'extérieurs favorable aux enfants (d'apprentissage, de jeux, de calme, etc.);
- économie générale du projet;
- stratégie environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

## 6 JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

*En italique sont représentés les membres indépendants du maître d'ouvrage.*

### Présidente

**Mme Anne-Catherine Javet**, Architecte EPFL-FAS-SIA, Bureau Esposito + Javet architectes associés, Lausanne

### Vice-président

**M. Philippe Meylan**, Architecte EPFL-SIA, Directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

### Membres professionnel-le-s

**M. Thomas Lussi**, Architecte ETH SIA BSA, Lussi +Partner Architekten, Luzern

**M. Thomas Fischer**, Architecte ETH, SIA, Thomas Fischer Architekt, Zürich

### Membres non-professionnel-le-s

**Mme Isabelle Widmer**, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

**Mme Sandra Lehmann Favre**, Directrice SOP-DIP, Etat de Genève

**M. Rolando Castelli**, Responsable du secteur GIAP, Genève

### Suppléants

**Mme Kristina Sylla Widmann**, Architecte UDM, FAS, SIA, Sylla Widmann architectes, Genève

**Mme Soazig Lemarchand**, Architecte DPLG, Adjointe de direction Service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

## 7 PRIX ET MENTIONS

Le jury a disposé d'une somme globale de CHF 200'000.- HT pour l'attribution d'environ 6 prix ou mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

La somme globale a été calculée selon la directive SIA «détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture» de juin 2015, éditée par la commission SIA pour les concours d'architecture et d'ingénierie.

Un projet mentionné au 1<sup>er</sup> rang peut être recommandé pour la poursuite des études, à condition que, en dérogation au règlement SIA 142, édition 2009, la décision du jury ait été prise à l'unanimité des voix.

## 8 CALENDRIER DU CONCOURS

<b>3.10.22</b>	Ouverture des inscriptions au concours
<b>11.11.22</b>	Questions des concurrent-e-s
<b>1.12.22</b>	Réponses du jury
<b>3.3.23</b>	Rendu des projets
<b>17.3.23</b>	Rendu des maquettes
<b>29 au 31.3.23</b>	Jugement du concours
<b>2.5.23</b>	Remise des prix et inauguration
<b>3 au 13.5.23</b>	Exposition des projets

## 9 LISTE DES PROJETS RENDUS

45 candidats ont rendu leur projet à l'organisateur dans les délais, soit par ordre d'enregistrement :

01. <b>jolie ronde</b>	24. <b>oasis</b>
02. <b>ARCADES DU PARC</b>	25. <b>PLEIN AIR</b>
03. <b>Gazébo</b>	26. <b>HÉ HO</b>
04. <b>Joyeuse fête</b>	27. <b>1, 2, 3 Petit Bois</b>
05. <b>MERVELOUS</b>	28. <b>LOVAL</b>
06. <b>LARGO</b>	29. <b>JARDIN D'HECTOR</b>
07. <b>Alice</b>	30. <b>SOUS LES BRANCHES</b>
08. <b>Zauberlaterne</b>	31. <b>ATLAS</b>
09. <b>TIC-TAC-TOE</b>	32. <b>MONJOLIPARCRIAN</b>
10. <b>GENIUS LOCI</b>	33. <b>MONTSOURIS</b>
11. <b>HAVRE</b>	34. <b>LAISSEZ COULER LE PARC</b>
12. <b>le nuage</b>	35. <b>MERVEILLET</b>
13. <b>rezplusdeux</b>	36. <b>Joli-Parc</b>
14. <b>ÉCOLE EN FORÊT</b>	37. <b>TANYA</b>
15. <b>GRIMPER JOLIMONT</b>	38. <b>C T 1 PETIT VERGER</b>
16. <b>SCALA</b>	39. <b>Les cèdres</b>
17. <b>TRILOGIE</b>	40. <b>KOKKI ATORIUMU</b>
18. <b>iduíá</b>	41. <b>CARAGOU</b>
19. <b>JARDINIÈRE</b>	42. <b>QUINZEAUMAXIMUM</b>
20. <b>LE TRÈFLE</b>	43. <b>TRAIT d'UNION</b>
21. <b>ENTRE LES CÈDRES</b>	44. <b>PETIT LU</b>
22. <b>L'appel de la forêt</b>	45. <b>Lieber Meister</b>
23. <b>JUMELLES</b>	

## 10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués, préalablement, au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève, chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que 45 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits. Les 45 dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

## 11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 7 au 23 mars par les spécialistes-conseils du jury, soit :

- M. Alain Mathez**, Attaché de direction, Office des autorisations de construire, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Etat de Genève
- Mme Joanie Goulet**, Architecte, Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), Direction de la logistique DLOG-DIP, Etat de Genève
- M. Pierre Tourvieille de Labrouhe**, Architecte du Patrimoine, Conseiller en conservation du patrimoine architectural (CPA), Ville de Genève
- M. Romain Berger**, Ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
- M. Patrick Muller**, Architecte-paysagiste, Service des espaces verts, Ville de Genève
- M. Marc Frobert** et **Mme Julia Uhing**, Conseil en économie de la construction, Emch+Berger Immoconseil SA
- Mme Eléonore Gros**, Conseil en développement durable, Alterego Concept SA
- M. Julien Luiset**, Conseil en sécurité incendie, Securiconcept SA

Les rapports des experts sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **Mme Raluca Poliac**, Architecte AAM, SIA, à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

## 12 JUGEMENT

### 1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 29, 30 et 31 mars 2023.

### 2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 45 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

### 3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, en présence des organisateurs qui présentent chacun des projets, planches et maquettes.

### 4 Projets à exclusion de la répartition des prix

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

Les projets présentant des écarts importants au niveau de la LCI sont retirés de la répartition des prix. Il s'agit des projets n° 02, 03, 08, 09, 13, 14, 15, 17, 20, 26, 28, 31, 32, 34, 36, 38, 40, 44 et 45.

## 5 Premier tour de jugement

Le jury a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du jury examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement :

- respect et compréhension du programme ;
- cohérence générale du projet et implantation du nouveau bâtiment dans le site existant ;
- fonctionnement de l'ensemble et gestion des flux ;
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet en général ;
- qualité de la rénovation et réaffectation des villas ;
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation du bâti ;
- conception des aménagements tant intérieurs qu'extérieurs favorable aux enfants (d'apprentissage, de jeux, de calme, etc.)
- économie générale du projet ;
- stratégie environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

01. <b>jolie ronde</b>	17. <b>TRILOGIE</b>
03. <b>Gazébo</b>	18. <b>iduíá</b>
06. <b>LARGO</b>	31. <b>ATLAS</b>
07. <b>Alice</b>	38. <b>C T 1 PETIT VERGER</b>
08. <b>Zauberlaterne</b>	39. <b>Les cèdres</b>
11. <b>HAVRE</b>	40. <b>KOKKI ATORIUMU</b>
15. <b>GRIMPER JOLIMONT</b>	42. <b>QUINZEAUMAXIMUM</b>

## 6 Deuxième tour de jugement

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets retenus, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

02. <b>ARCADES DU PARC</b>	32. <b>MONJOLIPARCRIAN</b>
04. <b>Joyeuse fête</b>	33. <b>MONTsouris</b>
20. <b>LE TRÉFLE</b>	34. <b>LAISSEZ COULER LE PARC</b>
21. <b>ENTRE LES CÈDRES</b>	35. <b>MERVEILLET</b>
24. <b>oasis</b>	36. <b>Joli-Parc</b>
26. <b>HÉ HO</b>	37. <b>TANYA</b>
27. <b>1, 2, 3 Petit Bois</b>	41. <b>CARAGOU</b>
28. <b>LOVAL</b>	43. <b>TRAIT d'UNION</b>
	44. <b>PETIT LU</b>

## 7 Troisième tour de jugement

Le jury procède ensuite à une analyse plus détaillée des projets retenus, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce troisième tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

05. <b>MERVELOUS</b>	23. <b>JUMELLES</b>
10. <b>GENIUS LOCI</b>	29. <b>JARDIN D'HECTOR</b>
12. <b>le nuage</b>	30. <b>SOUS LES BRANCHES</b>
13. <b>rezplusdeux</b>	45. <b>Lieber Meister</b>

## 8 Tour de rattrapage

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement et confirme le choix des projets éliminés, lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, le projet n° 13 **rezplusdeux** est retenu.

## 9 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants, en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

### 1<sup>er</sup> rang — 1<sup>er</sup> prix

Projet n° 16  
**SCALA** Fr. 60'000.- HT

### 2<sup>ème</sup> rang — 2<sup>ème</sup> prix

Projet n° 22  
**L'appel de la forêt** Fr. 45'000.- HT

### 3<sup>ème</sup> rang — 3<sup>ème</sup> prix

Projet n° 19  
**JARDINIÈRE** Fr. 35'000.- HT

### 4<sup>ème</sup> rang — 4<sup>ème</sup> prix

Projet n° 25  
**PLEIN AIR** Fr. 25'000.- HT

### 5<sup>ème</sup> rang — mention

Projet n° 09  
**TIC-TAC-TOE** Fr. 15'000.- HT

### 6<sup>ème</sup> rang — mention

Projet n° 14  
**ÉCOLE EN FORÊT** Fr. 12'000.- HT

### 7<sup>ème</sup> rang — mention

Projet n° 13  
**rezplusdeux** Fr. 8'000.- HT

## 13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie tous les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 16 **SCALA** possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

- concrétiser, dans le développement du projet, l'idée des terrasses du bâtiment. En sus des surfaces de préaux, il s'agira de finaliser leur conception (végétalisation, ombrage), pour une utilisation optimale en lien avec le groupe scolaire ;
- affiner la répartition du programme entre le bâtiment principal et les villas (scolaire et parascolaire) ;
- optimiser les circulations verticales et horizontales pour tenir compte des flux et des besoins en vestiaires et services ;
- développer le projet de l'escalier hélicoïdal en tenant compte des enjeux scolaires et extra-scolaires ;

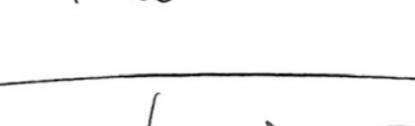
## 14 APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury (document original à disposition auprès de l'organisateur).

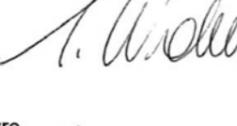
**Présidente :** Mme Anne-Catherine Javet 

**Vice-président :** M. Philippe Meylan 

**Membres professionnels :** M. Thomas Lussi 

M. Thomas Fischer 

**Membres non-professionnels :** Mme Isabelle Widmer 

Mme Sandra Lehmann- Favre 

M Rolando Castelli 

**Suppléants :** Mme Kristina Sylla Widmann 

Mme Soazig Lemarchand 

# C LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.  
**Projets primés par ordre de prix**

## 1<sup>er</sup> RANG — 1<sup>er</sup> PRIX

Projet n° 16

### SCALA

Architectes

**DAPHNE KARAIKAKI ARCHITECTURE (DKA)**

Paris, France

Collaborateurs

Daphné Karaiskaki

Bianca Gioada

Dionysios Tsagaropoulos

## 2<sup>ème</sup> RANG — 2<sup>ème</sup> PRIX

Projet n° 22

### L'appel de la forêt

Architectes

**Atelier 703 sàrl**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Bastien Guy

Eliana Barreto

Spécialistes

Marcio Bichsel, Ingénieur civil, B+S Ingénieurs

Christophe Büchelín, Spécialiste Panneaux

photovoltaïques, CB Conseil

## 3<sup>ème</sup> RANG — 3<sup>ème</sup> PRIX

Projet n° 19

### JARDINIÈRE

Architectes

**ANDEREGG RINALDI & ARCHITECTES**

**ASSOCIÉS Sa ET FRACTAL ARCHITECTURE Sàrl**

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Yafiza Zorro

Romain Meylan

Benoît Frignani

Daniel Rinaldi

## 4<sup>ème</sup> RANG — 4<sup>ème</sup> PRIX

Projet n° 25

### PLEIN AIR

Architectes

**ATELIER MORA**

Genève, Suisse

Collaborateur

Dionisio Mora

## 5<sup>ème</sup> RANG — mention

Projet n° 09

### TIC-TAC-TOE

Architectes

**ATELIER MARCH Sa**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Juan Madrinan

François Dulon

Michaël Casares

Morgane Voirol

Mathias Gommier

Quentin Dupont

Gerardo Aguilar

## 6<sup>ème</sup> RANG — mention

Projet n° 14

### ÉCOLE EN FORÊT

Architectes

**Ferrari Architectes Lausanne**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Jean-Baptiste Ferrari

Vincent Zollinger

Frédéric Meisser

Philippe Herkommer

Audrey Billy

Loris Lotti

## 7<sup>ème</sup> RANG — mention

Projet n° 13

### rezplusdeux

Architectes

**Atelier Berchier Sàrl**

Fribourg, Suisse

Collaborateurs

Berchier Noam

Baeriswyl Stéphane

Chkamat Jonatha

Galley Bertrand

Gobbini Alexandre

Ruffieux Gilles

## Puis par ordre d'arrivée

Projet n° 01

### jolie ronde

**Architectes**

**giorgio campedel**

Lugano, Suisse

*Collaborateurs*

Aldo Coldesina

Gabriele Siani

Projet n° 2

### ARCADES DU PARC

**Architectes**

**Oeschger Schermesser**

**Architekten**

Zürich, Suisse

*Collaborateurs*

Claudia Schermesser

Christian Oeschger

Elias Zappa

Margaux Clivaz

Projet n° 3

### Gazébo

**Architectes**

**Dreier Frenzel Sàrl +**

**Tekhne Sa**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Yves Dreier

Eik Frenzel

Jean-Daniel Beuchat

Maria Eduarda Filipe

Alexandre Calame

Baptiste Combes

Simon Wüst

Projet n° 4

### Joyeuse fête

**Architectes**

**STUDIOV9**

Bienne, Suisse

*Collaborateurs*

Bastien Jeandrevin

Tanguy Poffet

Sacha Rouiller

Samu Leppänen

Projet n° 5

### MERVELOUS

**Architectes**

**D4 ATELIER**

**D'ARCHITECTURE Sa**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Dominique Dériaz

Dagmar Driebeek

Guilherme Pinto

Janette Velasco

Pilar Carmaneira

Projet n° 6

### LARGO

**Architectes**

**«ROUSSINOV-DESIGN»**

**Sàrl**

Sofia, Bulgarie

*Collaborateurs*

Tania Yordanova-Roussinova

Vladimir Roussinov

Projet n° 7

### Alice

**Architectes**

**AARS architectes Sàrl**

Madrid, Espagne

*Collaborateurs*

Florencio Sotos Arellano

Isabel Ramos Ausin

Projet n° 8

### Zauberlaterne

**Architectes**

**Jordi Cabos Architekt**

Zürich, Suisse

*Collaborateurs*

Jordi Cabos Millan

Miquel Oliver Llopis

Projet n° 10

### GENIUS LOCI

**Architectes**

**IGNACIO VILA**

**ALMAZÀN / CCJVV**

**OFFICE ARCHITECTS**

Madrid, Espagne

*Collaborateurs*

Luis Càmara Mamolar

Miguel Càmara Mamolar

José Jaràiz Pérez

Alejandro Virseda Aizpún

Projet n° 11

### HAVRE

**Architectes**

**PAR**

**ARCHITECTURE Sàrl**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Mario Rodrigues

Liliana Pinto

Tiago Reis

Leonardo Grogg

Projet n° 12

### le nuage

**Architectes**

**Personeni Raffaele**

**Architectes Sàrl**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Mario Rodrigues

Liliana Pinto

Tiago Reis

Leonardo Grogg

Colette Raffaele

Fabrizio Raffaele

Adriana Sowa

Spela Glavac Prieto

Projet n° 15

### GRIMPERJOLIMONT

**Architectes**

**LEMEROU**

**ARCHITECTURE**

Paris, France

*Collaborateurs*

Stéphane Rouault

Laetitia Lesage

Thibault Dalle

Paul Lebailly

Projet n° 17

### TRILOGIE

**Architectes**

**Nicolas Adrien**

**& Marcello Monti**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Nicolas Adrien

Marcello Monti

Projet n° 18

### iduía

**Architectes**

**Wolf Obrist Architectes**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Alain Wolff

Marjolaine Obrist

Léa Binggeli

Inès Schupp

Giullia Ferretti

Matthieu Hefti

Antoine Fanost

Projet n° 20

### LE TRÈFLE

**Architectes**

**MAA Mulaj-Atsusaka**

**Architectes**

Grand-Lancy, Suisse

*Collaborateurs*

Adriatik Mulaj

Miya Atsusaka

Projet n° 21

### ENTRE LES CÈDRES

**Architectes**

**SAMIR ALAOUI**

**ARCHITECTES Sàrl**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Samir Mhamdi Alaoui

Basile Immer

Kristiana Ustuba

Projet n° 23

### JUMELLES

**Architectes**

**CABINET Fanny Noël**

**Diogo Lopes Architectes**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Fanny Noël

Diogo Lopes

Antonio Castro

Martin Python

Marc Walgenwitz

Andreas Ofner

Projet n° 24

### oasis

**Architectes**

**PLUS3-ARCHITECKCI**

**sp.zo.o.**

Varsovie, Pologne

*Collaborateurs*

Katarzyna Glazewska

Katarzyna Najberg

Aleksandra Stoltz

Hanna Kasantseva

Kaja Czerwinska

Projet n° 26

### HÉ HO

**Architectes**

**Itten+Brechbühl Sa**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Laurent Gerbex

Daniel van der Vyer

Virginie Grand

Silvio Gonçalves

Projet n° 27

### 1,2,3 Petit Bois

**Architectes**

**STUDIOPLUS**

**ARCHITECTES**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Luis Antunes

Tedros Yosef

Silvia Ottaviano

Laurence Aeberhard

Romain Spagnoli

Océane Leprince

Sara Cooèer

Leo Cini

Projet n° 28

### LOVAL

**Architectes**

**PONT12**

**ARCHITECTES Sa**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Frédéric Brigger

Valérie Schaeer

David Loreal

Martyna Lasik

Alexandre Boyens

Lara Baumgartner

Christiane Von Roten

Antoine Hahne

Projet n° 29

### JARDIN D'HECTOR

**Architectes**

**KOMPIS Sàrl**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Camille Cochet

Marie Lusetti

Olivier di Giambattista

Joachim Fritschy

Yann Bommelau

Projet n° 30

### SOUS LES BRANCHES

**Architectes**

**Ionas Laübli et Lopreno**

**architectes Sa**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Pascale Abbé

Joséphine Navailles

Danielle Vergères

Thomas Vidonne

Helena Sarmiento

Johana Benitez

Projet n° 31

### ATLAS

**Architectes**

**MATEI AGARICI**

**ARCHITECTES**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Nuno Abrunhosa

Ricardo Aguiar

Louise Mermaz

Mehdi Lakhdar

Matei Agarici

Projet n° 32

### MONTJOLIPARCIAN

**Architectes**

**Bello Yurdakul**

**architectes**

Genève, Suisse

*Collaborateur*

Antonin Reber

Projet n° 33

### MONTSOURIS

**Architectes**

**LVPH Architectes Sàrl**

Fribourg, Suisse

Projet n° 41

**CARAGOU****Architectes****michaël allimann****architecte Sàrl**

Grand-Lancy, Suisse

*Collaborateur*

Michaël Allimann

Projet n° 42

**QUINZEAUMAXIMUM****Architectes****Detritus.**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Claire Logoz

Bastian Marzoli

Projet n° 43

**TRAIT d'UNION****Architectes****Lopes & Périnet-Marquet****Architectes EPFL Sàrl**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Lopes Fernando

Emmanuel Périnet-Marquet

Projet n° 44

**PETIT LU****Architectes****ALBERTO PEREZ GARCIA****ARCHITECTE ETSAV**

Genève, Suisse

*Collaborateur*

Pauline Lavisse

Projet n° 45

**Lieber Meister****Architectes****ALBERO ASENSI****FRANCISCO JAVIER**

Ferney Voltaire, France

*Collaborateurs*

Francisco Javier Alvero Asensi

David Chinaea

**D PROJETS  
PRIMÉS**

Projet n° 16

**SCALA****DAPHNE KARAIKAKI****ARCHITECTURE (DKA)**

Projet n° 22

**L'appel de la forêt****Atelier 703 sàrl**

Projet n° 19

**JARDINIÈRE****ANDEREGG RINALDI &****ARCHITECTES ASSOCIÉS Sa****ET FRACTAL ARCHITECTURE Sàrl**

Projet n° 25

**PLEIN AIR****ATELIER MORA**

Projet n° 09

**TIC-TAC-TOE****ATELIER MARCH Sa**

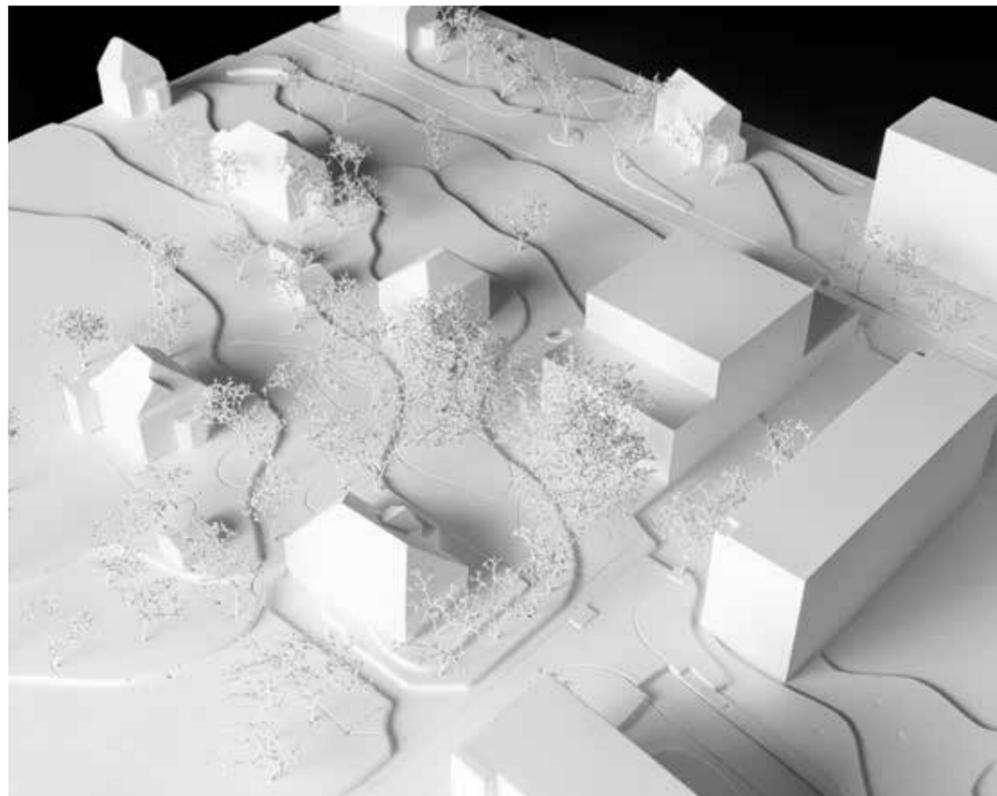
Projet n° 14

**ÉCOLE EN FORÊT****Ferrari Architectes Lausanne**

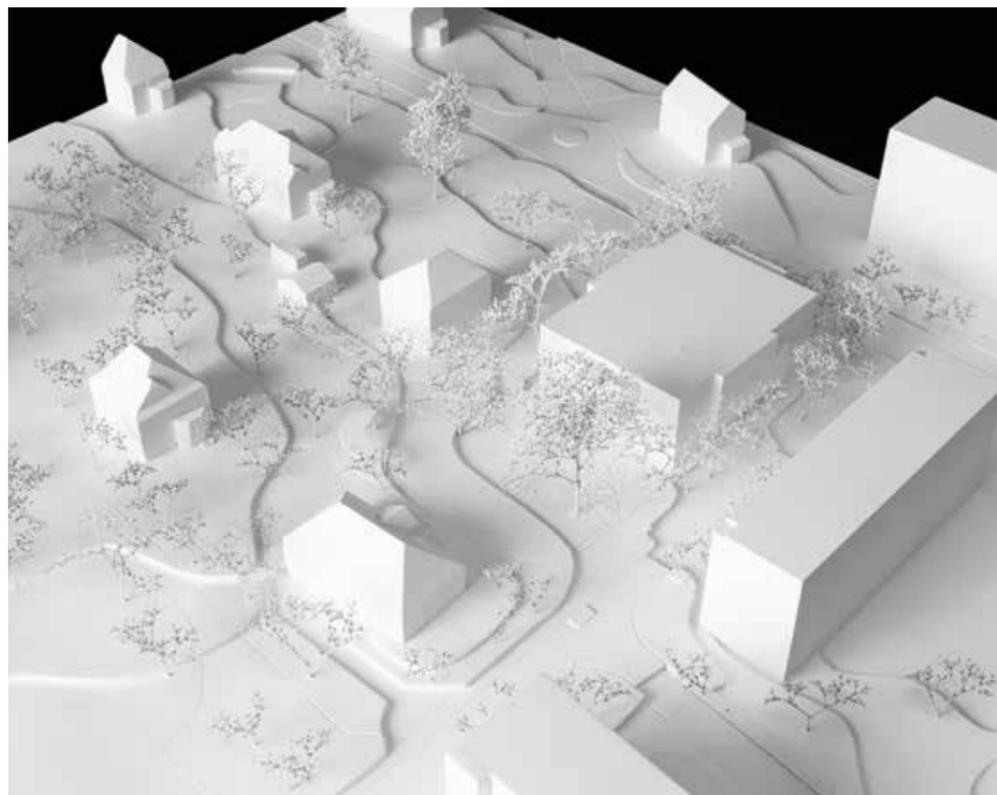
Projet n° 13

**rezplusdeux****Atelier Berchier Sàrl**

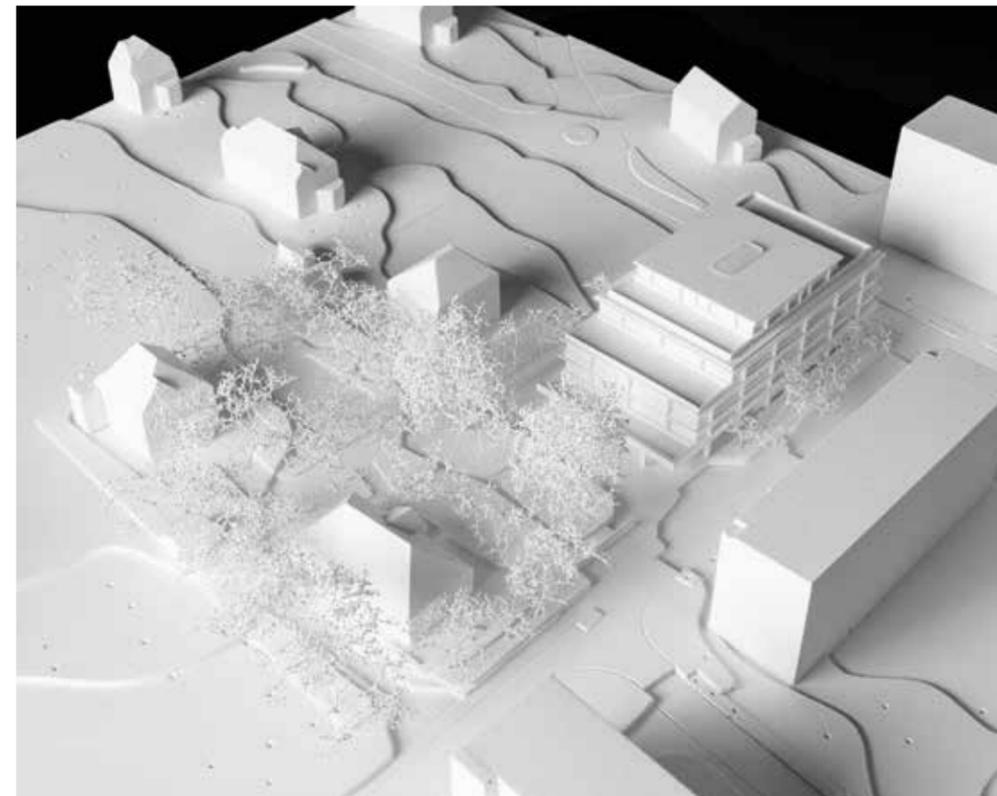
Projet n° 16  
**SCALA**



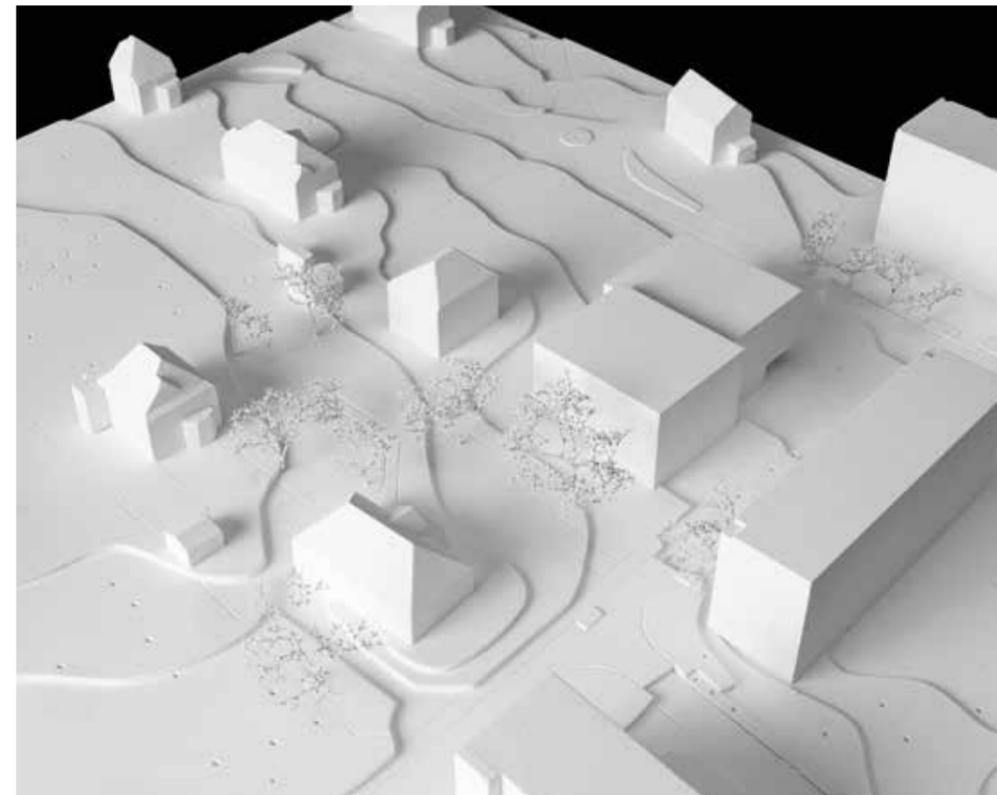
Projet n° 22  
**L'appel de la forêt**



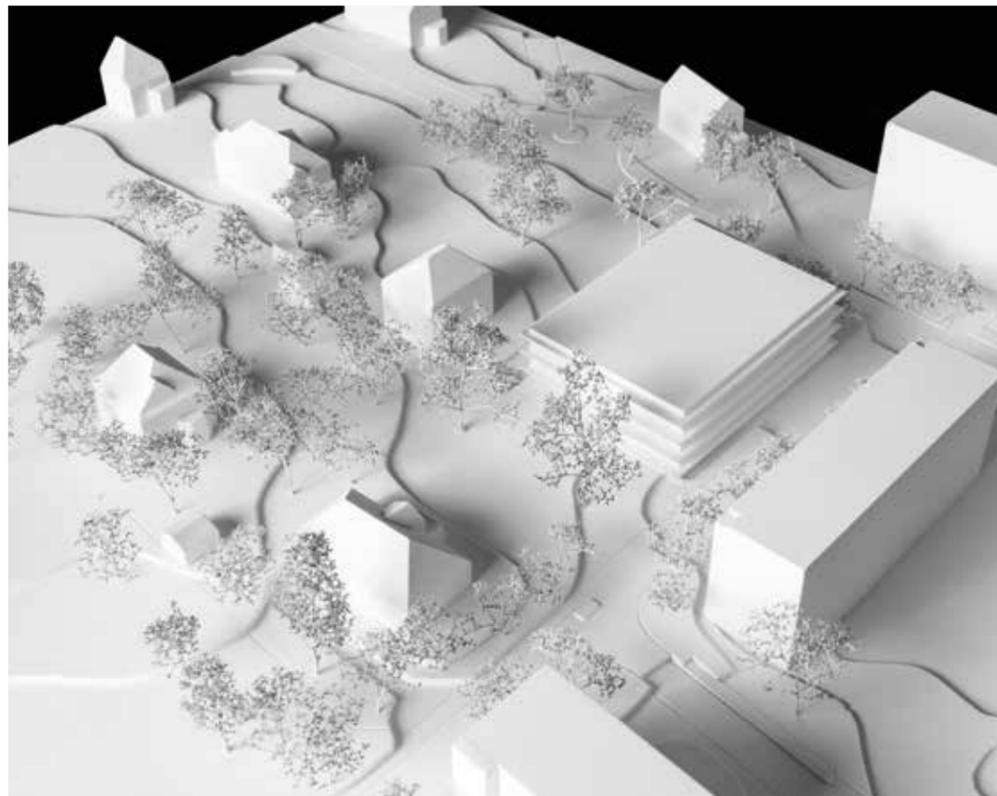
Projet n° 19  
**JARDINIÈRE**



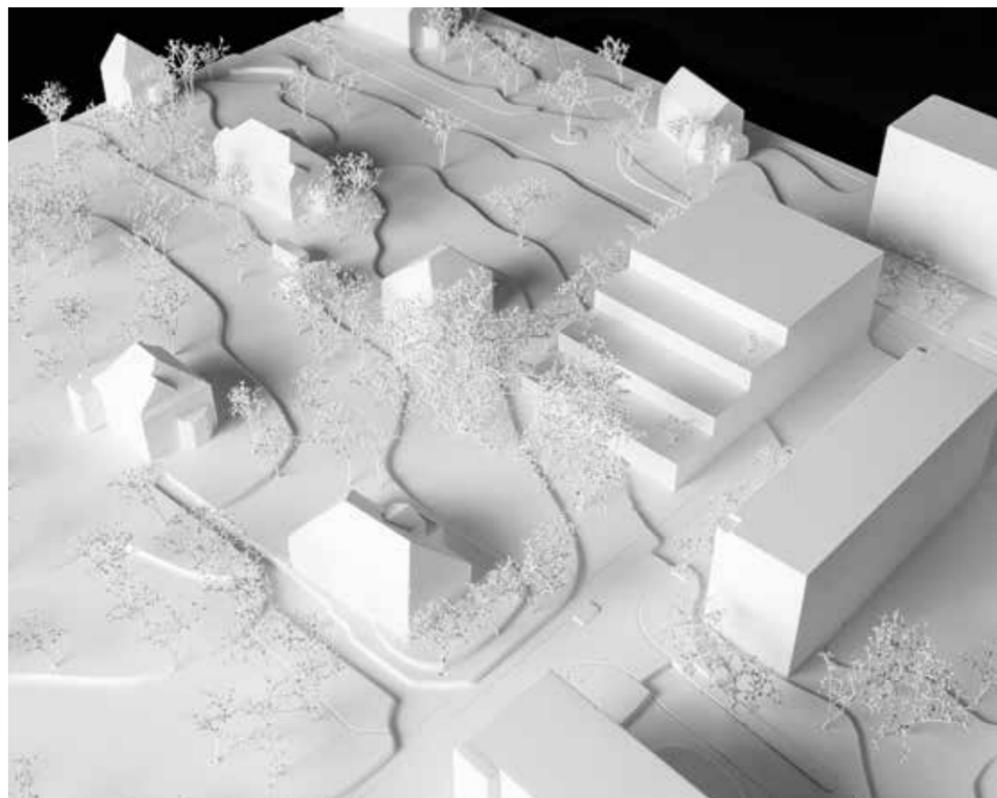
Projet n° 25  
**PLEIN AIR**



Projet n° 09  
**TIC-TAC-TOE**



Projet n° 14  
**ÉCOLE EN FORÊT**



Projet n° 13  
**rezplusdeux**



# 1<sup>er</sup> RANG — 1<sup>er</sup> PRIX

Projet n° 16

## SCALA DAPHNE KARAIKAKI ARCHITECTURE (DKA)

Les auteurs posent explicitement la question de savoir comment s'inscrire dans le quartier résidentiel urbain d'une part et dans une cité-jardin du début du XX<sup>ème</sup> siècle d'autre part.

Comment établir un dialogue d'une part, avec l'échelle des grands immeubles d'habitation et d'autre part, avec l'échelle des villas du parc ?

Le projet SCALA apporte une réponse adéquate aux conditions spécifiques de la situation.

Le bâtiment se réfère à l'environnement par le biais de différentes hauteurs. Le volume de base carré de cinq étages s'aligne sur l'avenue de Riant-Parc, avec les immeubles d'habitation de grande taille. Un socle bas contenant la salle de sport s'étend vers la rue et renforce ainsi l'aspect public du bâtiment. Vers le parc, en face des villas, le volume est réduit et une terrasse est créée, qui communique avec l'espace de verdure.

L'implantation précise crée un bâtiment qui joue de manière plausible le rôle de médiateur dans une situation hétérogène.

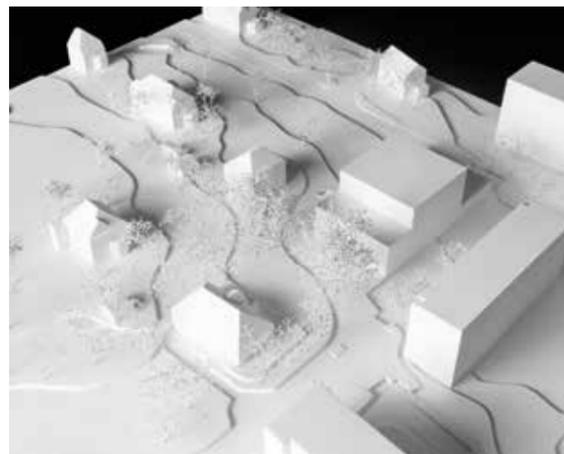
Le bâtiment scolaire est une construction filigrane et transparente, d'apparence légère. La construction en bois recouverte de métal apparaît comme un pavillon dans l'environnement verdoyant. Il se distingue ainsi des bâtiments résidentiels environnants et souligne le caractère public du bâtiment. L'aile de la salle de gymnastique avec sa toiture accessible, qui s'étend dans la rue, est une déclaration de l'école en tant qu'institution actuelle et ouverte.

Une bande de revêtement minéral ceinture le nouveau bâtiment scolaire, ce qui souligne à nouveau son caractère public. L'accès se fait par deux côtés qui sont en relation agile avec le quartier depuis l'avenue de Joli-Mont, où se trouve également l'entrée au parc public et depuis l'avenue de Riant-Parc. Deux halls d'entrée sont ainsi créés.

Le corps d'escalier intérieur massif se doit d'être très performant et le jury émet quelques doutes sur ses capacités à absorber le nombre d'élèves prévu.

Le restaurant scolaire en galerie avec vue sur la salle de sport, ainsi que les salles de rythmique et de jeux complètent le rez-de-chaussée. De là se séparent les circulations menant aux activités sportives situées au sous-sol et les autres activités scolaires dans les étages supérieurs.

PROJETS PRIMÉS



La qualité d'organisation du plan de rez-de-chaussée est relevée. Il permet une utilisation facilitée en temps scolaire mais également en dehors de ces horaires.

La trame judicieuse des piliers permet une répartition flexible des salles de classe et des salles spéciales. La disposition exacte et le nombre de vestiaires n'ont pas été définis.

La proposition de classe supplémentaire est bien reçue, néanmoins le programme devra être rééquilibré, afin de dégager plus de confort dans le flux et dans l'usage des espaces communs ; le projet doit maintenir ses qualités d'apport de lumière naturelle, ainsi que les vues généreuses sur l'environnement, tout en garantissant une utilisation flexible en dehors des salles de classe.

Des étages, on accède également aux deux terrasses qui constituent une offre supplémentaire bienvenue pour le fonctionnement de l'école.

Les deux villas de l'Avenue de Joli-Mont accueillent les activités parascolaires. Le projet de ces deux objets doit encore développer sa capacité d'accueil d'espaces mutualisables entre le parascolaire et le scolaire.

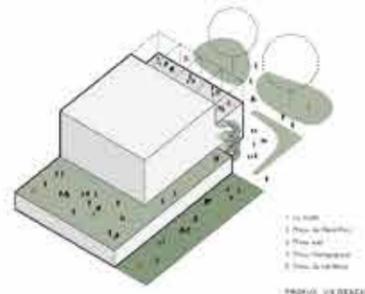
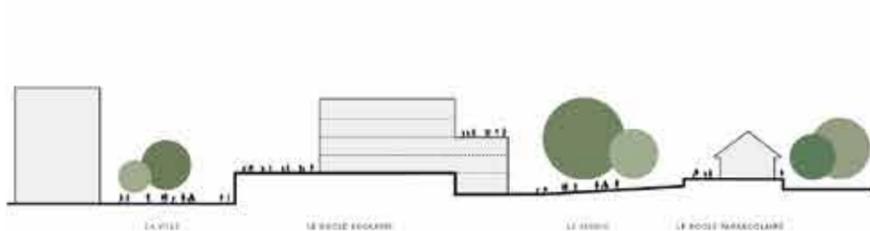
Le bâtiment est basé sur une structure en bois très précise sur un sous-sol en béton. Le principe constructif est simple et ne nécessite pas un effort statique important. Les constructions en sous-sol se limitent de manière optimale à un seul étage. La salle de gymnastique est habilement positionnée devant le bâtiment scolaire. Cela lui garantit un éclairage idéal et une couverture statiquement raisonnable.

La peau du bâtiment est un revêtement ventilé en tôle d'aluminium. Cela renforce l'aspect de légèreté et sert à protéger judicieusement et durablement la structure en bois qui se trouve à l'arrière. La fine structure métallique, servant de support au store en toile, crée une profondeur diaphane et un jeu d'ombre subtil sur la façade.

Le projet SCALA offre un bâtiment scolaire précis et agile, développé à partir du contexte. La volumétrie répond habilement aux différentes échelles du tissu voisin. Le jeu de décalage dans la volumétrie offre des surfaces d'activités extérieures supplémentaires sous forme de terrasses, ce qui donne au bâtiment une identité propre.

L'école primaire a le potentiel de devenir une institution accueillante et ouverte dans le quartier du Mervelet, qui servira de manière optimale aussi bien les enfants que les habitants du quartier.





INTERACTION AVEC LA VILLE, INTERACTION AVEC LE JARDIN, INTERACTION AVEC LA TOPOLOGIE

PROJETS UTÉRACHO

### CONTEXTE ET FIGURE URBAINE

Comment s'intégrer dans un contexte à la fois résidentiel et urbain, développé sur le bas d'un site jardin du début du 20<sup>ème</sup> siècle ? Comment synthétiser ces éléments et dialoguer tant avec l'aspect urbain qu'avec une végétation dessinée et « structurée » ? Comment articuler l'échelle de l'immeuble d'habitation avec le bâti pavillonnaire ? La forme de la nouvelle école naît de ces questions et présupposés, considérées comme les plus grands défis du contexte du projet.

La figure du bâtiment est composée d'un socle, puis d'un volume tétré vers le nord-ouest du site. Ce geste permet de compléter naturellement le front urbain de l'avenue de Riast-Parc. Elle s'aligne sur l'implantation des logements tout en reprenant la typologie des pavillons / villas, qui se retirent vers le nord-nord-est des parcelles en libérant ainsi des espaces extérieurs généreux vers le sud-est.

Pourtant, dans le cas de la nouvelle école, le jardin existant, pièce maîtresse du site, se trouve au nord de la zone prévue pour la construction du nouveau bâtiment. L'école ne peut pas avoir un caractère univoque :

elle doit dialoguer et interagir tant avec les éléments au nord qu'avec les éléments au sud. Le volume est donc sculpté de manière à créer une transition vers le jardin. Le profil du bâtiment descend vers le nord, afin de permettre cette interaction et de répondre à l'échelle pavillonnaire.

Le site de la nouvelle école se compose de deux zones distinctes mais complémentaires.

Au sud et autour du noyau bâti, une zone minérale souligne l'aspect distal et formel de l'établissement. Tout en garantissant la sérénité des élèves, elle offre une transition graduelle entre la ville et le jardin. La zone urbaine « contient » l'école tandis que le jardin est « contenu » par les limites extérieures, bien définies.

Le complexe est accessible à la fois depuis l'avenue de Riast-Parc et l'avenue de Jull-Mont.

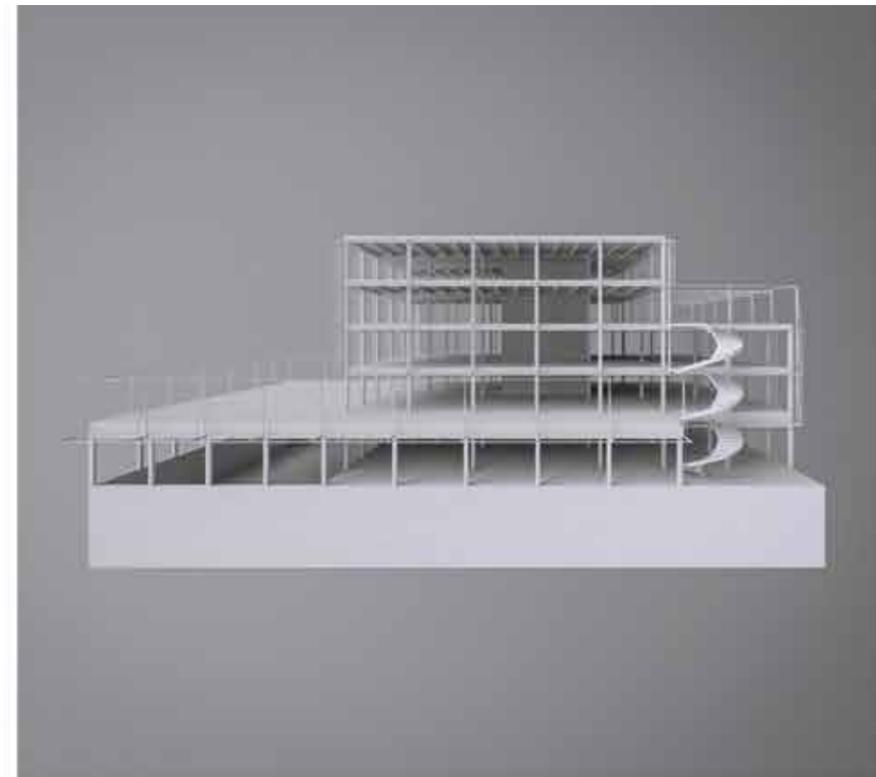
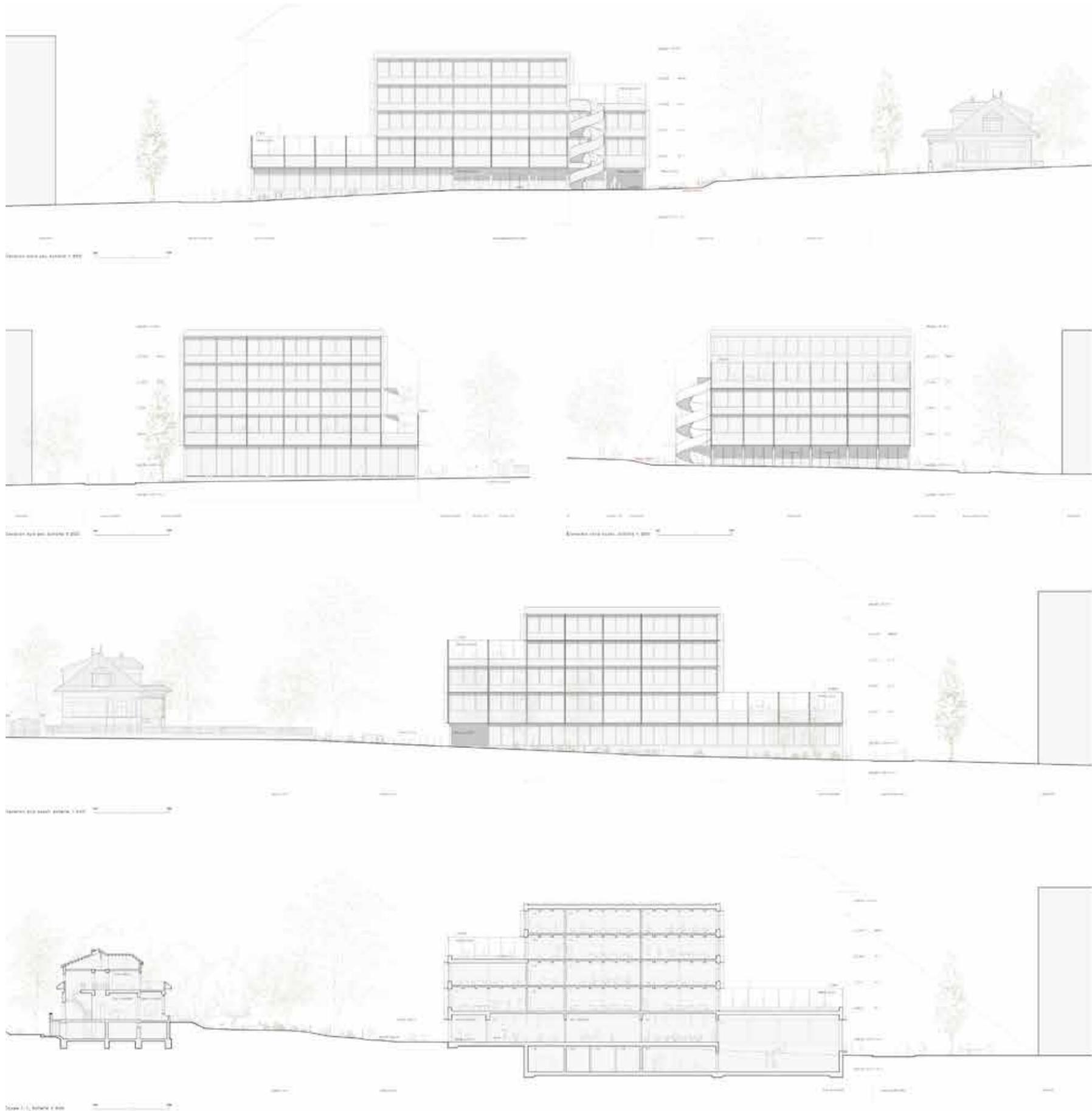
L'accès depuis l'avenue de Riast-Parc se trouve à l'angle sud-est du site pour accueillir la majorité des bus, étant donné que l'établissement est

destiné aux habitants des quartiers du Meveler et de la Forêt. La zone contiguë à la parcelle 1726 assure naturellement l'école et l'habitat de manière protégée et calme. L'espace peut être facilement sécurisé et se situe clairement de l'avenue. L'accès depuis l'avenue de Jull-Mont, invite l'utilisateur directement sur celui du paysage, étant placé à la jonction entre le « grand » tunnel de l'école et le jardin.

La forme de l'accès permet l'intégration d'une grande partie des espaces extérieurs dans son propre volume. De cette manière, elle intègre une très grande partie des surfaces dures du site dans l'emprise bâtie de l'école afin d'obtenir au maximum le tapis végétal du jardin et de privilégier les revêtements perméables et drainants. Le péage se décline tant sur l'école qu'autour de l'accès. On obtient une diversité d'ambiances et de qualités, ainsi qu'une distribution équilibrée des accès à l'extérieur. Le projet propose un réseau de piétons directement liés entre eux. Un espace extérieur est conçu en tant que colonne vertébrale de réseaux et dessert tous les espaces.



Plan de situation - 2024



LE NOUVEAU BÂTIMENT

Le nouveau bâtiment abrite les locaux scolaires, la salle de sport, ainsi que le réfectoire. Les salles du programme parascolaire sera aménagés dans les ailes existantes.

Chaque volume de la nouvelle construction évoque silencieusement le caractère des espaces qu'occupent. Le pool (rez-de-chaussée et zone supérieure du sous-sol) intègre avec le quartier : les espaces y sont ouverts. La façade de l'avenue de Riart-Pain souligne l'aspect public du lieu, en offrant une vue continue vers la salle de sport. Dans cette zone, les espaces sont généreux, la structure plus espacée.

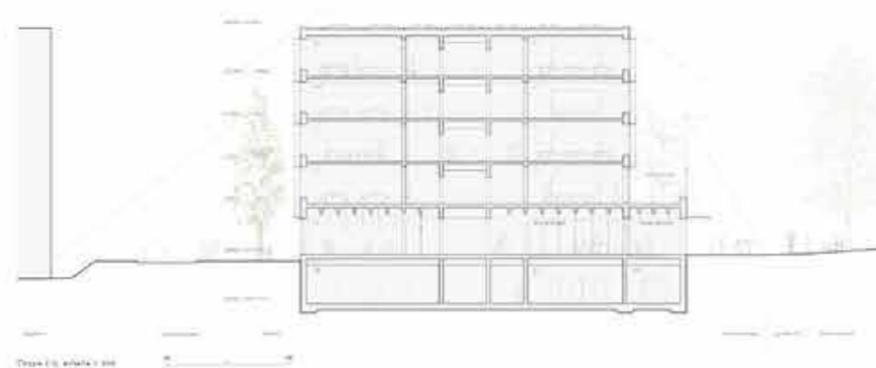
Le volume de la salle de sport est poussé vers l'avant, de manière que sa structure soit entièrement indépendante et peu chargée. Sa toiture est aménagée en préau. Le préau est accessible de plein pied depuis les classes du 1<sup>er</sup> étage et profite de l'orientation sud-est.

permet un maximum de flexibilité prévoyant l'éventuelle mutation de l'utilisation. Sous un prisme typologique, les quatre niveaux supérieurs, sont cotés entre eux : la disposition des espaces du 2<sup>nd</sup> niveau suit celle de 1<sup>er</sup> tandis que le plan du 4<sup>th</sup> niveau correspond à celui du 3<sup>th</sup>. On obtient alors deux plans - types. Le premier, dialogant avec l'ambiance de l'avenue de Riart-Pain et le préau surélevé ; le deuxième dialogue avec le jardin à travers un court balcon.

Un rez-de-chaussée en construction massive, comprenant l'escalier principal de l'établissement, traverse les étages du haut en bas, et « contreventer » tant la structure que les espaces. Une circulation verticale extérieure, echo de celle de l'intérieur, se fait préau couvert et non couvert sans obliger les utilisateurs à passer par l'intérieur.

Les niveaux supérieurs se structurent sur une trame régulière de cinq par dix mètres. Le système constructif simple « ramassis sur pilotis »

Enfin, le projet propose « deux atterrisseurs ou « deux étages de surface réduite ». Le volume se contracte vers le haut en laissant la grande masse du programme scolaire aux étages inférieurs.





Villa Basso de Joli-Mont 13, 1200 m<sup>2</sup>, 11 141 m<sup>2</sup> (hors) jardins / 1 000



■ Jardin ■ Villa Basso de Joli-Mont 13



Villa Basso de Joli-Mont 21, 1200 m<sup>2</sup>, 11 141 m<sup>2</sup> (hors) jardins / 1 000



■ Jardin ■ Villa Basso de Joli-Mont 21



Villa Basso de Joli-Mont 23, 1200 m<sup>2</sup>, 11 141 m<sup>2</sup> (hors) jardins / 1 000



■ Jardin ■ Villa Basso de Joli-Mont 23



Villa Basso de Joli-Mont 25, 1200 m<sup>2</sup>, 11 141 m<sup>2</sup> (hors) jardins / 1 000



■ Jardin ■ Villa Basso de Joli-Mont 25

**LES VILLAS**

Les villas seront réactives et accueilleront les quatre salles de programme périscolaire, comme précédemment dans le cadre des citernes de concours. Le projet propose l'aménagement de deux salles par villa. On trouve deux groupes d'âge distincts de 4-8 ans, puis enfants de 9-12 ans. Une villa est dédiée à chaque groupe : la villa de l'avenue Joli-Mont 17 est dédiée aux enfants entre 4-8 ans tandis que celle située à l'avenue de Riast-Parc 21 accueille les enfants entre 9-12 ans.

Avenue de Joli-Mont 17 :

L'intervention faite au niveau du bâtiment existant est minime. Le but était uniquement de mettre en valeur les éléments clés de la typologie originale du bâtiment. On retrouve les deux axes structurant l'espace de jeu de chausson. Un bâtiment à l'axe longitudinal, ils s'intersectent au niveau de l'entrée profitant pleinement de la lumière naturelle à travers le lanternon, quatre portes ajoutées. Les deux salles se trouvent d'une part et d'autre des entrées (deux entrées soit envisagées, une

depuis le jardin, l'autre depuis le nord du site). À l'étage, le projet propose deux espaces supplémentaires, destinés aux activités calmes, et à la sieste.

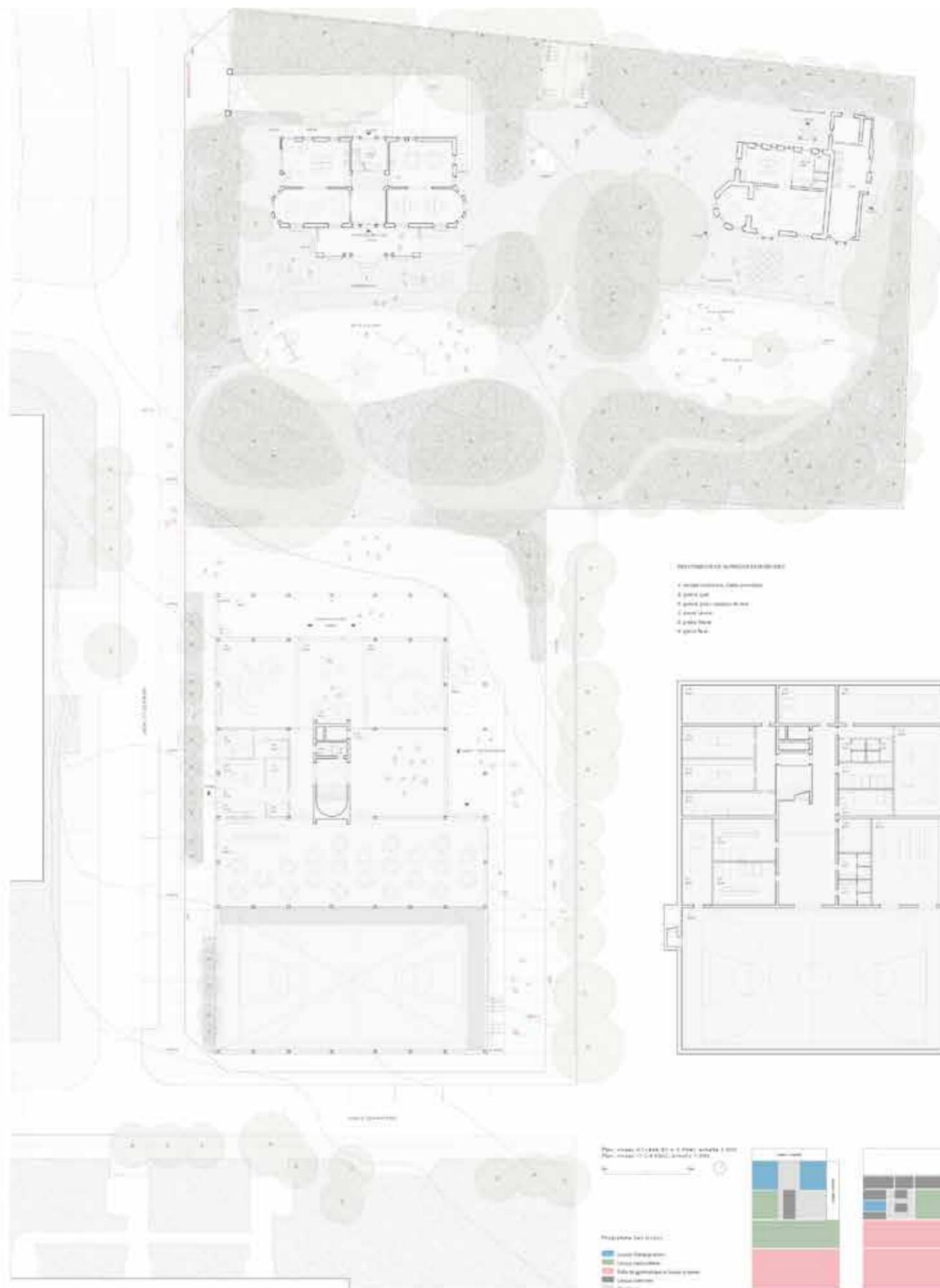
Avenue de Riast-Parc 21 :

L'intervention au niveau de cette deuxième villa tend à donner un sens à une typologie comprenant des petits espaces en entonnoir, les on trouve une salle par étage. La salle du 2<sup>ème</sup> étage est aménagée sur deux niveaux, le second étant une mezzanine. Ainsi on peut obtenir deux ambiances différentes. Le programme demandé est contenu dans l'enveloppe originale de la villa (sans l'extension ultérieure). Celle-ci est traitée comme un bâtiment réellement indépendant, avec sa propre entrée et sa circulation verticale, et peut être utilisé selon les souhaits de la ville et des utilisateurs. Elle pourrait par exemple accueillir des cours de yoga, ou d'autres fonctions destinées aux habitants du quartier.

**LE JARDIN**

Le thème du jardin destiné à l'école, au parenté mais aussi aux habitants du quartier, suit en grande partie l'impulsion par la disposition des villas dans le site, ainsi que par leur programmation.

Dans le paysage fortement arboré, on repère deux climats cabossés, une avant chaque villa. Celle devant la villa de l'avenue de Joli-Mont est destinée en gros de jeux pour les petits (4-8 ans), alors que celle devant la villa de l'avenue de Riast-Parc en gros de jeux pour les grands (9-12 ans). Typologiquement, les deux zones suivent le même principe : un socle en revêtement dur perméable, puis une zone ayant une inertie souple (graviers ronds et gros / copeaux de bois). Les jeux effectifs sont choisis selon chaque surface. Sur les socles, on propose des jeux nécessitant un marquage sur sol (marché et essai) pour les petits, schémas pour les grands. Dans les jardins, on propose des jeux tels que le toboggan ou l'araignée à grimper pour les petits et des tables de ping-pong, un terrain de pétanque et une pyramide d'escalade pour les grands.

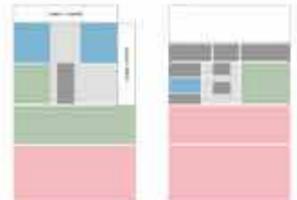


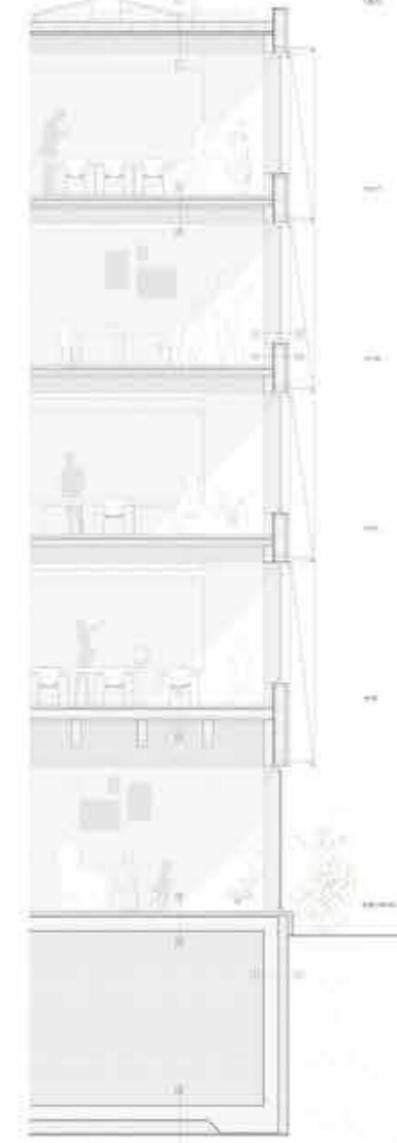
- VEGETATION ET AMÉNAGEMENTS
- 1. Courtils existants, dalle enrobée
  - 2. Jardin dur
  - 3. Jardin souple (graviers ronds et gros)
  - 4. Jardin souple
  - 5. Jardin souple
  - 6. Jardin souple



Plan niveau 01 + 02 + 03 + 04 + 05 + 06 + 07 + 08 + 09 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 17 + 18 + 19 + 20 + 21 + 22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27 + 28 + 29 + 30 + 31 + 32 + 33 + 34 + 35 + 36 + 37 + 38 + 39 + 40 + 41 + 42 + 43 + 44 + 45 + 46 + 47 + 48 + 49 + 50 + 51 + 52 + 53 + 54 + 55 + 56 + 57 + 58 + 59 + 60 + 61 + 62 + 63 + 64 + 65 + 66 + 67 + 68 + 69 + 70 + 71 + 72 + 73 + 74 + 75 + 76 + 77 + 78 + 79 + 80 + 81 + 82 + 83 + 84 + 85 + 86 + 87 + 88 + 89 + 90 + 91 + 92 + 93 + 94 + 95 + 96 + 97 + 98 + 99 + 100

- Programme des villas :
- 1. Jardin existant
  - 2. Jardin existant
  - 3. Jardin existant
  - 4. Jardin existant
  - 5. Jardin existant
  - 6. Jardin existant
  - 7. Jardin existant
  - 8. Jardin existant
  - 9. Jardin existant
  - 10. Jardin existant
  - 11. Jardin existant
  - 12. Jardin existant
  - 13. Jardin existant
  - 14. Jardin existant
  - 15. Jardin existant
  - 16. Jardin existant
  - 17. Jardin existant
  - 18. Jardin existant
  - 19. Jardin existant
  - 20. Jardin existant
  - 21. Jardin existant
  - 22. Jardin existant
  - 23. Jardin existant
  - 24. Jardin existant
  - 25. Jardin existant
  - 26. Jardin existant
  - 27. Jardin existant
  - 28. Jardin existant
  - 29. Jardin existant
  - 30. Jardin existant
  - 31. Jardin existant
  - 32. Jardin existant
  - 33. Jardin existant
  - 34. Jardin existant
  - 35. Jardin existant
  - 36. Jardin existant
  - 37. Jardin existant
  - 38. Jardin existant
  - 39. Jardin existant
  - 40. Jardin existant
  - 41. Jardin existant
  - 42. Jardin existant
  - 43. Jardin existant
  - 44. Jardin existant
  - 45. Jardin existant
  - 46. Jardin existant
  - 47. Jardin existant
  - 48. Jardin existant
  - 49. Jardin existant
  - 50. Jardin existant
  - 51. Jardin existant
  - 52. Jardin existant
  - 53. Jardin existant
  - 54. Jardin existant
  - 55. Jardin existant
  - 56. Jardin existant
  - 57. Jardin existant
  - 58. Jardin existant
  - 59. Jardin existant
  - 60. Jardin existant
  - 61. Jardin existant
  - 62. Jardin existant
  - 63. Jardin existant
  - 64. Jardin existant
  - 65. Jardin existant
  - 66. Jardin existant
  - 67. Jardin existant
  - 68. Jardin existant
  - 69. Jardin existant
  - 70. Jardin existant
  - 71. Jardin existant
  - 72. Jardin existant
  - 73. Jardin existant
  - 74. Jardin existant
  - 75. Jardin existant
  - 76. Jardin existant
  - 77. Jardin existant
  - 78. Jardin existant
  - 79. Jardin existant
  - 80. Jardin existant
  - 81. Jardin existant
  - 82. Jardin existant
  - 83. Jardin existant
  - 84. Jardin existant
  - 85. Jardin existant
  - 86. Jardin existant
  - 87. Jardin existant
  - 88. Jardin existant
  - 89. Jardin existant
  - 90. Jardin existant
  - 91. Jardin existant
  - 92. Jardin existant
  - 93. Jardin existant
  - 94. Jardin existant
  - 95. Jardin existant
  - 96. Jardin existant
  - 97. Jardin existant
  - 98. Jardin existant
  - 99. Jardin existant
  - 100. Jardin existant





PROGRAMME

Le rez-de-chaussée du bâtiment regroupe les locaux réservés au quartier et mutualisés entre les différents parties du programme. Les deux halls d'entrée sont considérés comme des espaces « d'introduction », correspondant à l'intégralité du programme. Depuis là, on accède aux différents secteurs qui peuvent fonctionner indépendamment l'un de l'autre. A travers l'escalier central, l'utilisateur peut soit descendre directement à la salle de sport, soit monter à l'école, au premier étage. En dehors des heures scolaires, l'école ferme au premier étage, au niveau du palier de l'escalier. Un second accès aux locaux scolaires est assuré à travers l'escalier extérieur et le petit jardin. Le restaurant est également réparti de façon à faciliter la distribution et dispose aussi d'une entrée séparée depuis l'extérieur. La salle de rythmique et la salle de jeux sont positionnées aussi au rez-de-chaussée. Ce choix facilite leur utilisation par le public. La disposition de ces espaces permet la

CONCEPT DE PROTECTION INCENDIE

La stratégie de la protection contre les incendies se structure autour des deux escaliers (intérieur et extérieur) formant le concept de la circulation verticale de l'école.

Tous les étages de l'école, à l'exception de l'attique (R+4) sont desservis par les deux escaliers, qui représentent les deux voies de fuite nécessaires pour l'évacuation du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages. Les niveaux supérieurs, ayant une superficie inférieure à 300m² (214m²) peuvent être desservis par un seul escalier : l'escalier intérieur amené au jusqu'au 3ème étage pour des raisons architecturales. L'escalier intérieur fonctionnera avec un système d'ascension en cas d'incendie : le quotidien, le palier sera libre, faisant partie intégrante de la circulation au boulot de chaque étage. Il sera ensuite fermé soit en dehors des heures scolaires, soit en cas d'incendie. L'escalier aboutit au hall d'entrée nord-est, qui est tout mouillé, séparé des autres entrées du programme, et donne directement à l'extérieur. Le sous-sol est desservi par deux voies de fuite : en plus de l'escalier principal, un second escalier évacue les utilisateurs vers la zone sud-ouest du site.

formation d'une zone continue de 260m², qui pourra, éventuellement, accueillir un vaste éventail d'activités et de manifestations. Au premier étage, on trouve exclusivement des salles de classe à l'exception de l'infirmerie, qui se positionne à proximité des locaux pour être facilement accessible depuis l'extérieur. Les élèves de cet étage peuvent sortir à l'extérieur de plein pied. Un espace libre au sol, en relation avec le préau, offre la possibilité de jouer ou encore de travailler en groupe. Le second étage, comprend cinq salles de classe, l'atelier de typ et l'administration. Etat donné de la disposition des espaces extérieurs, il suffit de monter ou de descendre un seul étage pour avoir accès à un jardin ouvert ou couvert. Le troisième étage, au premier attique, abrite les locaux du Centre Médico-Pédagogique et quatre salles de classe. Les locaux du CMP sont regroupés, et sont liés directement à la terrasse / couvert. Au-delà de la terrasse, cet espace extérieur peut accueillir des activités pédagogiques, tels qu'ateliers ou même des cours.

ÉCOLOGIE – ÉNERGIE – DURABILITÉ

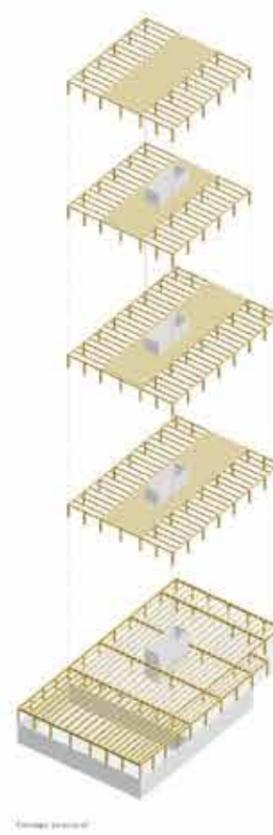
Le concept d'écologie et de durabilité de la construction se développe sur trois axes : la gestion des aménagements extérieurs et du paysage ; le choix des matériaux pour la construction ; la gestion de l'enveloppe du bâtiment.

Paysage et aménagements extérieurs : Le site est vu comme un poisson vert pour le quartier. Ceci se fait naturellement, avec une économie de moyens, sur la plus-value végétale est déjà en place. Le projet la preserve et la renforce. Tout revêtement fera emprunte de la nouvelle construction est perméable, végétalisée et de pleine terre. Il réagit à la sécheresse et absorbe les fortes pluies. La biodiversité est renforcée ; un véritable îlot de fraîcheur est créé. Matériaux de construction : La structure portante du bâtiment est entièrement conçue en bois (éléments légers en bois lamellé collé et panneaux en lamelles croisées). Les bois utilisés proviennent de la région, grâce à un matériau durable (label COBS). Le bois utilisé (bois massif et zones traitées) sera recyclé. L'enveloppe de l'école est conçue en aluminium anodisé. Ce

La « douzième attique », comprend quatre salles de classe, l'atelier d'arts visuels ainsi qu'une salle d'enseignement d'appui. L'atelier d'arts visuels est coté d'une façade faisant l'angle nord-est du bâtiment, choisissant ainsi l'éclairage le plus approprié pour le dessin ou d'autres travaux graphiques et manuels. La douzième salle d'appui se trouve aussi sur ce niveau. La décision de positionner les salles d'appui aux extrémités de l'école (sur les deux ailes), permet leur utilisation équilibrée par les classes du bas et du haut.



matériau présente plusieurs avantages. Tout d'abord, ayant un albédo très élevé, il résiste parfaitement à la chaleur. Puis, il est recyclable tout en préservant ses qualités principales. Enfin, c'est un matériau robuste, avec une résistance accrue, notamment à la corrosion, aux rayures et à l'usure ; protège la construction intérieure, réduit au minimum les besoins d'entretien et garantit la longévité du bâtiment. Les fenêtres, conçues en bois / métal, suivent le même principe, à petite échelle ; le revêtement métallique protège la chaise en bois. Gestion de l'enveloppe : La conception de l'enveloppe de l'école, avec une apparence d'isolation conséquente (isolation en laine minérale biosourcée) et l'installation d'un triple vitrage, associée à un système de ventilation double flux renforce le concept éconergétique et écologique. La réalisation d'une toiture végétalisée retarde les pics de chaleur en ville et permet de réduire le volume d'un potentiel bassin de rétention d'eau. Des panneaux photovoltaïques sont également prévus sur la toiture du bâtiment. La morphologie de la façade partage aussi le concept éconergétique. Les zones vitrées sont protégées par des « coque » - ce qui empêche la surchauffe estivale, sans contredire les gains solaires nécessaires durant l'hiver.



- 1. TOITURE
  - panneau solaire
  - isolant végétal biosourcé
  - isolant épaisseur moyenne 100mm
  - 140mm de laine minérale biosourcée, 200mm de laine
  - craie blanche anti-rayon UV, 50mm
  - craie de séparation possible
  - doublage
  - isolant thermique en terre
  - épaisseur moyenne 200mm
  - panneau
  - panneau 300x600mm / système en bois 300x200mm
  - panneau acoustique en fibre de bois
- 2. PLANCHER
  - soléole en charbon
  - épaisseur 50mm / double flux au sol
  - isolant thermique 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - sur-latte, 60mm
  - panneau 300x600mm / système en bois 300x200mm
  - panneau acoustique en fibre de bois
- 3. FENÊTRE
  - double vitrage triple vitrage bois-alu
  - craie blanche en façade apparent, isolant extérieur en planche bois
  - craie blanche en façade apparent
  - craie blanche en façade apparent

- 4. FACÈDE
  - bardage en aluminium anodisé, bois
  - vitrage de ventilation, 40mm
  - craie blanche
  - craie blanche en façade apparent, 200mm
  - craie blanche
  - craie blanche en façade apparent
- 5. PLANCHER
  - revêtement en marbre
  - craie blanche 60mm / double flux au sol
  - isolant thermique 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - sur-latte, 60mm
  - panneau 300x600mm / système en bois 300x200mm
  - panneau acoustique en fibre de bois
- 6. PLANCHER
  - revêtement en marbre
  - craie blanche 60mm / double flux au sol
  - isolant thermique 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - sur-latte, 60mm
  - craie blanche en façade apparent, 200mm
- 7. MUR INTERIEUR
  - craie blanche en façade apparent, 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - sur-latte, 60mm
  - craie blanche en façade apparent, 200mm
- 8. RADIER
  - craie blanche en façade apparent, 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - isolant thermique 200mm
  - sur-latte, 60mm
  - craie blanche en façade apparent, 200mm

## 2<sup>ème</sup> RANG — 2<sup>ème</sup> PRIX

Projet n° 22

### L'appel de la forêt Atelier 703 Sarl

Le projet L'appel de la forêt recherche une échelle domestique, s'apparentant à une grande maison qui se place en retrait de la rue. Il tisse ainsi un lien avec les villas Joli-Mont et Riant-Parc, qui intègrent le programme parascolaire. La volonté du projet est de créer un parc dans lequel se situe le bâtiment principal des classes, qui est un volume compact de 3 étages sur rez-de-chaussée.

Ce dernier est entouré de végétation, qui sert de fil rouge au projet.

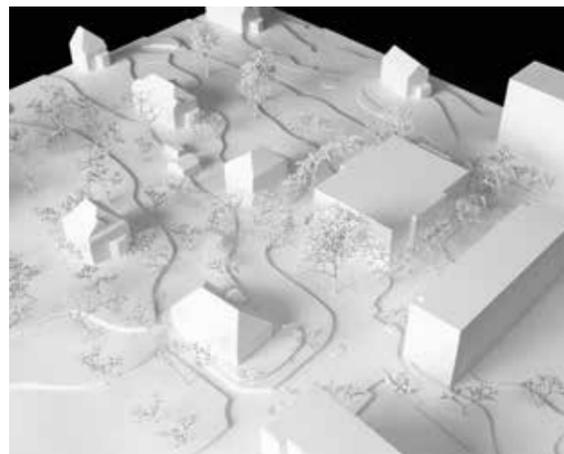
Au sud, le bâtiment se place à distance de l'avenue de Riant-Parc, avec un parvis planté d'un verger, en écho à l'histoire du site; au nord, le bâtiment est contenu par les deux cèdres, et par le jardin arboré existant.

Les deux villas sont bien intégrées dans les aménagements extérieurs, qui offrent une succession de jeux et de lieux appropriables pour les enfants.

La domesticité souhaitée se retrouve également dans le traitement de la volumétrie du bâtiment, qui reprend des éléments archétypiques des villas du lotissement Mervelet de Paul Perrin : loggias, bow-windows, terrasses. Ces éléments créent des saillies au corps principal du bâti.

L'accès à l'école se fait à travers le parc, par l'avenue de Joli-Mont. Une succession en enfilade d'un hall et d'un sas mène à l'intérieur de l'école où se situent les locaux d'arts visuels, de jeux et de rythmique ainsi que le restaurant scolaire, côté rue, en surplomb du verger avec un prolongement extérieur en terrasse. La disposition de ce programme répond bien au fonctionnement de l'école, qui peut facilement être mis en lien avec le programme parascolaire situé dans les villas. Les étages sont distribués par une circulation verticale centrale, avec deux escaliers donnant sur deux halls d'étage, placés en symétries. Les deux premiers niveaux sont une succession de salles aux parois vitrées, disposées autour de ces halls et donnant pour certaines sur un espace extérieur.

PROJETS PRIMÉS



Le jury a été très sensible à l'aménagement des espaces intérieurs, décloisonnés et répartis entre des salons et des loggias, qui permet les interactions entre les classes. Le rapport à la nature est très présent. Quand bien même l'organisation intérieure est modulable et permet différents usages, elle demeure simple et fonctionnelle favorisant ainsi un climat scolaire serein.

Le troisième étage accueille les locaux administratifs et la salle des maîtres, ainsi que le centre médico-pédagogique. Cet étage devant accueillir différentes dimensions de salles, le plan et le volume perdent de leur clarté.

Si la disposition en «cluster» est un atout pour le projet, la dimension du salon distributif est sous-évaluée au regard des vestiaires qui devraient être proposés pour chaque classe.

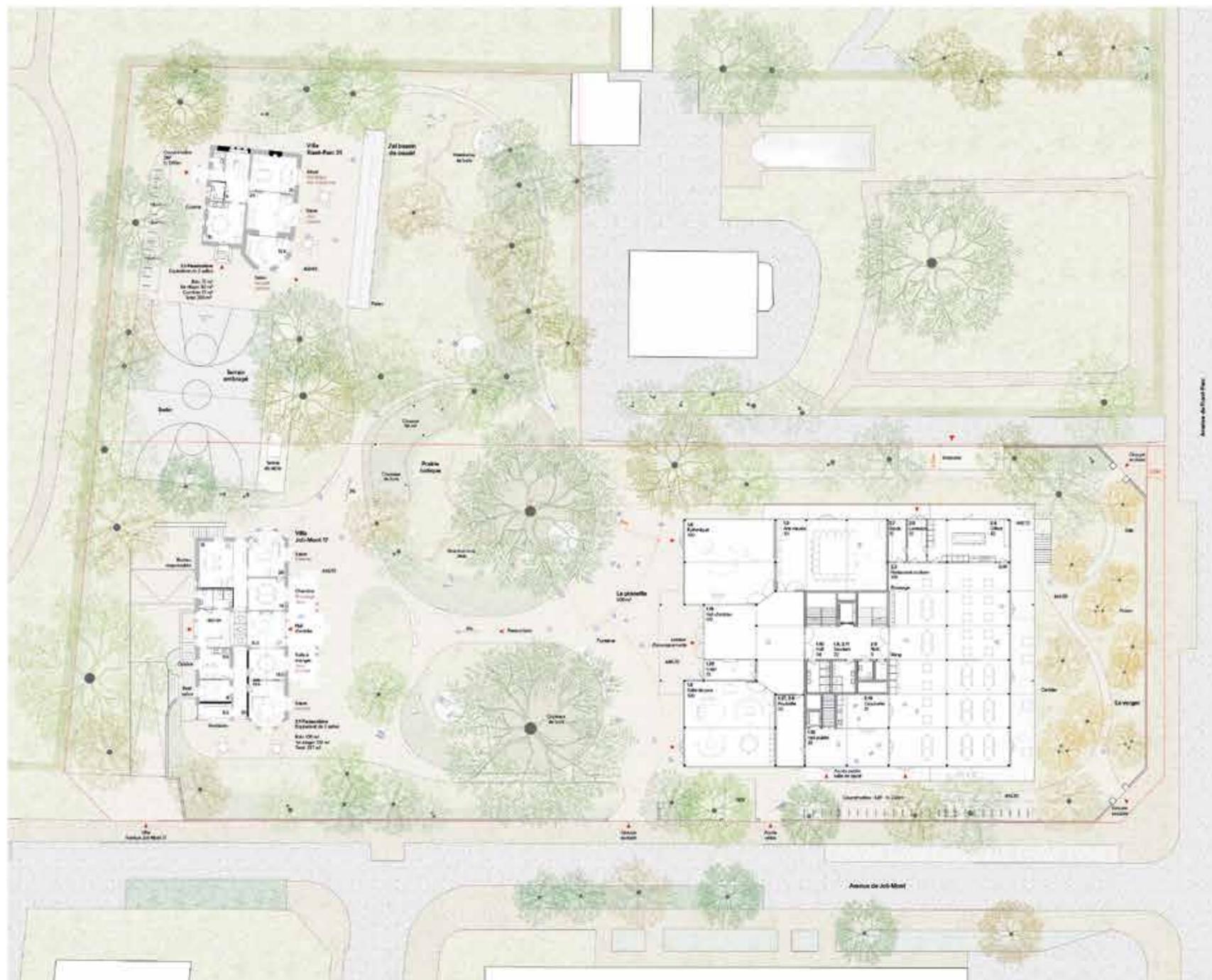
La salle de gymnastique est placée en sous-sol avec un accès indépendant. Le jury regrette cette localisation qui nécessite un important volume d'excavation. Malgré la surélévation en terrasse côté rue, la salle ne bénéficie que d'une lumière naturelle restreinte.

Hormis le sous-sol qui est en béton, le projet propose une structure hybride métal bois et des dalles à caissons en bois lestées avec du sable. Ce système offre l'avantage d'un montage à sec rapide. Il est à noter que la superposition des charges du bâtiment sur la salle de gymnastique rend peu réaliste, à ce stade, la hauteur structurelle proposée.

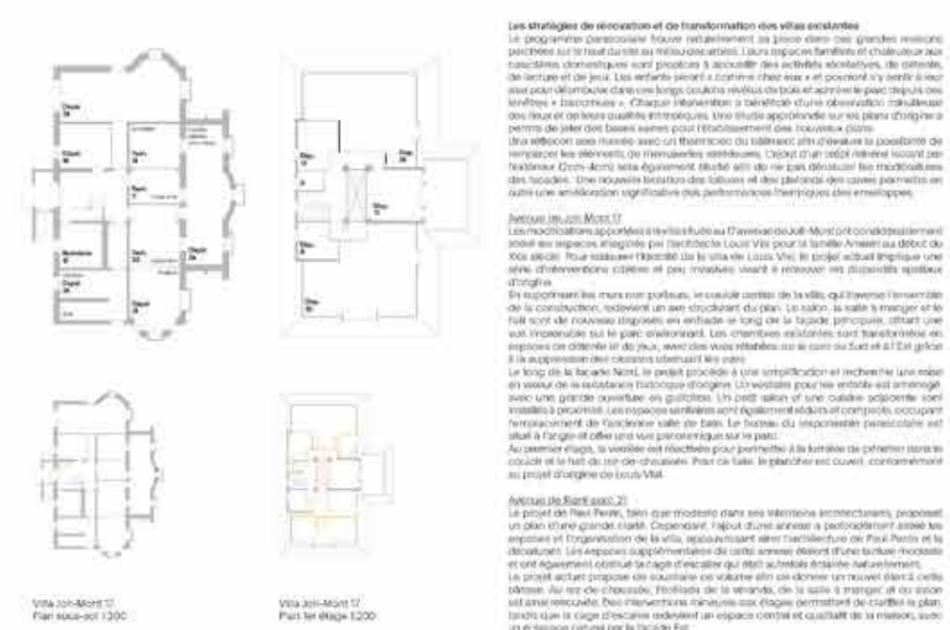
Bien qu'un couvert soit proposé dans le parc, il manque de surfaces pour des préaux couverts appropriables pour les enfants.







Plan rez-de-chaussée 1200



**Les stratégies de rénovation et de transformation des vilas existantes**  
 Le programme conciliaire trouve naturellement sa place dans des grandes villas perchées sur le bord du site au milieu des arbres. L'aura respectueuse et chaleureuse aux caractéristiques domestiques sont propices à accueillir des activités éducatives, de culture, de lecture et de jeu. Les enfants seront à l'origine « chez eux » et pourront s'y sentir à leur aise pour s'installer dans une longue couloir révisé de bois et après le parc depuis des bancs « éducatifs ». Chaque intervention a bénéficié d'une observation minutieuse des lieux et de leurs qualités architecturales. Une étude approfondie sur les plans d'origine a permis de réviser les bases saines pour l'établissement des nouveaux plans.

Une réflexion sans hasard avec un réajustement du bâtiment afin d'adapter la position de remplacer les éléments de l'ancienne structure. Chaque plan a été révisé pour les besoins de l'usage et de l'agencement d'un espace de vie qui ne perd pas de vue les caractéristiques des locaux. Une nouvelle lecture des plans et des plans d'origine des caves permet de créer une atmosphère significative des performances techniques des enveloppes.

**Projet Vila Mont 17**  
 Les modifications apportées à l'existant ont permis de créer un espace de vie plus ouvert et plus accueillant. L'usage de matériaux naturels et de couleurs chaudes a permis de créer une atmosphère conviviale et chaleureuse. Les espaces de vie ont été révisés pour les besoins de l'usage et de l'agencement d'un espace de vie qui ne perd pas de vue les caractéristiques des locaux. Une nouvelle lecture des plans et des plans d'origine des caves permet de créer une atmosphère significative des performances techniques des enveloppes.

**Projet Vila Joli-Mont 17**  
 Le projet de Vila Joli-Mont, bien que modeste dans ses intentions architecturales, propose un plan d'une grande clarté. Cependant, l'ajout d'une annexe a permis d'adapter les espaces et d'organiser la villa, ajoutant ainsi l'architecture de Paul Piret et la rénovation. Les espaces supplémentaires de cette annexe ont été conçus pour les besoins de l'usage et de l'agencement d'un espace de vie qui ne perd pas de vue les caractéristiques des locaux. Une nouvelle lecture des plans et des plans d'origine des caves permet de créer une atmosphère significative des performances techniques des enveloppes.

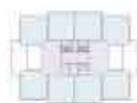




Plan 1er étage 1200



Plan 2e étage 1200



Plan 3e étage 1200



Plan coupe 1-1' 1200



Plan coupe 2-2' 1200



Plan coupe 3-3' 1200



Le sport, les étages

Une structure spatiale rationnelle, simple et flexible  
 L'organisation de l'école se veut simple et rationnelle. Une générale circulation verticale, positionnée au centre du groupe scolaire dispose de deux cages d'escaliers. Cette liaison verticale transversale, même vers de larges halls qui débouchent en leur périphérie les salles d'activités et d'enseignement d'après. Afin de raccourcir les parcours, est créée une double travée au quadrilatère, l'essentiel des salles d'école est étagée sur deux premiers étages. Des espaces en double hauteur permettent une liaison visuelle de ces deux niveaux.

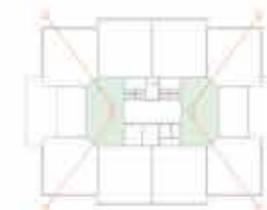
La volonté est d'obtenir un plan optimisé et flexible d'un côté - côté de la classe - pour prendre place dans le hall, dans les passages et à l'extérieur dans le parc. Le plan offre une multitude de possibilités à ces usages et à l'imagination des enfants.

Caractéristique de la carte médicale pédiatrique sont optimisées, au troisième étage et bénéficient d'une proximité idéale. La salle de jeux et de récréation sont conçues au deuxième étage afin de permettre un fonctionnement ad hoc des périodes scolaires. La salle de sport et les locaux techniques sont étagés à deux niveaux - sous l'école - afin de favoriser les espaces en pleine hauteur de site. L'espace sport bénéficie sur toute sa longueur d'un large bandeau vitré assurant un éclairage optimal de l'intérieur scolaire.

La réponse à la nature est pensée dans l'architecture à travers des fenêtres croisées qui dessinent les contours du bâtiment et l'amène à mieux s'intégrer au sein du parc.

Depuis l'extérieur, de circulation d'ouverture, conçue à de longues hautes, permet de multiplier les vues et d'ouvrir la nature à l'intérieur des espaces.

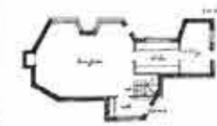
Les nombreux jardins et occupés du volume contribuent également à réduire l'échelle de l'école. Il se déconstruit pour offrir une déconstruction s'intégrer entre les arbres.



Des lignes courbes vers l'extérieur



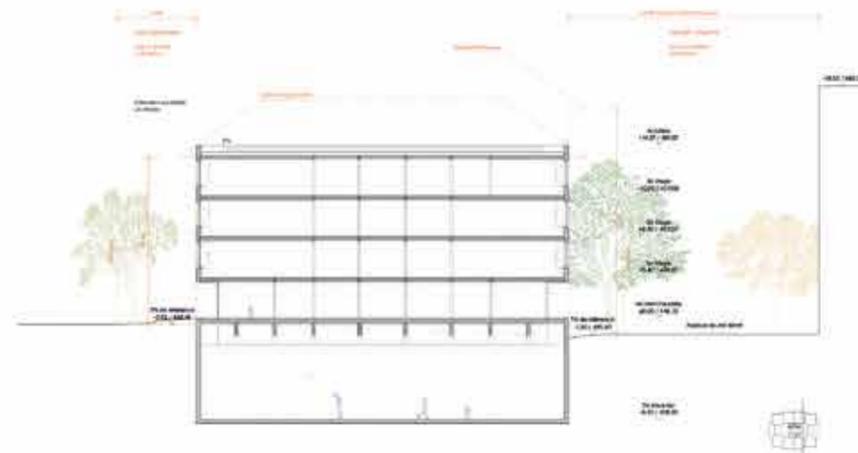
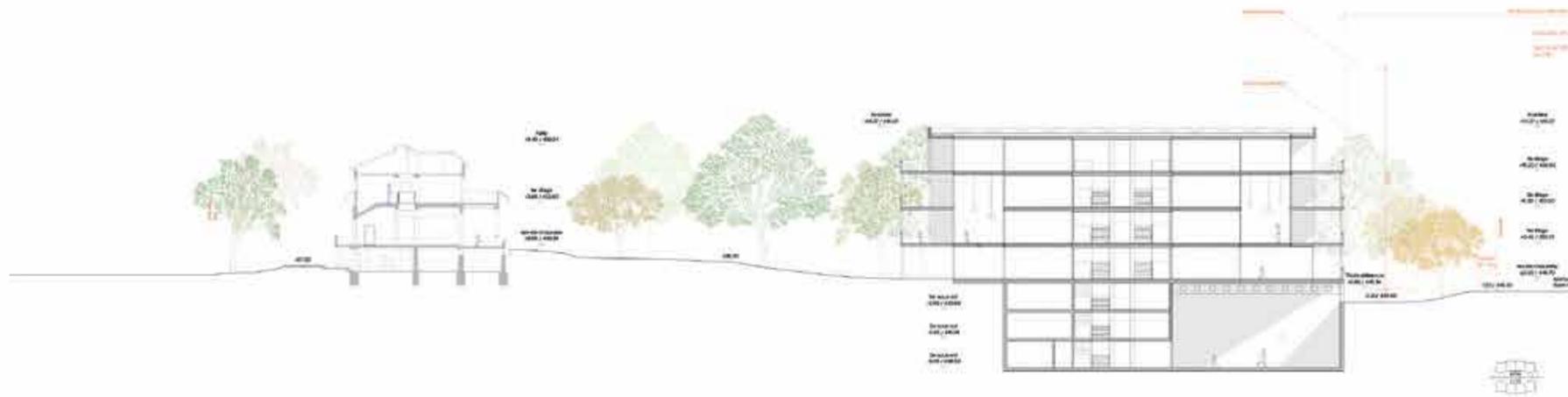
La nature depuis le hall/Julien Joubert 1947



Un espace domestique habitable/Julien Joubert 1947



Courtes et transversales





Le maître d'œuvre propose, à travers des décisions et le regroupement des volumes verticaux au cœur du plan, d'offrir les étages de tout élément contiguës. Le projet offre une souplesse d'usage à moyen et long terme et une flexibilité fonctionnelle. La structure est simple, claire et la plus robuste.

Les poteaux de la structure de type vigonnes sont préfabriqués et les ponts de bois sont réalisés en bois massif. Chaque étage peut ainsi être monté en trois semaines et les étages sont en bois massif. La toiture est de type à pignon, robuste et facile à monter en déviant rapidement à l'arrière. Le coût d'exploitation et d'entretien est réduit dans la durée et contenu. Le bâtiment est une structure résistante dans le temps et peut répondre à des usages futurs souhaités. La qualité des usages et la polyvalence des espaces proposés, le fait d'être entièrement bois, son empreinte carbone et la possibilité de faire des choix de matériaux, sont des atouts majeurs.

Un remplissage de bois en de l'aire de verre dans les façades, ainsi qu'un traitement permet de répondre aux exigences acoustiques. Une finition intérieure permet d'offrir de rétroaction du bois dans les salles d'étude.

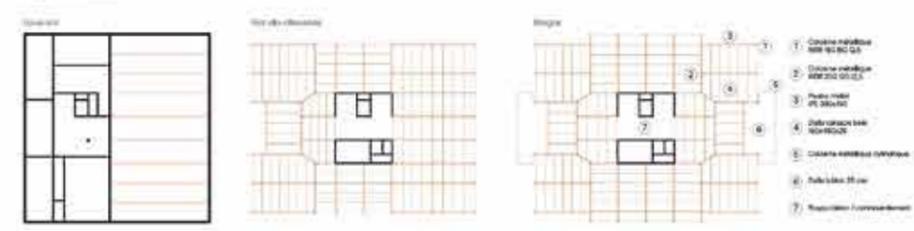
Afin de répondre à divers usages futurs, la structure de bois est dimensionnée afin de permettre l'ajout d'un étage supplémentaire sans affecter le fonctionnement de l'édifice qui restera dès lors en activité en cas de besoin.

L'état d'un étage est une donnée qui a été donnée dans l'arrangement du plan à l'étape de construction.

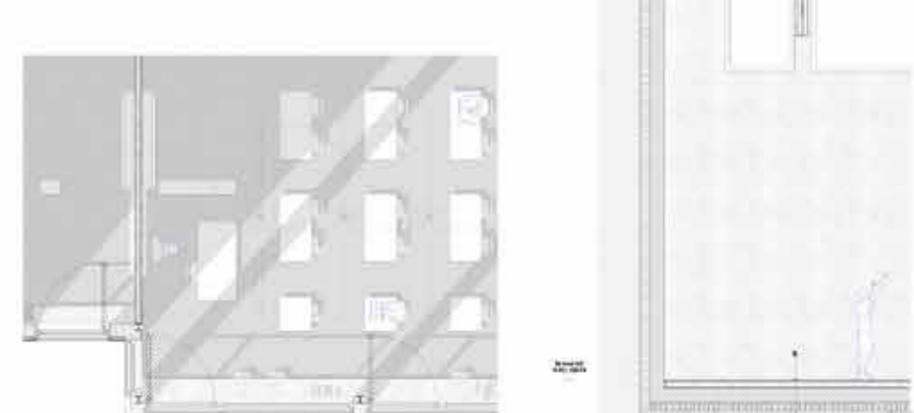
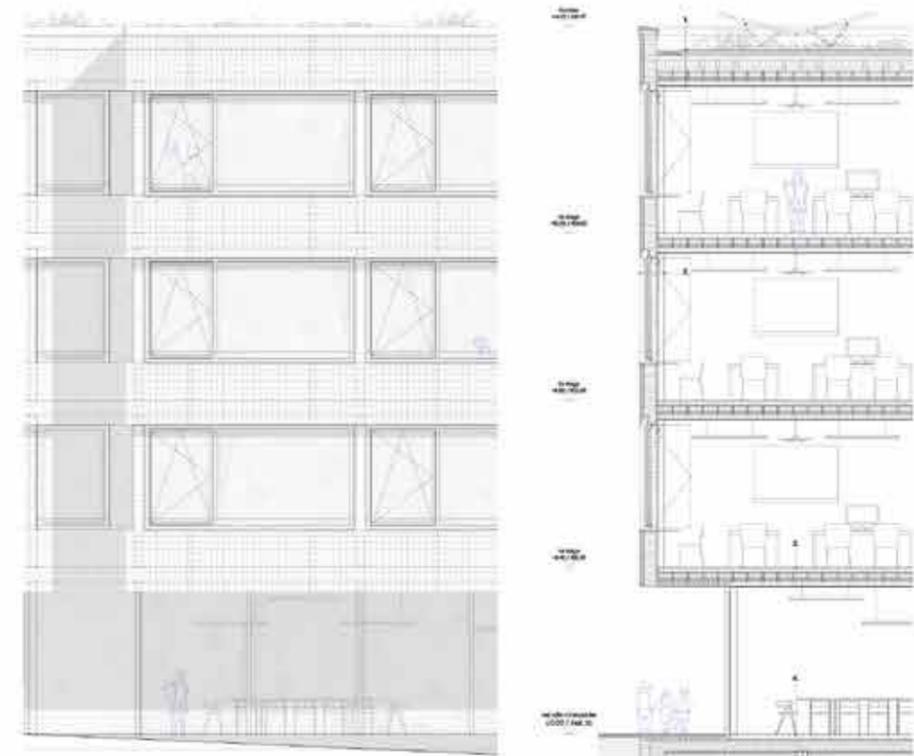
Les matériaux proposés à travers ce projet ont été sélectionnés avec les meilleures caractéristiques de la région du sud du massif alpin. Les poteaux sont réalisés de la région de la vallée de l'Isère et sont réalisés en bois massif de hêtre. Le projet se veut écoresponsable et à sa mesure, participer à l'amélioration d'un cadre de vie pérenne et sain.

**Technique**  
Des panneaux photovoltaïques bi-faces déposés sur l'entablement de la toiture offrent une puissance de 133 kWc. Ce dispositif permet de répondre aux exigences THERM 006 kWc par EGE. Il permet d'alimenter les locaux en électricité du bâtiment et en grande partie les besoins en eau chaude sanitaire. Une végétalisation extensive est prévue en toiture pour permettre une rétention des eaux pluviales et prévenir le ruissellement. L'installation de panneaux solaires permet de produire de l'énergie et de réduire la consommation énergétique locale.

Les locaux d'enseignement sont ventilés naturellement et les locaux réservés à l'usage d'une ventilation mécanique. Des ventilateurs à hélice positionnés dans les salles d'étude permettent un tirage de l'air et un rafraîchissement d'appoint.



- Principe structure - section**
1. Dimension de l'axe: L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m.
  2. Couche isolante: Couche isolante sur le sol. Couche isolante sur la toiture. Couche isolante extérieure. Couche isolante intérieure.
  3. Dimension de l'axe: L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m.
  4. Couche isolante: Couche isolante sur le sol. Couche isolante sur la toiture. Couche isolante extérieure. Couche isolante intérieure.
  5. Dimension de l'axe: L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m. L'axe de l'édifice est de 10,00 m.



## 3<sup>ème</sup> RANG — 3<sup>ème</sup> PRIX

Projet n° 19

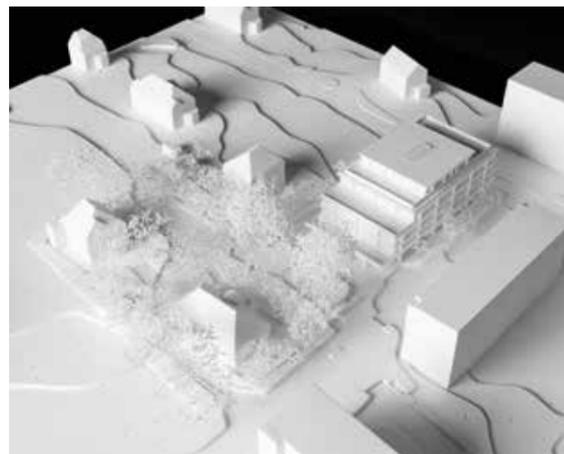
### JARDINIÈRE ANDEREGG RINALDI & ARCHITECTES ASSOCIÉS Sa ET FRACTAL ARCHITECTURE Sàrl

Les auteurs proposent un corps de bâtiment organisé par étages qui, grâce à des retraits différenciés, est en mesure de loger, de manière claire, le grand programme spatial dans le cadre des prescriptions légales en matière de construction. La construction en gradins assure une médiation convaincante entre les deux échelles des bâtiments de logements collectifs et l'environnement des villas dans le parc. Les accès à l'école se font depuis le centre du complexe, bien que le bâtiment de quatre étages occupe de manière très proéminente l'espace de l'avenue de Riant-Parc.

La proposition séduisante d'une cage d'escalier conséquente et inondée de lumière, qui offre également des situations très attrayantes - non exigées mais très appréciables - pour les spectateurs dans la zone de la salle de sports, permet de relier toutes les parties du programme spatial en un univers intérieur passionnant à vivre. La grande transparence verticale des espaces de communication se fait malheureusement au détriment du potentiel pédagogique en matière d'enseignement interclasses, ce qui est recherché dans un programme d'école primaire.

La négation systématique de l'usage des terrasses extérieures par la mise en œuvre d'une végétation diminue la qualité architecturale du concept. La proposition d'une construction en gradins, avec des espaces extérieurs inutilisés, est une occasion manquée de compenser le manque d'espaces de pause décentralisés que pourraient offrir ces extensions.

PROJETS PRIMÉS

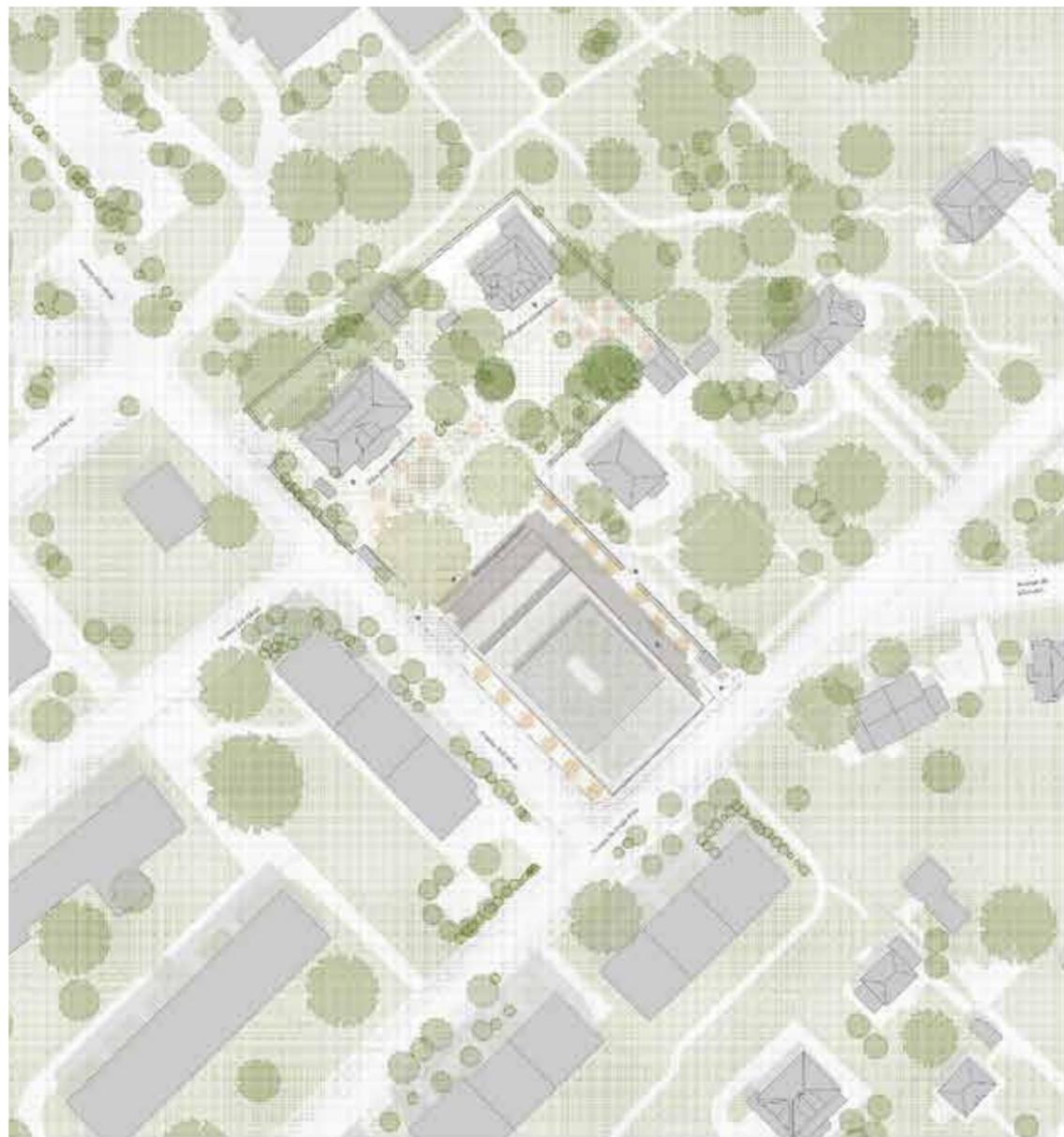


Les auteurs proposent une structure hybride, en béton jusqu'au plafond du rez-de-chaussée et en bois au-dessus. Néanmoins, les zones d'enseignement conçues semblent singulièrement rigides et inflexibles. Le positionnement de la salle de sport au niveau de -8,30 m génère une excavation considérable et n'est donc ni écologique, ni économique.

Parallèlement, il existe une grande incertitude sur la manière dont le volume de la construction de cinq étages peut être supporté, de manière techniquement intelligente, sur une portée de 18 mètres.

D'une manière générale, le projet est très intéressant par son approche de collage et de différenciation, qui consiste à empiler une multitude de thèmes architecturaux par le biais de stratifications horizontales. Malheureusement, cette diversité de thèmes ne trouve souvent qu'un prolongement constructif fragmentaire, ce qui rend l'approche non pas complexe, mais compliquée.





Plan situation 1:500

**SECTION URBAIN ET PAYSAGÈRE**

Le projet s'inscrit dans un site urbain en pleine mutation, où coexistent différents types de densification. On voit notamment l'ancien quartier de la Chapelle, qui se caractérise par des immeubles de logements, bâties aux alentours des années 1950 et 1960, et la Chapelle et les Maisons, premier plan de grande hauteur. À l'ouest, des immeubles de bureaux, comme le CD des Cordeliers, et la Chapelle et les Maisons, premier plan de grande hauteur. À l'ouest, des immeubles de bureaux, comme le CD des Cordeliers, et la Chapelle et les Maisons, premier plan de grande hauteur.

Le quartier offre une diversité de contextes urbains, et se caractérise par une grande variété de typologies de logements, qui offrent une grande variété de typologies de logements, qui offrent une grande variété de typologies de logements.

**ARMONIE ET STRUCTURE VÉGÉTALE**

Le projet propose la végétalisation de l'espace public, afin de créer un cadre de vie agréable, et de favoriser la biodiversité. Le projet propose la végétalisation de l'espace public, afin de créer un cadre de vie agréable, et de favoriser la biodiversité.



**ACCESSIBILITÉ**

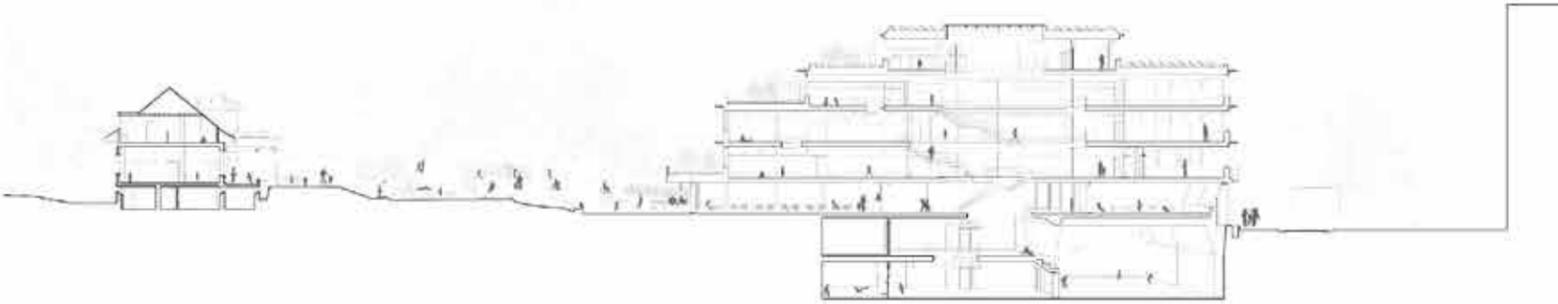
Le réseau d'accessibilité est un élément clé de la stratégie de mobilité. Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements.

Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements. Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements.

Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements. Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements.



The design firm: J&J



**PARKINGS SCOLAIRES / PUBLICS, USAGES EXTÉRIEURS**

Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements. Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements.

**AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements. Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements.

**HYBRIDITÉ FAUCHE**

Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements. Le projet propose un réseau d'accessibilité qui permet de faciliter l'accès aux services et aux équipements.



Plan végétation 1:200



Vue Aériale de l'édifice

INTERVENTION SUR LA BELLE VILLA POUR UNE AFFECTATION DE PARACOLLAIRE

L'intervention architecturale se situe à deux décennies gagnées sur un patrimoine remarquable, tout en préservant les caractéristiques principales de la belle maison d'origine en proposant des volumes additionnels pour le paracollaire. Le projet repose sur l'ajout de volumes en volume, simple et sobre, dans une volumétrie des étages destinée aux volumes additionnels pour l'accueil des visiteurs. Il est également possible de réserver un espace de réception pour les événements. Le projet se caractérise par son caractère simple et sobre, tout en préservant les caractéristiques principales de la belle maison d'origine en proposant des volumes additionnels pour l'accueil des visiteurs. Le projet se caractérise par son caractère simple et sobre, tout en préservant les caractéristiques principales de la belle maison d'origine en proposant des volumes additionnels pour l'accueil des visiteurs.



Élévation de face 1:200



Élévation des Villas 1:200

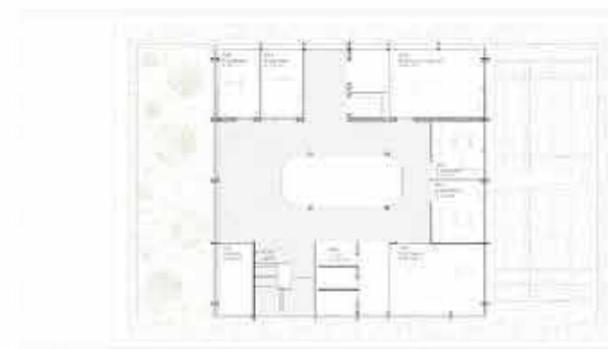




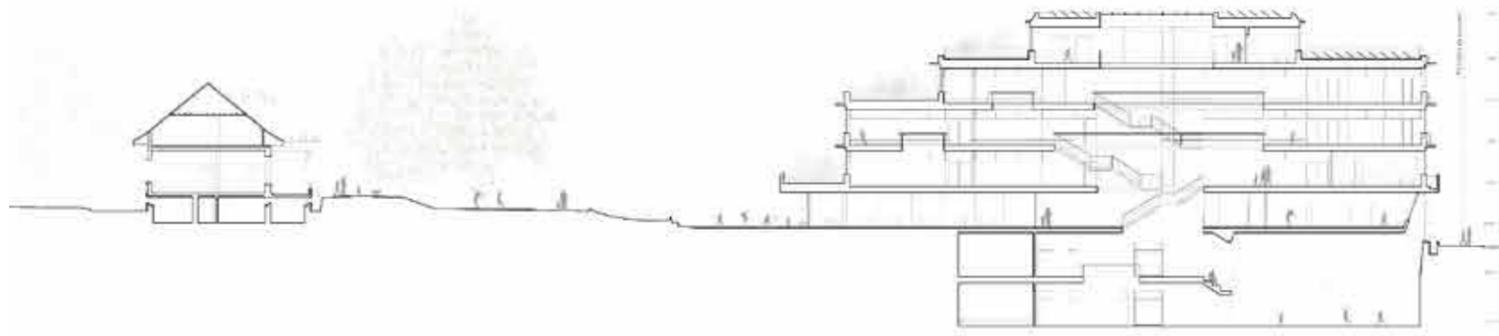
Plan 1<sup>er</sup> étage 1:200



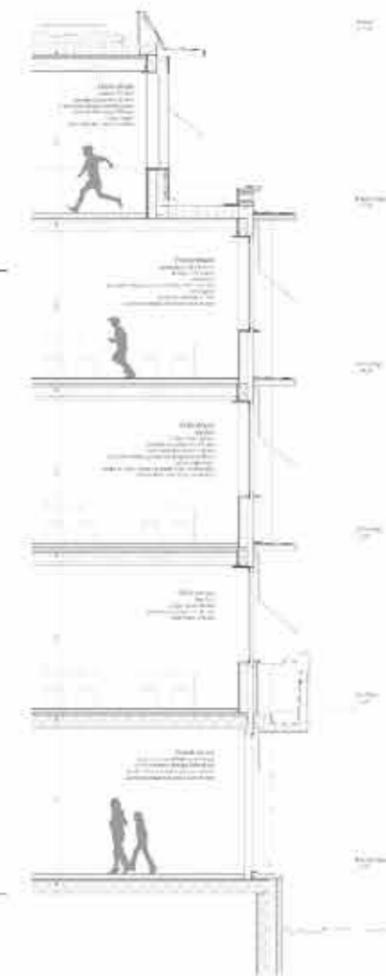
Plan 2<sup>ème</sup> étage 1:200



Plan 3<sup>ème</sup> étage 1:200



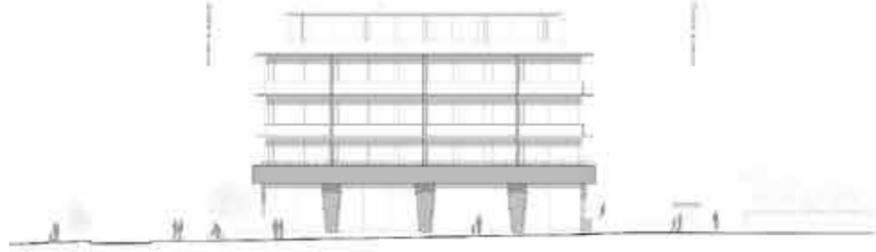
coupe 1:200



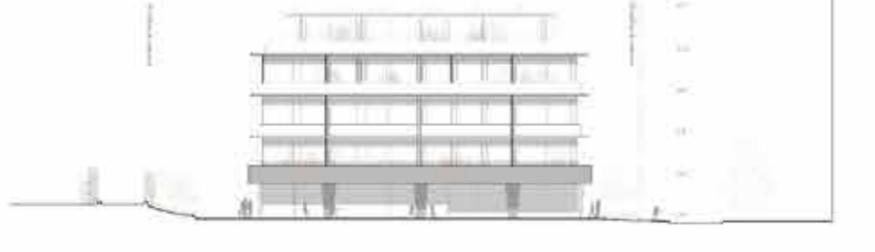
Élévation de détail 1:50



Élévation de détail 1:50



Facade Sud 1:200



Facade Nord 1:200

**MATÉRIALITÉ ET CONSTRUCTION DU BÂTIMENT**

Le projet vise à offrir l'opportunité de faciliter des processus constructifs qui offrent une flexibilité certaine. Dans une optique de respect des matériaux, le projet utilise une structure pour abriter un système de bris de vent et de bris de bruit. Le système est conçu pour être construit par des artisans locaux, afin de favoriser l'emploi local, notamment dans le système de dalle béton pré-cast et en particulier dans le cas de l'absence de main-d'œuvre. Les blocs de terre (type TeraBlock) qui offrent pour une bonne isolation acoustique et une bonne isolation thermique, sont remplis pour les parties extérieures des murs par le système à bris de vent et de bruit. Le système fonctionne à la fois comme un bris de vent et de bruit, permet de briser les courants d'air et de bris de vent et de bruit sur la long terme. Le bris de la structure de la dalle est conçu pour offrir la possibilité de bris de vent et de bruit. Le projet vise à offrir une bonne protection contre les intempéries. Les éléments constructifs de bris de vent et de bruit sont conçus pour offrir une bonne protection contre les intempéries.

**Plan de détail - vue de chambre 1:50**

**Plan de détail - coupe 1:50**

## D 4<sup>ème</sup> RANG — 4<sup>ème</sup> PRIX

Projet n° 25

### PLEIN AIR ATELIER MORA

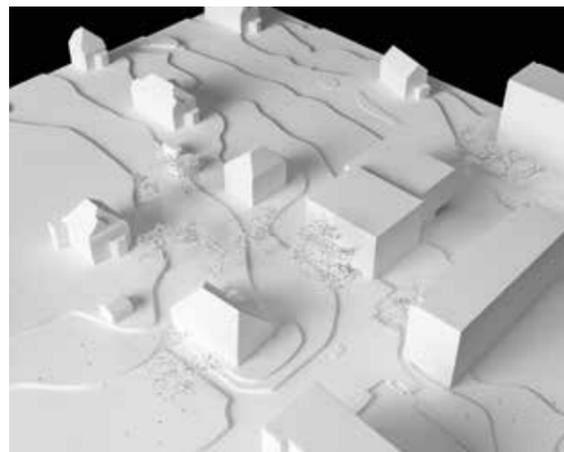
La force du projet PLEIN AIR réside dans la compacité de son volume, qui offre des espaces extérieurs généreux à destination du quartier et de l'école.

Le volume principal du projet, de trois étages sur rez-de-chaussée, propose une échelle intermédiaire appréhensible, entre les immeubles de logements et les villas du quartier du Mervelet.

La position du bâtiment dégage ainsi deux généreux espaces extérieurs : une place sur l'avenue de Riant-Parc et un parc-préau en lien avec les villas existantes, qui sont réaffectées en locaux parascolaires. L'accès à l'école se fait autant par la place que par le parc, à travers des préaux couverts bien dimensionnés.

Tirant parti du dénivelé du site, le volume est décomposé en demi-niveaux, atténuant encore l'impact du gabarit sur le site. Dans les rez-de-chaussée, la salle de rythmique et la salle de jeux sont accessibles côté parc, en lien fonctionnel avec le parascolaire. La position du restaurant scolaire sur la longueur du bâtiment semble n'être qu'une résultante et sa proportion n'en suggère pas un usage optimal. Les deux entrées, sur rue et sur parc, sont reliées par un hall sur deux niveaux, avec un escalier central qui gère le dénivelé. Dans les étages, la cage d'escalier est cloisonnée et mène successivement à deux halls distribuant quatre classes. Les locaux complémentaires de l'école sont disposés au deuxième étage.

PROJETS PRIMÉS



Le dispositif typologique proposé offre un espace appropriable, permettant aux classes de fonctionner en «clusters». Bien qu'offrant des possibilités d'usages qualitatifs en dehors des classes, ces halls sont jugés trop introvertis, en double jour à travers les vestiaires intégrés aux salles de classes et sans ventilation naturelle directe en façade.

La salle de gymnastique se situe du côté de la rue, sous la place. Éclairée uniquement de manière zénithale, elle semble peu appropriée à un usage quotidien. Si cette contrepartie pour la compacité du projet peut être un avantage, cela induit un grand volume d'excavation et l'absence de ventilation naturelle demandée pour ce programme.

Ne fonctionnant pas en l'état, le concept des voies de fuite serait à revoir, avec l'ajout d'un escalier approprié.

Hormis le sous-sol en béton, la structure est en bois, avec des dalles mixtes bois-béton. A l'intérieur, des murs en terre crue sont prévus, alors que la façade est en brique de parement. La matérialité offre une atmosphère calme et chaleureuse.

Le jury relève l'analyse particulièrement fine des villas Joli-Mont et Riant-Parc, ainsi que la proposition précise de leur réhabilitation-rénovation, valorisant ainsi ce patrimoine mis à disposition du programme parascolaire.







LE BÂTI EXISTANT - LA REHABILITATION DU PATRIMOINE DOMESTIQUE DE BRAY-LE-FRANCAIS

Le bâtiment existant est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il est en très bon état de conservation et présente une architecture de qualité. Le projet consiste à restaurer le bâtiment et à le réhabiliter en logements sociaux.

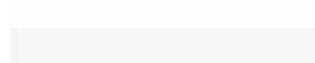
LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON DU PARASOLAIRE "JOLLANDY 17" - E 1/200



FACADE AVENUE DE JOLLANDY - E 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

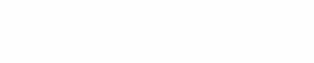
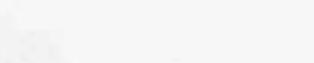
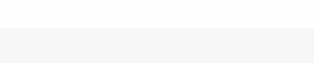
LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

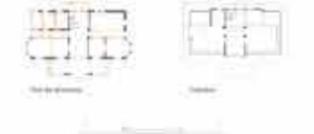
LA MAISON DU PARASOLAIRE "RIANT-PARC 21" - E 1/200



FACADE AVENUE DE JOLLANDY - E 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - JOLLANDY 17 - 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

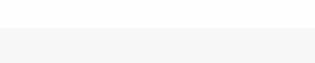
LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON DU PARASOLAIRE "RIANT-PARC 21" - E 1/200



FACADE AVENUE DE JOLLANDY - E 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

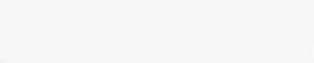
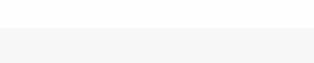
LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100

Le projet consiste à restaurer le bâtiment existant et à le réhabiliter en logements sociaux. Le bâtiment est un bâtiment de type pavillonnaire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

LA MAISON DU PARASOLAIRE "RIANT-PARC 21" - E 1/200



FACADE AVENUE DE JOLLANDY - E 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON DU PARASOLAIRE "RIANT-PARC 21" - E 1/200



FACADE AVENUE DE JOLLANDY - E 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



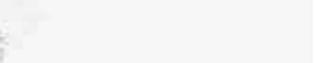
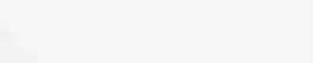
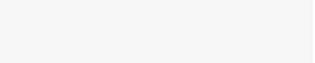
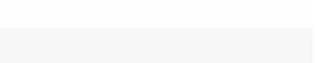
LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON - RIANT-PARC 21 - 1/100



LA MAISON DU PARASOLAIRE "RIANT-PARC 21" - E 1/200



FACADE AVENUE DE JOLLANDY - E 1/100



0.00



0.00



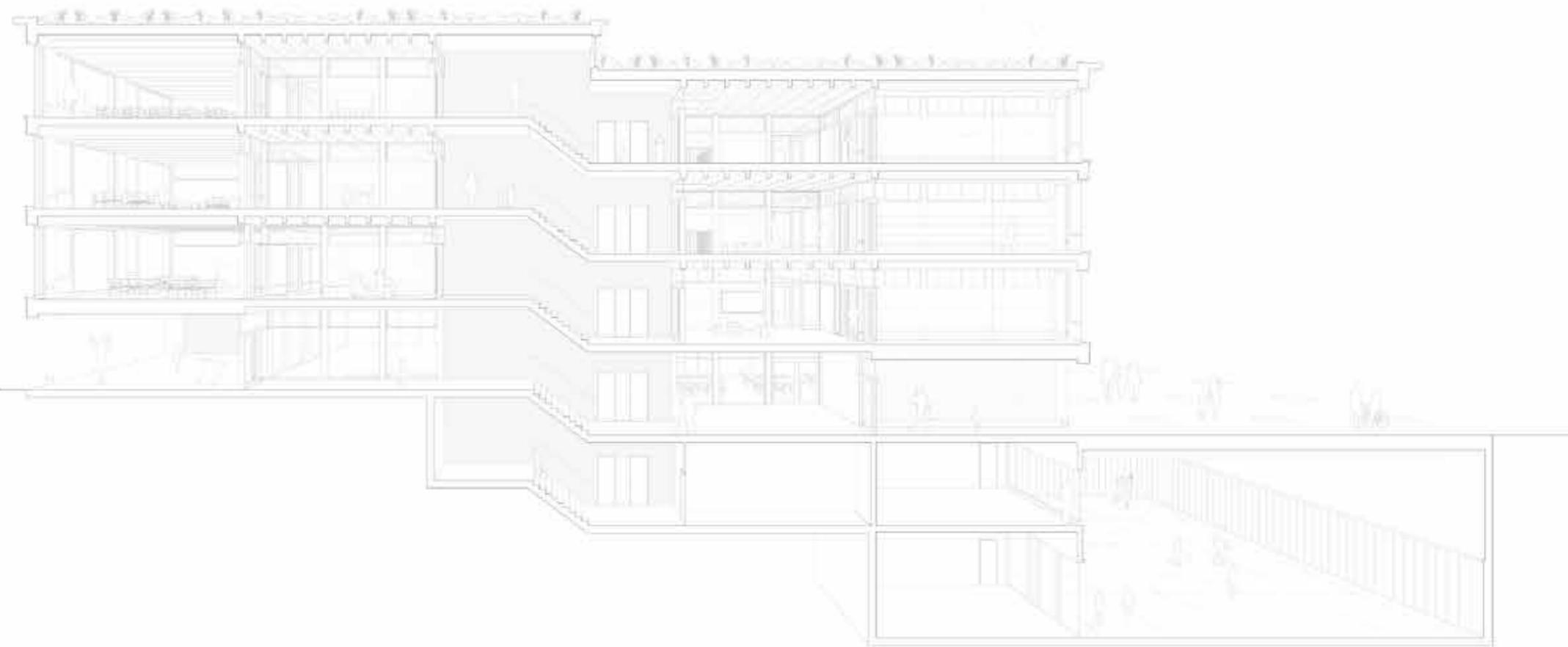
0.00



0.00



0.00



## 5<sup>ème</sup> RANG — mention

Projet n° 09

### TIC-TAC-TOE ATELIER MARCH Sa

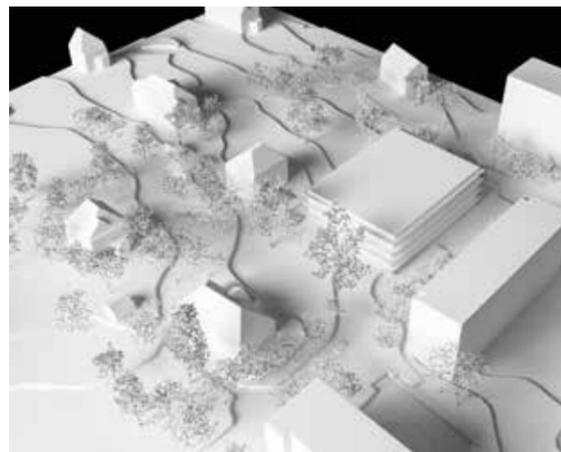
Dans le projet TIC-TAC-TOE, le bâtiment de l'école se présente comme un parallélépipède régulier, relativement bas (rez + 3 côté ville et rez + 2 côté parc). Il s'implante légèrement en retrait de l'avenue de Riant-Parc, créant un parvis d'entrée dans l'angle sud-ouest de la parcelle. Au nord, côté parc, le bâtiment est connecté, un niveau plus haut que l'entrée sud, au parc par un généreux couvert; c'est l'entrée principale de l'école.

Le jury apprécie cette implantation, bien qu'elle soit en dérogation avec la LCI, côté avenue de Joli-Mont. Le gabarit, volontairement bas, affiche le bâtiment de l'école comme un édifice public, qui ne concurrence pas les bâtiments de logements voisins plus hauts. Le léger recul par rapport à l'avenue de Riant-Parc rend le bâtiment visible lorsqu'on monte la rue largement arborisée depuis l'ouest, sans être imposant.

Le parc est réaménagé afin de renforcer les valeurs du parc à l'anglaise, avec des cheminements en courbes souples autour des arbres. Les auteurs veulent favoriser les surfaces perméables, également dans les places de jeux, dans un esprit contemporain. La dissémination des parcs à vélos ne participe pas de la même ambition.

La typologie choisie de trois bandes, une bande centrale d'espace commun et deux bandes latérales de salles de classes, avec une ouverture de l'espace central côté parc, et une autre côté rue, offre la qualité de maintenir un rapport visuel avec la nature et les villas, point de repère identitaire important de cette école. Le système distributif, avec des escaliers ouverts intérieurs et des voies de fuite extérieures, bien que cohérent, laisse quelques doutes au jury, notamment sur le sens des escaliers depuis l'entrée principale de l'école, et sur la position et le dimensionnement des sanitaires au milieu de l'espace central, insérant l'escalier entre deux murs.

PROJETS PRIMÉS



Le jury relève la proposition structurelle intéressante et aboutie pour gérer les descentes de charges dans la zone de superpositions des programmes, au-dessus de la salle de sport. Celle-ci donne un caractère particulier au bâtiment, et permet un aménagement libre au rez-de-chaussée qui s'adapte aux programmes différenciés (administratif, centre médico-pédagogique, atelier d'arts visuels, etc). La position de la salle de sport, dans le contexte d'un terrain en pente, avec peu de distance aux limites latérales, oblige, afin d'amener de la lumière naturelle dans la salle, à créer un talus artificiel à l'est, qui entame l'espace vital du cèdre.

L'expression des façades, très vitrées, soulignée par les coursives faisant office de brise-soleil, donne à lire un bâtiment pavillonnaire dans un parc, laissant imaginer un bon rapport d'intégration à son contexte.

Les villas accueillent le programme parascolaire, trois unités dans la villa Joli-Mont et une unité sur deux niveaux dans la villa Riant-Parc. Les adjonctions tardives sont éliminées pour valoriser les aspects patrimoniaux des villas.

La typologie proposée combinée à la position de la salle de sports dans la largeur, ne permet pas de répondre aux contraintes de la LCI, sauf modifications majeures qui ne seraient pas en corrélation avec le concept architectural.



IMPLANTATION ARCHITECTURALE

Le nouveau groupe scolaire révisé l'ensemble du programme dans un bâtiment unique, de forme géométrique et largement ouvert sur son environnement. Il s'agit d'un bâtiment à usage scolaire, de type école primaire, qui sera construit sur un terrain en pente à l'ouest de l'avenue de la République.

Il s'agit de la partie de la dernière phase de la construction de deux niveaux de référence qui s'inscrit dans le cadre du programme. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone. Le bâtiment est conçu pour être intégré à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone.



ORGANISATION

Le projet est organisé en deux phases de construction. La première phase est la construction de la partie principale du bâtiment, qui sera construite en deux étapes. La deuxième phase est la construction de la partie adjacente, qui sera construite en une seule étape.

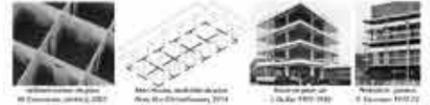


CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet est conçu comme un bâtiment unique, de forme géométrique et largement ouvert sur son environnement. Il s'agit d'un bâtiment à usage scolaire, de type école primaire, qui sera construit sur un terrain en pente à l'ouest de l'avenue de la République.

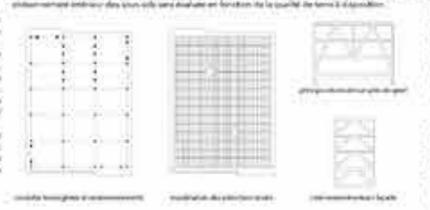
STRUCTURE CONTREVENTEMENT

La structure est conçue pour être intégrée à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone.



ACCÈS

Le bâtiment est conçu pour être intégré à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone.



CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet est conçu comme un bâtiment unique, de forme géométrique et largement ouvert sur son environnement. Il s'agit d'un bâtiment à usage scolaire, de type école primaire, qui sera construit sur un terrain en pente à l'ouest de l'avenue de la République.

PHYSIQUE DU BÂTIMENT - CONCEPTION BIOCLIMATIQUE LOW TECH

Le bâtiment est conçu pour être intégré à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone.

Le bâtiment est conçu pour être intégré à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone.

Le bâtiment est conçu pour être intégré à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone.

ACCÈS

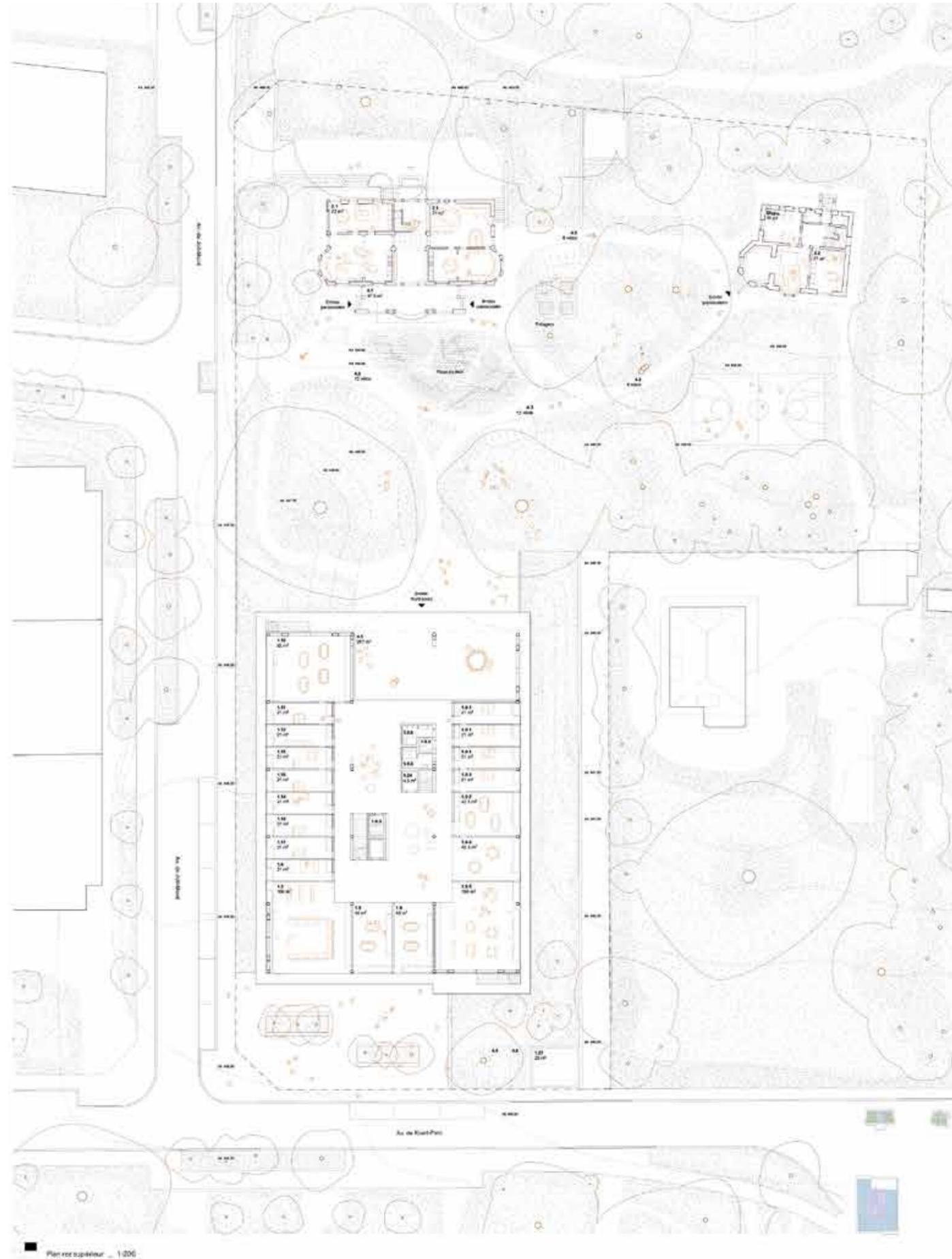
Le bâtiment est conçu pour être intégré à la ville et répondre à l'attente des habitants de la zone. Elle est un lien avec le nouveau programme scolaire et permet de répondre à l'attente des habitants de la zone.



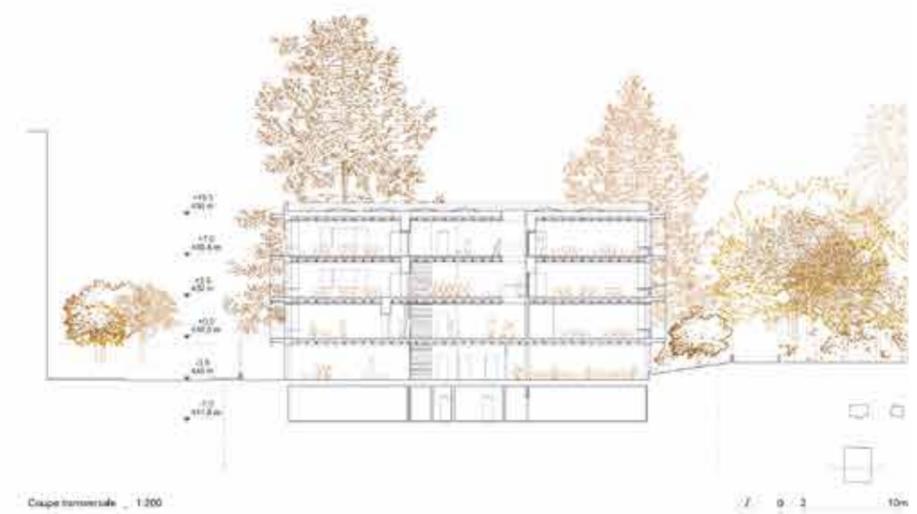
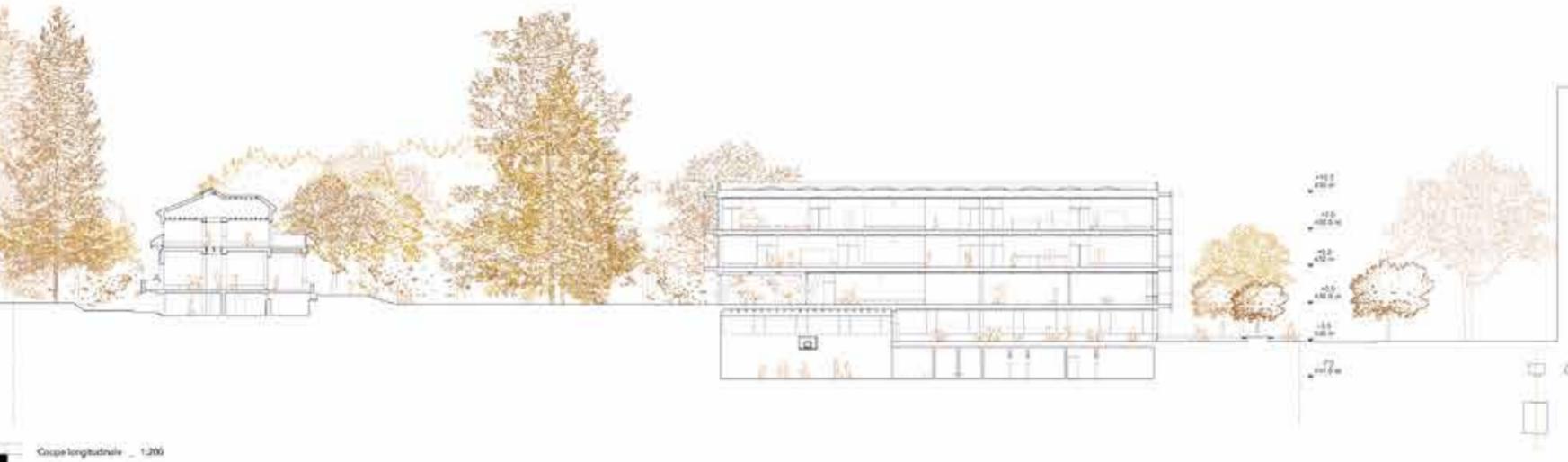
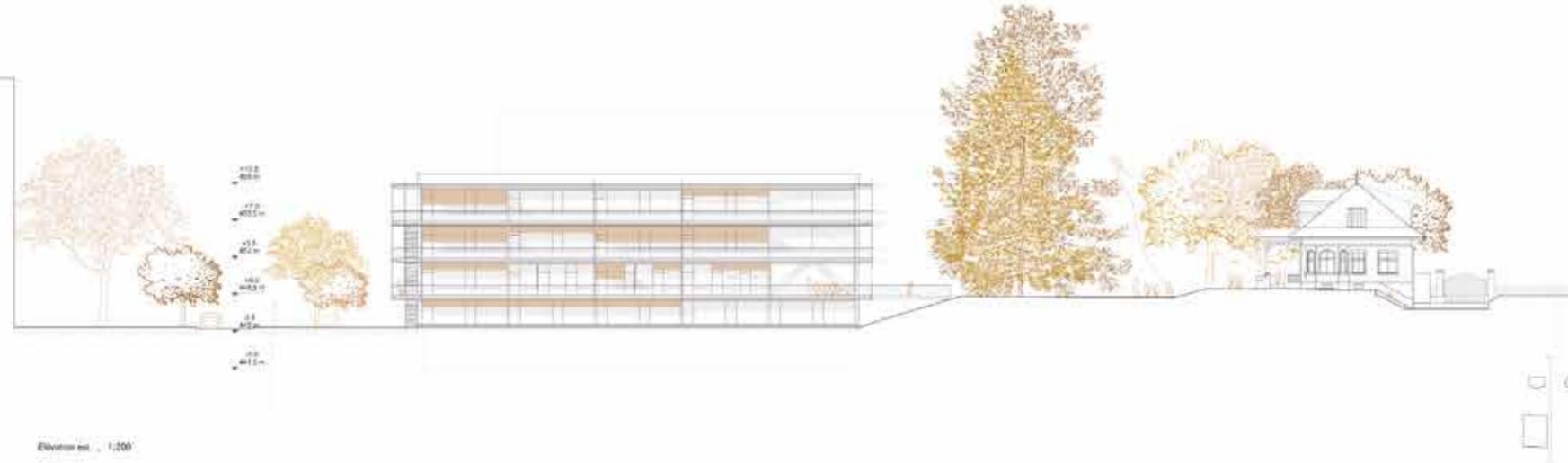
CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet est conçu comme un bâtiment unique, de forme géométrique et largement ouvert sur son environnement. Il s'agit d'un bâtiment à usage scolaire, de type école primaire, qui sera construit sur un terrain en pente à l'ouest de l'avenue de la République.





- Escaliers
- Locaux communs
- Salle de gym, annexes
- Locaux pastoraux
- Technique



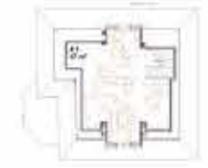
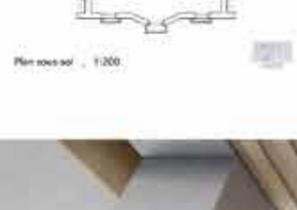


Le projet répond implicitement aux directives AER. Le box s'insère dans les espaces de distribution qui peuvent accueillir du mobilier pour des écoles délabrées.



Plan, Coupe, Croquis - 1/50

**TATINOCPIE**  
 Les deux niveaux existants regroupent les locaux pour le personnel comme suggéré par le cahier des charges. Leurs murs se font en fait un tamis-écran avec le persil et l'écou. Les murets sont amovibles aux RMF grâce à l'installation de contre-écrous ponctuels.  
 L'apertose rationnelle tend à séparer les éléments fonctionnels, actives et passives qui permettent le confort des plans originaux. Les éléments structurels et de découpe sont entièrement séparés. Afin de pouvoir créer des espaces nécessaires au personnel, il est primordial de réaliser d'aventures permettant de séparer les espaces. Les surfaces en béton sont lisses, mates et intégrées.  
 Le muret est en fait une série de trois espaces pour le personnel (salle, 20m<sup>2</sup>). Deux sont réalisés en maçonnerie, distribués par un fait central amovible en béton. La troisième est la salle des activités et est faite par les verrières rouges sur le plan de la notice de type Cas FMS. La même surface est amovible et intègre la dimension d'origine. Le sous-sol reçoit les locaux techniques complètes, locaux commerciaux et techniques.  
 La maison est en fait un plan 2D est de dimension plus réduite. Elle offre le quatrième local personnel à l'étage. Le reste de l'étage est quant à lui dédié au mobilier et bureau pour le personnel. Le sous-sol à l'étage de la maison est quant à lui dédié aux locaux techniques, commerciaux et techniques. L'aménagement des locaux offre un aspect complètement différent. Les éléments mécaniques et électriques en toiture sont supprimés.  
 La diversité architecturale est maintenue mais les surfaces de revêtement sont intégrées dans le traitement paysager des lieux. L'ensemble des sites sera représentatif au maximum.



Plan 2ème étage - 1:200



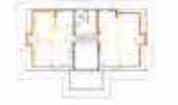
Plan 3ème étage - 1:200



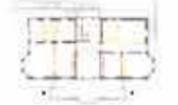
Plan sous-sol - 1:200



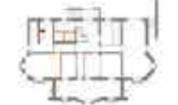
Plan 1er étage



Plan 2ème étage



Plan 3ème étage



Plan sous-sol



Plan 2ème étage



Plan 3ème étage



Plan sous-sol

Schémas d'élévation/construction



La salle d'enseignement est dotée d'un rayon de vitrage transversal et portes communicantes. Les bois naturels permettent de bien diffuser la lumière naturelle. Le traitement acoustique du plafond offre un cadre harmonieux aux occupants.

## D 6<sup>ème</sup> RANG — mention

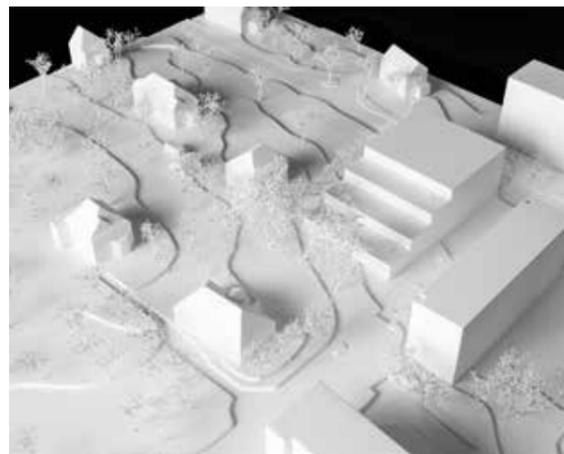
Projet n° 14  
**ÉCOLE EN FORÊT**  
 Ferrari Architectes  
 Lausanne

Dans le prolongement du parc, la proposition ÉCOLE EN FORÊT d'une construction en gradins propose un développement fascinant de l'espace vert existant. Des terrasses en pente permettent d'offrir un paysage scolaire agréable, sous la forme de niveaux de récréation attrayants du rez-de-chaussée jusqu'au toit, qui est soutenu par une disposition cohérente des escaliers extérieurs ainsi que par des volées d'escaliers intérieurs en enfilades.

Le long de l'avenue de Joli-Mont, l'installation à trois voies crée une clarté, une orientation et un dialogue intéressant entre les espaces intérieurs communs et la villa existante. La structure et la matérialisation sont conçues de manière adaptée pour une utilisation pédagogique innovante sans couloir au-delà des salles de classe. L'organisation des différents programmes sportifs, des espaces communs, du réfectoire et de l'enseignement se développe de manière cohérente du sous-sol au dernier étage.

L'école est également intégré de juste façon, en faible profondeur et avec une transparence appropriée par rapport à la rue et au rez-de-chaussée, et constitue de fait un élément vivant des mondes intérieurs. Les interventions dans les deux villas existantes sont jugées plausibles et subtilement organisées.

PROJETS PRIMÉS



Les auteurs proposent une construction entièrement en bois qui, bien que cohérente d'un point de vue écologique et climatique, n'est pas en mesure, d'un point de vue structurel, de répondre techniquement et économiquement aux conditions de mises en œuvre techniques (grandes portées de la salle de sport et grandes portées des espaces d'apprentissage dans l'aile centrale).

Les qualités de la proposition, malgré la dérogation à la LCI, permettent au jury d'attribuer une mention à cette proposition de qualité.





**SITUATION**  
Le périmètre du concours zéro se situe dans un tissu bâti très hétérogène où différentes époques et époques architecturales cohabitent. C'est un lieu où se croisent le centre historique et le quartier moderne. Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant et doit intégrer les contraintes de l'existant et des enjeux de développement durable. Le projet doit être un bâtiment qui s'intègre dans son environnement et qui contribue à la qualité de vie de la ville.

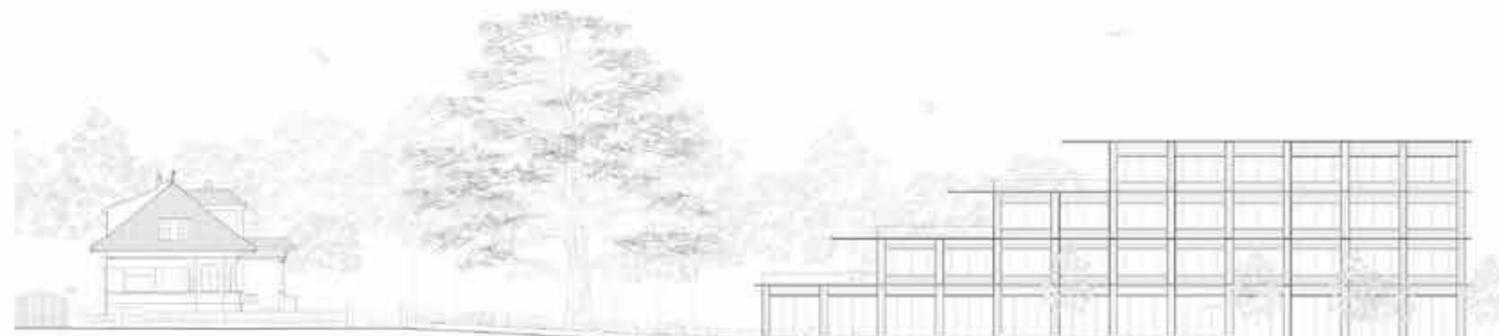
**PROGNOSTIC**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant et doit intégrer les contraintes de l'existant et des enjeux de développement durable. Le projet doit être un bâtiment qui s'intègre dans son environnement et qui contribue à la qualité de vie de la ville.

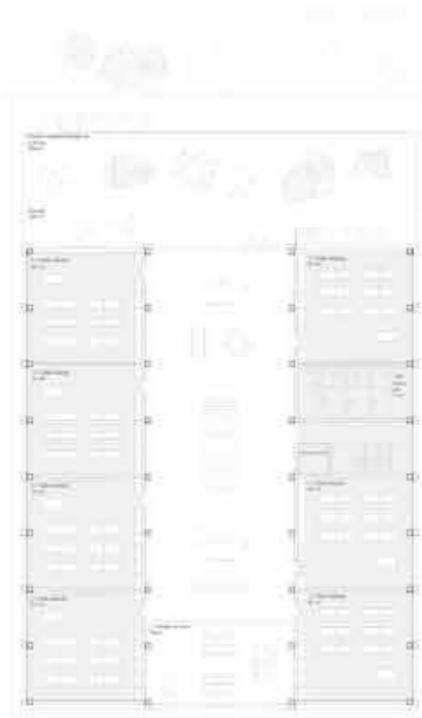
**CONCEPT**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant et doit intégrer les contraintes de l'existant et des enjeux de développement durable. Le projet doit être un bâtiment qui s'intègre dans son environnement et qui contribue à la qualité de vie de la ville.

**ACCÈS**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant et doit intégrer les contraintes de l'existant et des enjeux de développement durable. Le projet doit être un bâtiment qui s'intègre dans son environnement et qui contribue à la qualité de vie de la ville.



Plan de situation 1:500





Plan niveau 1 1/200

Plan niveau 2 1/200

Plan niveau 3 1/200



Bâtir pour une école en pleine

La mission d'enseigner dans les écoles s'est combinée avec le but d'offrir aux élèves le meilleur environnement physique et intellectuel. Convaincu de ces valeurs, le projet propose un dispositif éducatif innovant basé sur des valeurs en rapport à l'architecture scolaire, une philosophie face à son environnement en milieu urbain et traditionnellement un cœur de structure entre les quatre murs d'un salle de classe. Le projet offre à une variété de modes d'accès possibles, déconnectés, déconnectés et en plein air.

**Contexte**  
À l'intérieur même des classes, les élèves profitent d'un environnement fait de matériaux naturels et naturels tels que le bois de la structure ou la terre ou du marbre qui peuvent être sentis et touchés. Une atmosphère à la fois riche et singulière qui facilite les sens.

**Décoratif**  
Le projet conçoit une école sensorielle en offrant la possibilité de travailler en déconnectant dans l'espace commun.

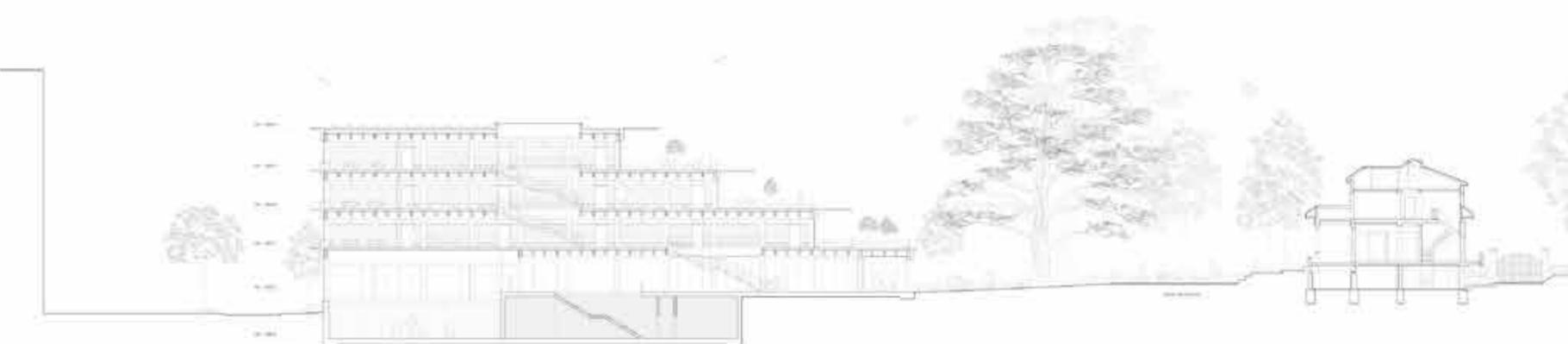
Le projet est par conséquent naturellement à usage éducatif. Dans le partage des espaces, cet espace devient un lieu de travail et d'apprentissage favorisant les échanges et l'expérimentation de différents concepts et d'enseignement.

**Détails**  
La solution offre des possibilités d'expériences multiples et permet de vivre, sur le terrain de la classe, un espace de vie à l'école de situations diverses. L'enseignement est ici perçu comme un processus continu et évolutif, et non comme un rapport à la nature et à l'environnement.

Cette école pédagogique, adaptée en groupe, plus, et ouverte... Une grande variété d'activités peuvent se dérouler sur les terrasses de l'école, des espaces réservés à l'usage et à l'apprentissage.



L'école de jour de la forêt (France, 2010)



Préservation et valorisation du patrimoine architectural

La diffusion de valeur patrimoniale est une thèse qui des interventions des écoles ou non par les lieux existants à destination de l'usage de la région et de réhabilitation de ces bâtiments. Dans un souci de qualité et de respect des valeurs patrimoniales, les nouvelles zones de construction de haute performance énergétique (HPE) doivent...

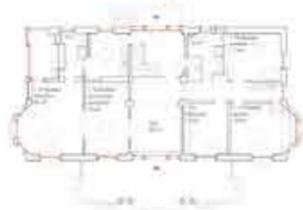
**Réalisation**  
Le valeur patrimoniale de la ville actuellement en cours de réalisation est présentée comme étant exceptionnelle offrant une image de marque forte liée aux interventions. En effet, au-delà de la valeur patrimoniale existante à préserver le projet vise à reconstruire et à valoriser les performances énergétiques de la région. L'ambition de la performance thermique des bâtiments contribue à leur interaction avec les réseaux de chaleur et les réseaux existants à qui ils sont destinés et permet de les intégrer dans les parties existantes des bâtiments.

**Intégration de nouveaux passadoux ou élévés** dans un bâtiment existant implique des interventions au niveau des éléments structurels (poutres, murs, etc.) pour assurer la stabilité et la sécurité de l'ouvrage.

Le chantier des locaux administratifs (d'ici un an) devra intégrer parfaitement les pièces existantes et respecter la composition par rapport aux plans.

**Intégration**  
On s'attend à ce que les performances énergétiques de la région, le changement des formes et une nouvelle perspective intérieure et extérieure à tous les étages. L'intégration des locaux existants se fera dans ce bâtiment par l'ajout d'un volume de la ville. La construction de logements de qualité et de nouvelles formes, la qualité des lieux. Au sein de la région, le bâtiment peut être considéré et doit respecter les critères de qualité architecturale (patrimoine) et les normes de la région.

**Qualité architecturale**  
Dans la mesure où possible le système de chauffage et de climatisation des deux sites pourra bénéficier de la production énergétique de ces bâtiments.



Plan rez 1:200



Plan niveau 1 1:200



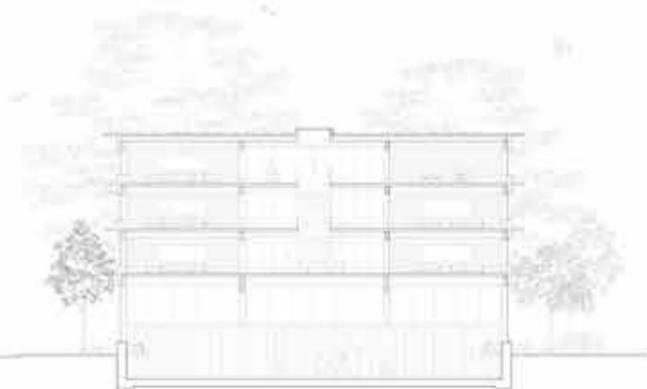
Plan rez 1:200



Plan niveau 1 1:200



Plan combles 1:200



Coupes transversales 1:200



Typologie & accès

Une importance particulière est donnée au traitement des entrées... les livraisons depuis l'extérieur du site... l'accessibilité pour tous est garantie sur l'ensemble du site...



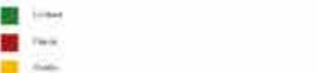
Plaine terre et gestion des eaux pluviales

La ferme classique du projet présente un maximum de surface en pleine terre... la gestion des eaux pluviales est assurée par des techniques de plaines terre...



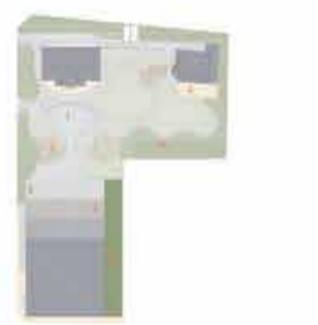
Arborescence

La conception et le choix en matière de gestion arborée ont été étudiés... les arbres sont plantés en compensation...



Revêtements de sol

L'ensemble des pavés de concrets se fit comme un véritable pavé... les revêtements de sol sont choisis pour leur durabilité et leur aspect naturel...



Espaces extérieurs et rev

Le concept paysager dynamique s'inscrit de la parcelle sans espaces... les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser le bien-être et l'interaction sociale...



Développement durable & concept énergétique

Le projet respecte au standard de très haute performance énergétique... les mesures prises incluent l'isolation, les vitrages performants, et l'optimisation des apports solaires...

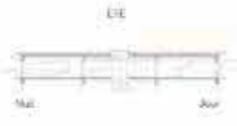
Qualité d'air intérieur: La conception du bâtiment recourt essentiellement à des bois de première qualité... les matériaux utilisés sont choisis pour leur faible teneur en CO2...

Qualité d'air extérieur: Le projet ne prévoit aucune construction passive... les mesures prises incluent la ventilation naturelle et l'isolation des façades...

Optimisation / discrétion: Structure performante et enveloppe durable... les façades sont orientées et entièrement encastrées afin de rendre possible le remplissage...

Sécurité: Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Sécurité: La future piste végétalisée du bâtiment permet de créer un système de rétention d'eau... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...



Concept structurel

Le concept structurel est très simple, économique et largement intelligible... les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

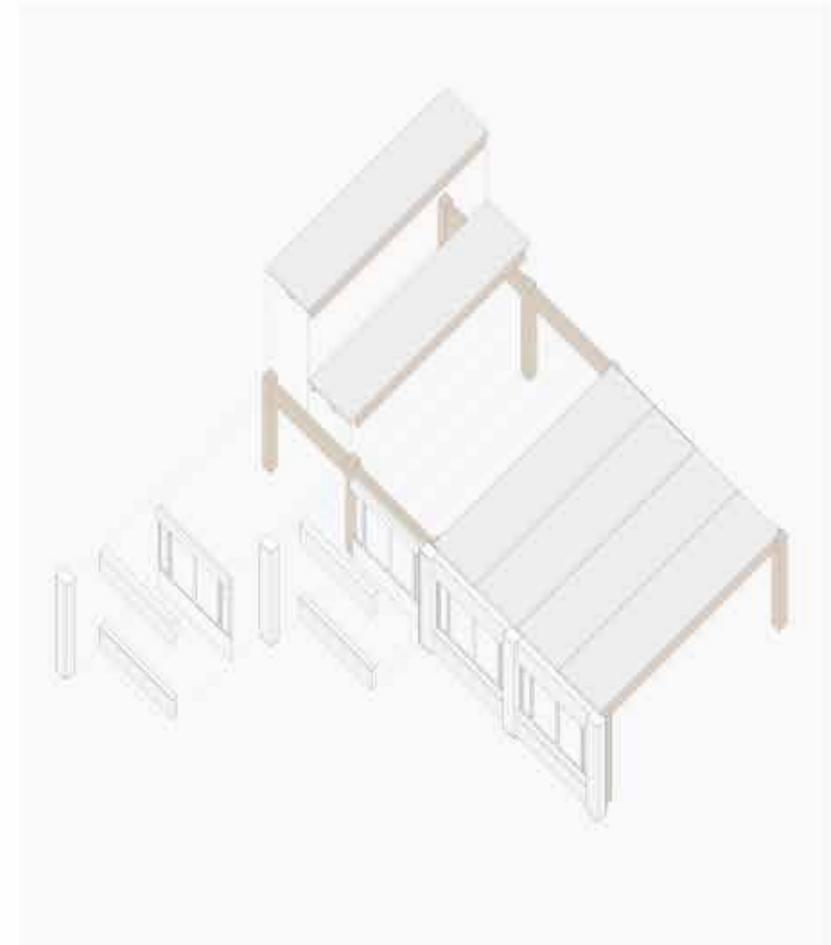
Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les poteaux sont espacés de 4,25 m et les poutres de 20 cm d'épaisseur... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...



Façade

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

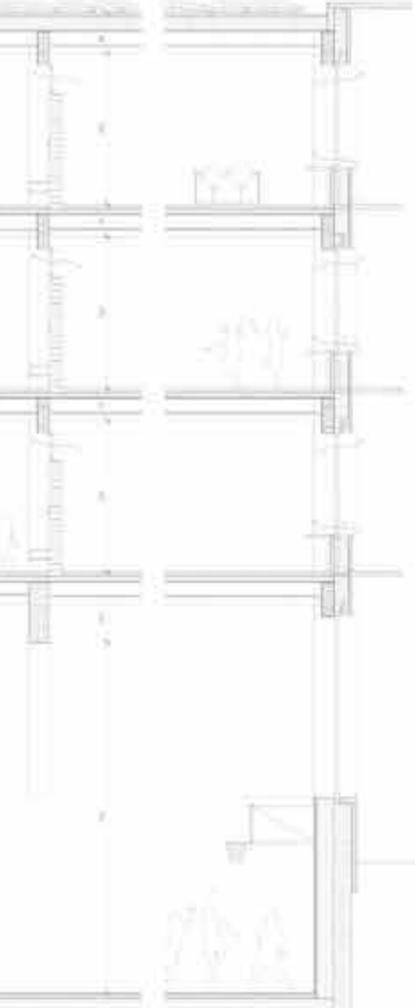
Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...

Les façades sont conçues et réalisées en bois... les mesures prises incluent l'isolation et la ventilation des éléments de construction...



## D 7<sup>ème</sup> RANG — mention

Projet n° 13

### rezplusdeux Atelier Berchier Sàrl

En remplaçant la villa située au nord-est, le projet rezplusdeux crée une situation pour une nouvelle lecture de l'ensemble. Le nouveau bâtiment précise la position de la villa existante et impose un centre dans le parc. Le transfert du restaurant et d'autres activités préscolaires dans ce volume supplémentaire permet de maintenir le bâtiment principal à un niveau aussi bas que possible.

Un bâtiment scolaire de trois étages avec un socle partiellement enterré est proposé et correspond bien aux constructions plus petites dans le parc et aux grands immeubles d'habitation voisins.

La végétation du parc avec ses grands cèdres reste ainsi la protagoniste majeure des lieux. Le bâtiment principal est avancé par rapport au front des maisons de l'avenue de Riant-Parc et est ainsi bien perceptible en tant qu'institution publique. Le bâtiment est bien intégré à l'échelle, bien que la distance nécessaire entre la rue et l'avenue de Joli-Mont ne soit pas respectée.

Au croisement des deux avenues du quartier, la zone couverte marque l'entrée de l'espace sportif, qui est ainsi facilement repérable par les utilisateurs externes. L'entrée de l'école se trouve dans l'intimité du parc, en relation avec les deux autres bâtiments.

PROJETS PRIMÉS



Le sous-sol, partiellement enterré, forme une coque en béton. Une structure en bois avec des poteaux et des poutres est mise en place à l'intérieur de celle-ci. La structure hybride du plafond est composée de poutres qui supportent une fine dalle de béton. Des éléments préfabriqués en béton sont également visibles sur la façade, sous forme de piliers et de corniches, qui marquent l'aspect et protègent la structure en bois intérieure. L'ossature constructive est également reconnaissable à l'extérieur. Les remplissages à l'intérieur de l'ossature sont en bois et en verre.

L'aspect géométrique strict trouve sa logique dans la trame structurelle, qui s'établit également de manière conséquente dans le plan. Un noyau central contient deux escaliers et les salles d'eau. Le plan peut ainsi être divisé en deux zones par étage, ce qui donne un total de trois «clusters». Une couche intermédiaire généreuse desservant les salles de classe peut être utilisée comme vestiaire ou comme zone d'étude. Malgré sa structure rigide, le bâtiment est très adaptable aux changements d'usages. L'organisation horizontale en un rez-de-chaussée ouvert avec la zone des enseignants, deux étages supérieurs avec les salles de classe et un sous-sol avec la salle de gymnastique est logiquement structurée.

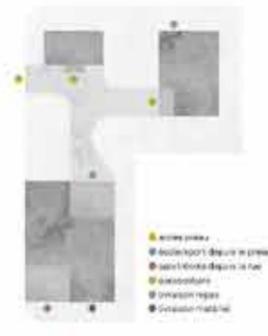
Le pavillon avec le restaurant à deux étages et la salle de jeux et de rythmique est joliment intégré dans le parc. La villa abrite de manière judicieuse les autres utilisations préscolaires.

La prise en compte de l'ensemble du site et la réflexion sur les relations précises des bâtiments entre eux et avec l'environnement sont appréciées. Grâce à sa faible hauteur, l'ensemble s'intègre de manière poétique et à l'échelle du parc. Le non-respect de la LCI place ce projet dans les mentions attribuées par le jury.





Localisation entre deux dénivelés urbains



Accès

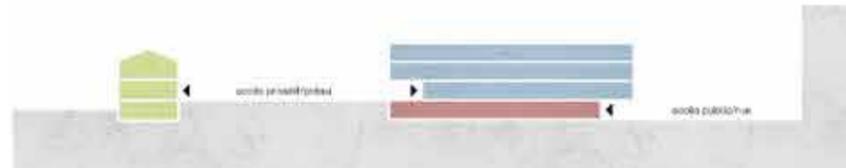
Le site

Situé au sud-est du quartier de Merville, le site se trouve à la rencontre entre deux échelles urbaines composées d'une part d'un quartier d'habitations individuelles et d'autre part des nouveaux logements groupés de forte densité.

Avec la construction de deux nouveaux volumes de taille différente, le projet vise en premier lieu à rétablir les deux échelles et mettre en valeur la Villa Joli-Mont.

En conservant cette remarquable construction et le quartier existant des années, le projet permet de fluidifier les deux parcelles existantes et d'insérer trois volumes dans un seul parc. Derrière d'une succession horizontale plus commune aux volumes, la Villa Joli-Mont est complétée par un nouveau volume qui permet de loger le restaurant, les salles de conférences, les salles de réunion, les salles de réception. La grande difficulté de proposer une affiliation conceptuelle de la Villa Joli-Mont avec le cabinet des charges a été la grande échelle.

Le choix permet en comparant le site à l'architecture existante du site et de rétablir le programme de manière simple. Ce choix procure au programme parcellaire une totale indépendance à l'égard de l'écologie et génère également une volumétrie des nouveaux bâtiments plus adaptée à l'échelle d'une école primaire. La fragmentation du projet permet de rétablir la ville à ses échelles et offrir un lieu de vie renouvelé accessible par tous, présent et en dehors des heures de cours.



La répartition du programme

Le programme est réparti dans la Villa Joli-Mont et dans deux nouveaux bâtiments situés en arrière-jardin du volume des charges. Le bâtiment principal accueille l'enseignement et la salle de sport, au rez-de-chaussée, il est complété d'un hall d'entrée généreux pour accueillir l'administration et les consultations verticales. Tout en maintenant une grande efficacité, les salles de classe répondent aux besoins des deux étages. Une attention particulière est portée sur la qualité de l'éclairage naturel des salles de manière à rendre attractifs les espaces de circulation communs.

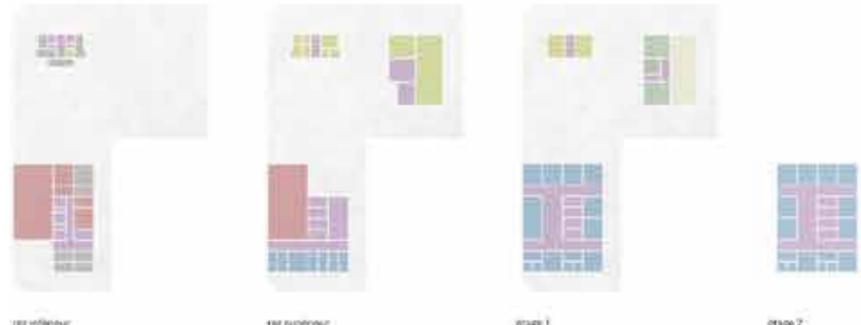
En parallèle de deux entrées, le système distributif permet de réajuster les flux et répondre au comportement demandé par les normes de sécurité incendie. Les distributeurs peuvent ainsi s'approprier les couloirs et envisager un déboulonnement sans déviation des activités.

Les parties du programme réalisées en arrière-jardin sont placées dans le second volume. Le rez-de-chaussée sur le parc de la Dérive de Joli-Mont. Une double hauteur permet la sensation de proximité avec l'extérieur. D'une surface de plus de 300 m<sup>2</sup>, cette salle ouverte, équipée de référence du parc. À l'étage, la salle de rythmique et la salle de jeu complètent l'ensemble de programme. La typologie du bâtiment permet un fonctionnement indépendant pour l'ensemble du bâtiment.

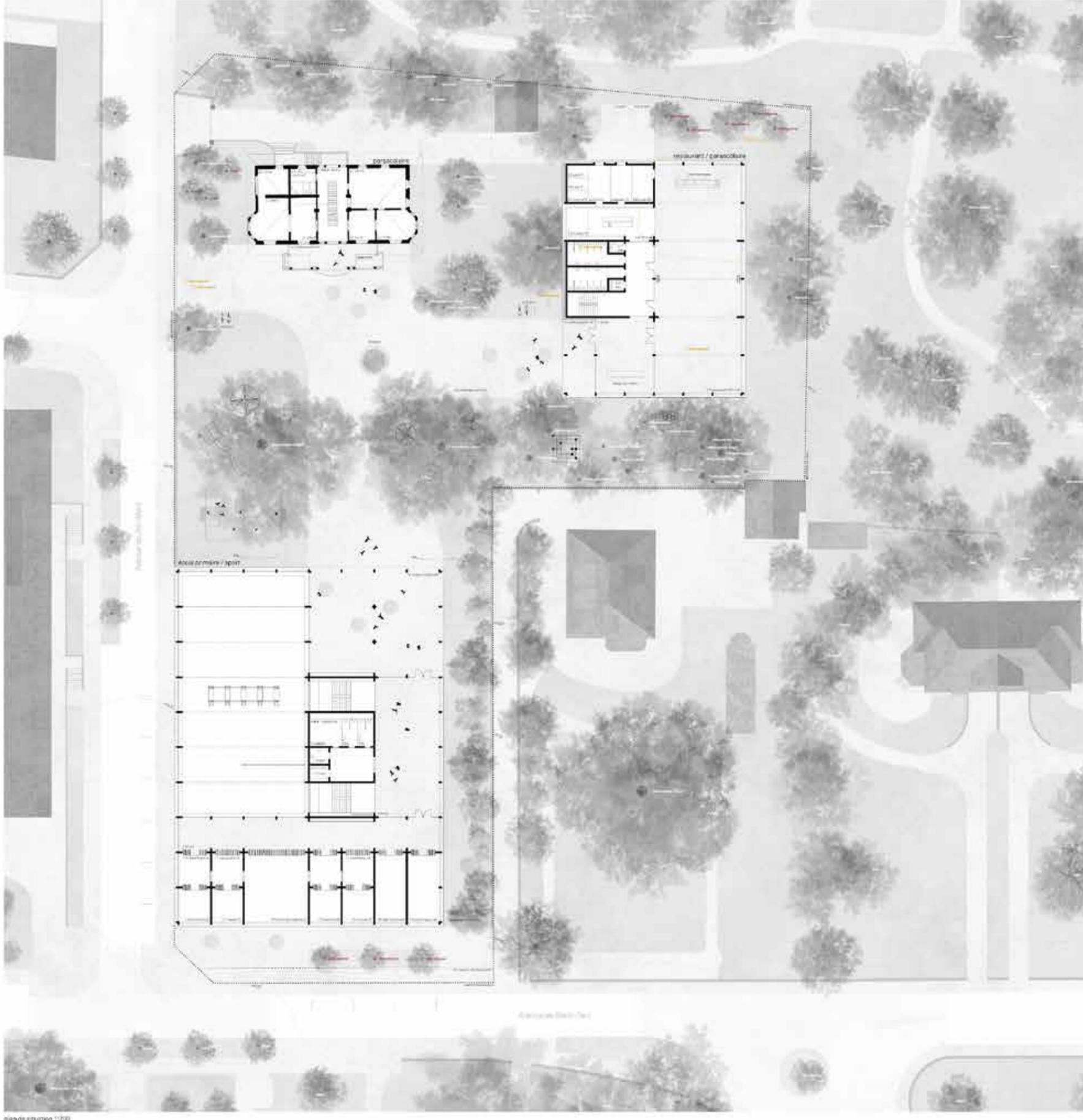
La Villa Joli-Mont

Être un témoin de conservation patrimoniale, la Villa Joli-Mont suit une intervention soignée. Dans cette optique, l'installation d'un ascenseur est évitée, l'accès aux personnes à mobilité réduite est assuré par une rampe sur le parvis. Les quatre salles dédiées aux activités parascolaires y trouvent aisément leur place et s'adaptent au fait d'enrichir des espaces existants. Les espaces dédiés par des modules sont répartis et réajustés. Deux pièces d'un généreux se dégagent au premier étage pour des activités communes. Le rez-de-chaussée offre les parties plus techniques comme la halle et le bureau d'été.

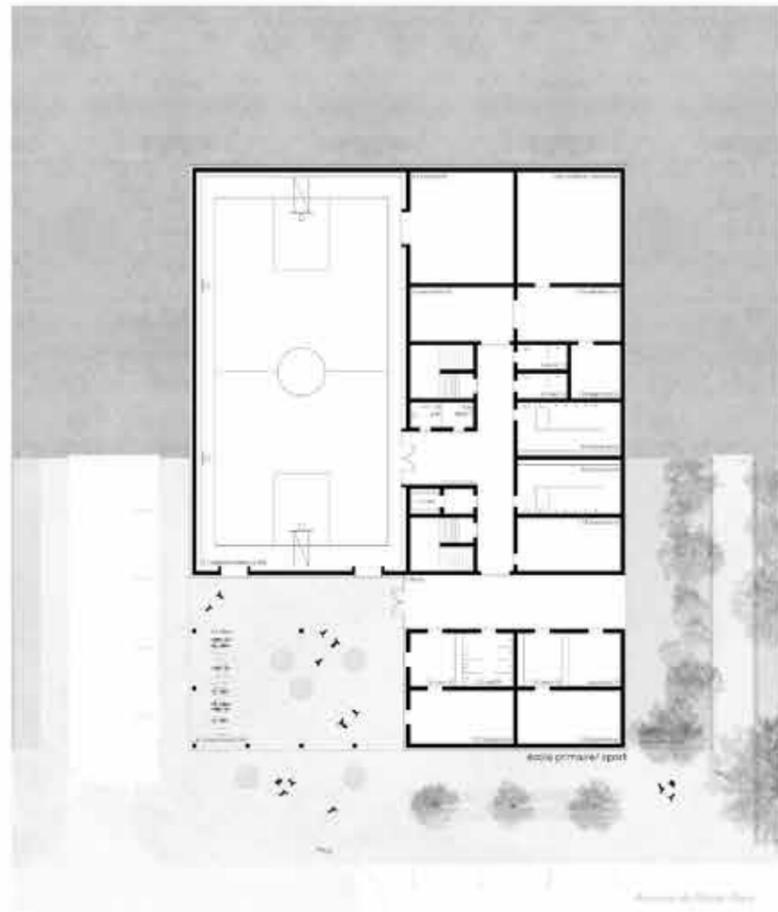
- cuisine
- salle de sport
- salle de réception
- salle de conférence
- salle de rythmique



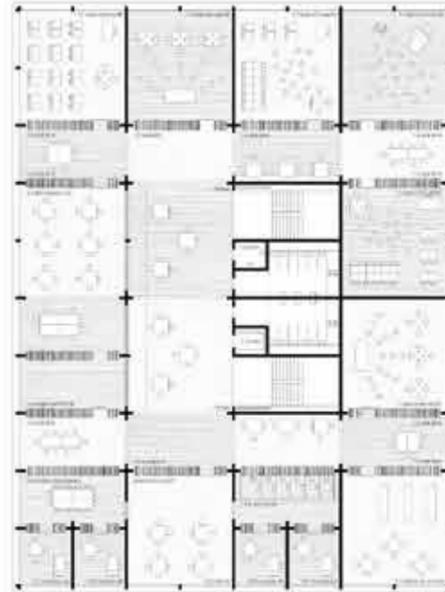
rez inférieur rez supérieur étage 1 étage 2



panoramas situation 1:200



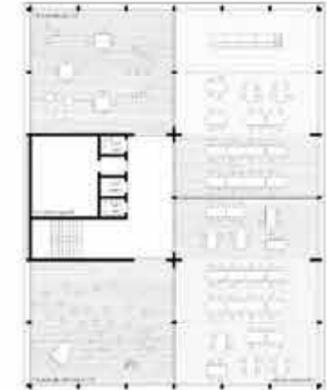
rez inférieur



1er étage



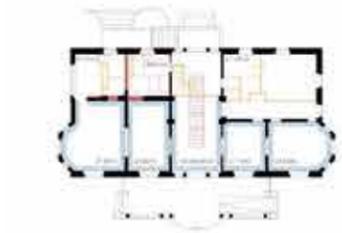
2ème étage



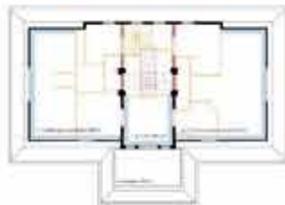
3er étage



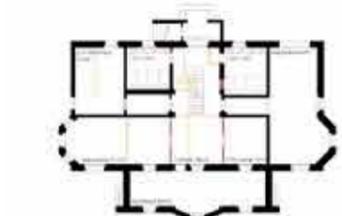
façade



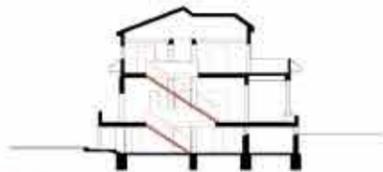
plan de situation



étage 1



niveau 01



■ poutre  
 ■ structure  
 ■ mezzanine

Development durable

L'aspect de l'aménagement est traité avec une attention particulière. L'objectif est de répondre aux besoins des usages environnementaux et économiques actuels, tout en tenant compte des enjeux futurs par le Canton de Genève dans la politique de gestion durable. Le concept énergétique repose d'abord sur une démarche de développement durable au niveau social, économique et environnemental. Le bâtiment à base structurelle en béton, répondant aux performances du label Minergie-E, offre un haut niveau de confort et d'efficacité énergétique. Une utilisation optimale des sources de chaleur passives fait que le rayonnement solaire couvre une bonne partie des besoins.

Ce projet favorise l'utilisation de techniques low-tech à l'exemple du façonnage. Par exemple, il est prévu de travailler au maximum avec de la ventilation naturelle pour réduire les besoins en installations techniques de ventilation. Celle-ci est optimisée et gérée dans un système de gestion de l'énergie. L'architecture intérieure est pensée pour offrir un confort optimal, un espace lumineux et agréable, un confort thermique et acoustique, un confort visuel et sonore. Le confort est garanti par la qualité de l'air, un renouvellement d'air régulier, garanti via l'usage de puits. Par conséquent, la façade est composée de grands vitrages pour garantir un bon éclairage naturel, de parois durables isolées ou à la ventilation naturelle ainsi que d'un confort pour éviter la surchauffe en été.

Une attention particulière sera portée à l'ensemble des matériaux utilisés. Leur capacité de mise en œuvre, les dates limites de fabrication, les émissions de CO2 lors de la production en béton. Cette construction a des avantages supplémentaires comme l'absence de pollution chimique et l'absence de déchets.

Plusieurs éléments seront mis en place tels que l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture en fonction des besoins de consommation du bâtiment, l'installation d'une toiture végétalisée pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur et la formation de brouillard de pluie pour les usages extérieurs.

Matériaux

Le choix du système constructif est un compromis de base et de béton. Le choix de ces deux matériaux offre de multiples avantages pour la construction d'une école.

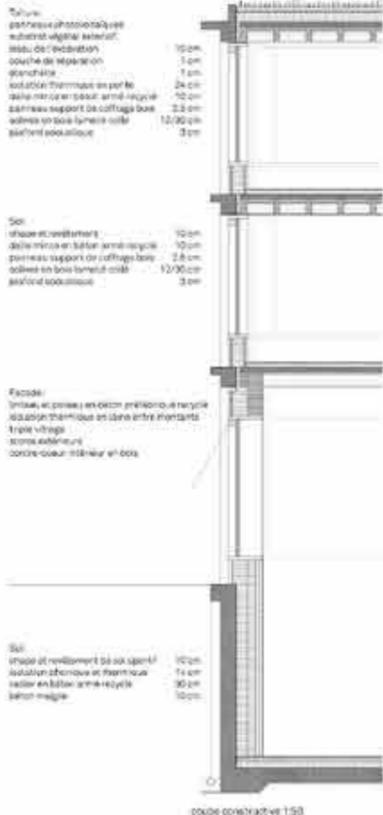
La trame régulière qui compose l'ossature du projet fait la base d'une utilisation flexible et réversible, tant d'un point de vue spatial que constructif. Cette rigueur permet de répondre à une économie de moyens. La rigidité des éléments permet une planification et une évolution possible de l'édifice en des lieux dans le temps.

La structure intérieure est mise en place avec du béton préfabriqué recyclé composé de granulats concassés, ce processus favorise le circuit court et local. Des poteaux extérieurs et des poutres avants permettent de protéger les façades en bois et d'offrir une structure adaptée aux usages. Cette composition traduit un caractère de légèreté et d'ouverture aux nouveaux usages. De plus, le béton recyclé participe activement à la structure mais offre d'autres avantages. Avec une faible densité, il permet de répondre à des besoins structurels de compression, à de grandes portées au comportement global du bâtiment, ainsi qu'à des besoins de confort intérieur. Son usage favorise un confort global en limitant les surchauffes estivales.

La structure portative intérieure est mise en place avec un stratifié de poutres et de solives en bois préfabriqué en ossature. Grâce à la structure portative simple et robuste, l'ossature en bois mise en place permet de répondre aux besoins exigents d'un bâtiment scolaire. Les poteaux et les poutres sont conçus en bois lamellé collé provenant des forêts de la région genevoise. La rigidité du bois est suivie au cours de toutes les étapes du processus de construction, de la coupe à la mise en œuvre. Le bois est également choisi pour la construction des toitures de façade qui offre une trame de structure béton-bois.



élévation 100



coupe constructive 150



détail 150



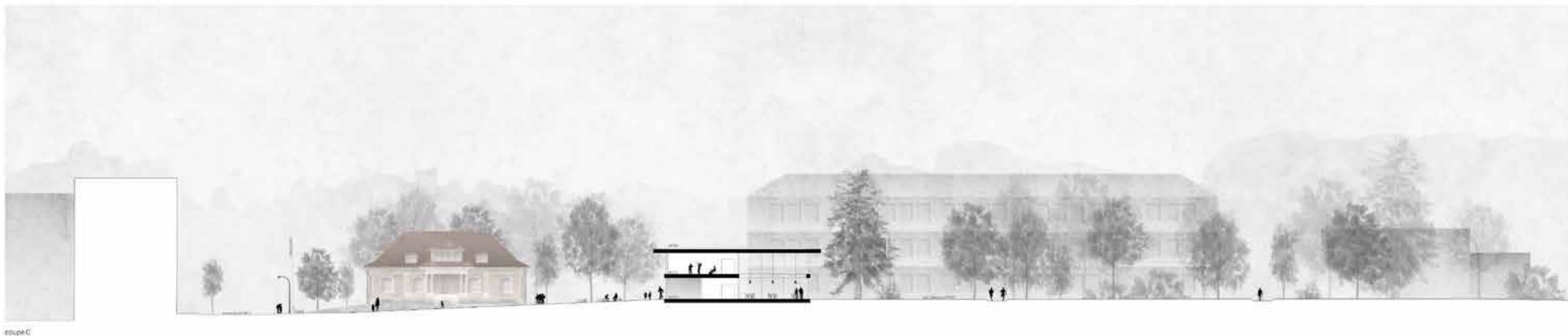
vue extérieure



vue restaurant



plan de situation 1600



# E PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 01

## **jolie ronde**

*Architectes*

**giorgio campedel**

*Collaborateurs*

Lugano, Suisse

Aldo Coldesina

Gabriele Siani

Projet n° 2

## **ARCADES DU PARC**

*Architectes*

**Oeschger Schermesser**

*Architekten*

Zürich, Suisse

*Collaborateurs*

Claudia Schermesser

Christian Oeschger

Elias Zappa

Margaux Clivaz

Projet n° 3

## **Gazébo**

*Architectes*

**Dreier Frenzel Sàrl**

**+ Tekhne Sa**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Yves Dreier

Eik Frenzel

Jean-Daniel Beuchat

Maria Eduarda Filipe

Alexandre Calame

Baptiste Combes

Simon Wüst

Projet n° 4

## **Joyeuse fête**

*Architectes*

**STUDIOV9**

Bienne, Suisse

*Collaborateurs*

Bastien Jeandrevin

Tanguy Poffet

Sacha Rouiller

Samu Leppänen

Projet n° 5

## **MERVELOUS**

*Architectes*

**D4 ATELIER**

**D'ARCHITECTURE Sa**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Dominique Dériaz

Dagmar Driebeek

Guilherme Pinto

Janette Velasco

Pilar Carmaneira

Projet n° 6

## **LARGO**

*Architectes*

**«ROUSSINOV-DESIGN»**

**Sàrl**

Sofia, Bulgarie

*Collaborateurs*

Tania Yordanova-

Roussinova

Vladimir Roussinov

Projet n° 7

## **Alice**

*Architectes*

**AARS architectes Sàrl**

Madrid, Espagne

*Collaborateurs*

Florencio Sotos Arellano

Isabel Ramos Ausin

Projet n° 8

## **Zauberlaterne**

*Architectes*

**Jordi Cabos Architekt**

Zürich, Suisse

*Collaborateurs*

Jordi Cabos Millan

Miquel Oliver Llopis

Projet n° 10

## **GENIUS LOCI**

*Architectes*

**IGNACIO VILA**

**ALMAZÀN / CCJVJ**

**OFFICE ARCHITECTS**

Madrid, Espagne

*Collaborateurs*

Luis Càmara Mamolar

Miguel Càmara Mamolar

José Jaràiz Pérez

Alejandro Virseda Aizpún

## PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 11

## **HAVRE**

*Architectes*

**PAR ARCHITECTURE**

**Sàrl**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Mario Rodrigues

Liliana Pinto

Tiago Reis

Leonardo Grogg

Projet n° 12

## **le nuage**

*Architectes*

**Personeni Raffaele**

**Architectes Sàrl**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Mario Rodrigues

Liliana Pinto

Tiago Reis

Leonardo Grogg

Colette Raffaele

Fabrizio Raffaele

Adriana Sowa

Spela Glavac Prieto

Projet n° 15

## **GRIMPERJOLIMONT**

*Architectes*

**LEMEROU**

**ARCHITECTURE**

Paris, France

*Collaborateurs*

Stéphane Rouault

Laetitia Lesage

Thibault Dalle

Paul Lebailly

Projet n° 17

## **TRILOGIE**

*Architectes*

**Nicolas Adrien**

**& Marcello Monti**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Nicolas Adrien

Marcello Monti

Projet n° 18

## **iduía**

*Architectes*

**Wolf Obrist Architectes**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Alain Wolff

Marjolaine Obrist

Léa Binggeli

Inès Schupp

Giulia Ferretti

Matthieu Hefti

Antoine Fanost

Projet n° 20

## **LE TRÈFLE**

*Architectes*

**MAA Mulaj-Atsusaka**

**Architectes**

Grand-Lancy, Suisse

*Collaborateurs*

Adriatik Mulaj

Miya Atsusaka

Projet n° 21

## **ENTRE LES CÈDRES**

*Architectes*

**SAMIR ALAOUI**

**ARCHITECTES Sàrl**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Samir Mhamdi Alaoui

Basile Immer

Kristiana Ustuba

Projet n° 23

## **JUMELLES**

*Architectes*

**CABINET Fanny Noël**

**Diogo Lopes Architectes**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Fanny Noël

Diogo Lopes

Antonio Castro

Martin Python

Marc Walgenwitz

Andreas Ofner

Projet n° 24

## **oasis**

*Architectes*

**PLUS3-ARCHITECKCI**

**sp.zo.o.**

Varsovie, Pologne

*Collaborateurs*

Katarzyna Glazewska

Katarzyna Najberg

Aleksandra Stoltz

Hanna Kasantseva

Kaja Czerwinska

Projet n° 26

## **HÉ HO**

*Architectes*

**Itten+Brechbühl Sa**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Laurent Gerbex

Daniel van der Vyer

Virginie Grand

Silvio Gonçalves

Projet n° 27

## **1,2,3 Petit Bois**

*Architectes*

**STUDIOPLUS**

**ARCHITECTES**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Luis Antunes

Tedros Yosef

Silvia Ottaviano

Laurence Aeberhard

Romain Spagnoli

Océane Leprince

Sara Cooèer

Leo Cini

Projet n° 28

## **LOVAL**

*Architectes*

**PONT12**

**ARCHITECTES Sa**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Frédéric Brigger

Valérie Schaer

David Loreal

Martyna Lasik

Alexandre Boyens

Lara Baumgartner

Christiane Von Roten

Antoine Hahne

Projet n° 29

## **JARDIN D'HECTOR**

*Architectes*

**KOMPIS Sàrl**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Camille Cochet

Marie Lusetti

Olivier di Giambattista

Joachim Fritschy

Yann Bommelau

Projet n° 30

## **SOUS LES BRANCHES**

*Architectes*

**Ionas Laübli et Lopreno**

**architectes Sa**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Pascale Abbé

Joséphine Navailles

Danielle Vergères

Thomas Vidonne

Helena Sarmiento

Johana Benitez

Projet n° 31

## **ATLAS**

*Architectes*

**MATEI AGARICI**

**ARCHITECTES**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Nuno Abrunhosa

Ricardo Aguiar

Louise Mermaz

Mehdi Lakhdar

Matei Agarici

Projet n° 32

## **MONTJOLIPARCRIAN**

*Architectes*

**Bello Yurdakul**

**architectes**

Genève, Suisse

*Collaborateur*

Antonin Reber

Projet n° 33

**MONTSOURIS***Architectes***LVPH Architectes Sàrl**

Fribourg, Suisse

*Collaborateurs*

Paul Humbert

Delphine Serio

Mitko Iliev

Valerio Sartori

Ugo Masnada

Florian Cloux

Pauline Dubois

Monica Heleno

Projet n° 34

**LAISSEZ COULER  
LE PARC***Architectes***KOSMOS Architektur  
& Design Sàrl**

Zürich, Suisse

*Collaborateurs*

Leonid Slomimskiy

Dmitriy Prikhodko

Kristina Kramarenko

Projet n° 35

**MERVELLET***Architecte***Hugo Decramer  
Architecte**

Lausanne, Suisse

*Collaborateur*

Hugo Decramer

Projet n° 36

**Joli-Parc***Architectes***CLR architectes Sa**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Véronique Iten

Damien Chevalley

Patrick Longchamp

Benjamin Guyot

Marc Glaus

Pablo Gabet

Projet n° 37

**TANYA***Architectes***GDAP architectes**

Les Acacias, Suisse

*Collaborateurs*

David Gaston

Xavier Poulain

Raffaella Swoboda

Joan Massague Sanchez

Alix Houlon

Projet n° 38

**C T 1 PETIT VERGER***Architectes***José Luis Concha  
Jerónimo Architec****LAH Arquitectura**

Granada, Espagne

*Collaborateurs*

Ma del Carmen de Luna

Giménez

Ilektra Naoum

Leyre Hurtado López

Manuel Pichel Ruiz

Projet n° 39

**Les cèdres***Architectes***TK ARCHITECTURE Sa**

Petit-Lancy, Suisse

*Collaborateur*

Taïb Kali

Projet n° 40

**KOKKI ATORIUMU***Architectes***2dlc Architectes  
partenaires Sa**

Grand-Lancy, Suisse

*Collaborateurs*

Loïc Marguerat

Stéphane Lorenzini

Loris Thévenoz

Joan Sanz

Franck Delplanque

Projet n° 41

**CARAGOU***Architectes***michaël allimann  
architecte Sàrl**

Grand-Lancy, Suisse

*Collaborateur*

Michaël Allimann

Projet n° 42

**QUINZEAUMAXIMUM***Architectes***Detritus.**

Lausanne, Suisse

*Collaborateurs*

Claire Logoz

Bastian Marzoli

Projet n° 43

**TRAIT d'UNION***Architectes***Lopes &  
Périnet-Marquet  
Architectes EPFL Sàrl**

Genève, Suisse

*Collaborateurs*

Lopes Fernando

Emmanuel

Périnet-Marquet

Projet n° 44

**PETIT LU***Architectes***ALBERTO PEREZ GARCIA  
ARCHITECTE ETSAV**

Genève, Suisse

*Collaborateur*

Pauline Lavisse

Projet n° 45

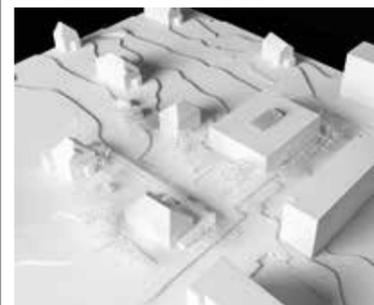
**Lieber Meister***Architectes***ALBERO ASENSI  
FRANCISCO JAVIER**

Ferney Voltaire, France

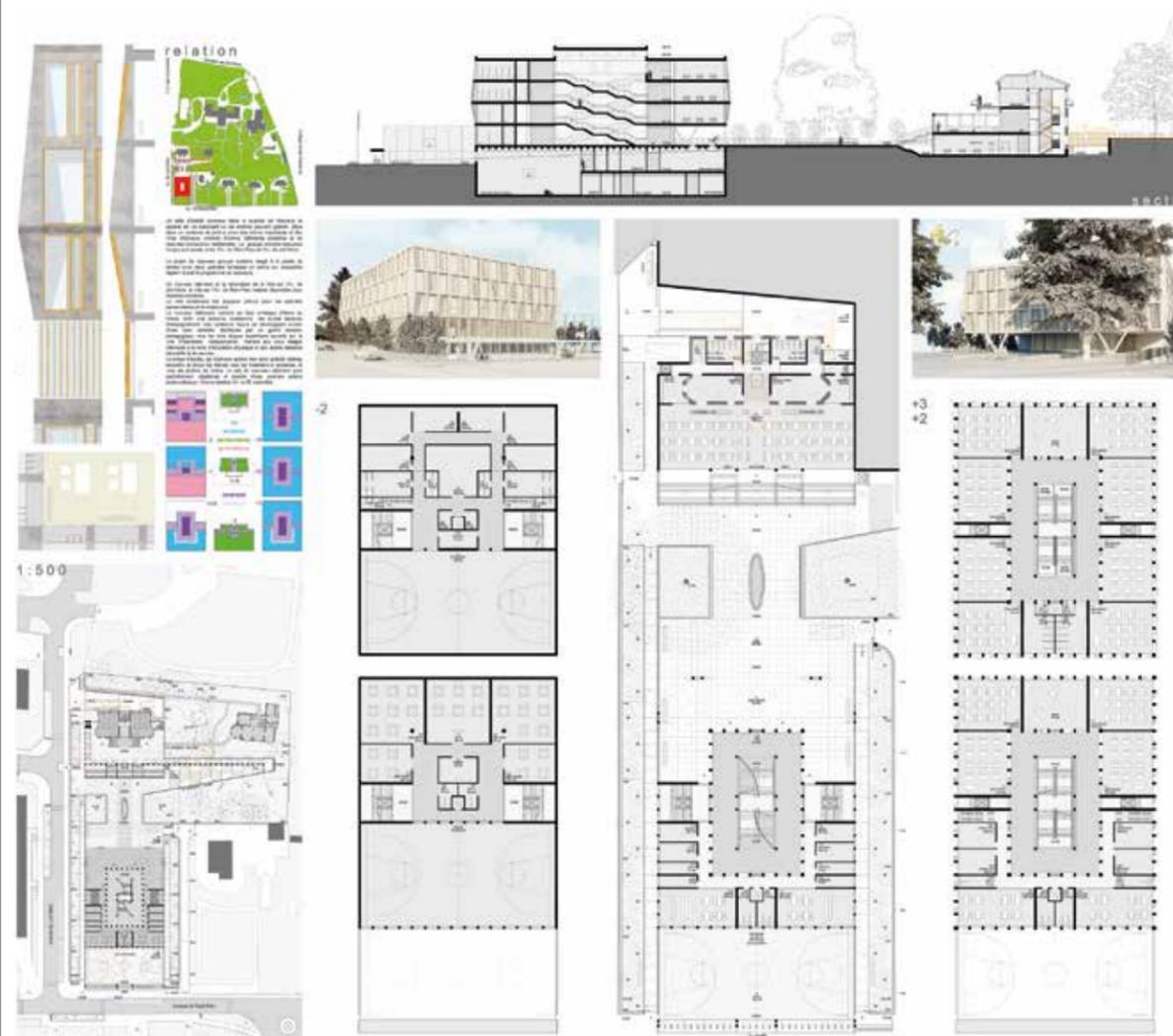
*Collaborateurs*

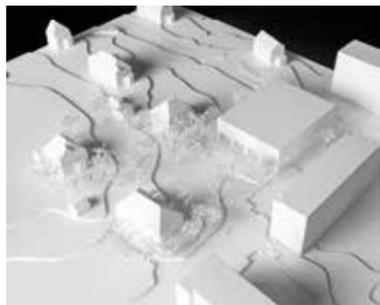
Francisco Javier Alvero Asensi

David Chinea



Projet n° 01

**jolie ronde***Architectes***giorgio campedel**



Projet n° 2  
**ARCADES DU PARC**  
*Architectes*  
**Oeschger Schermesser**  
*Architekten*



**Contexte**  
 L'emplacement de la nouvelle école primaire est caractérisé par son site plat et son accès facile à la voirie. Les conditions de construction sont favorables. Le terrain est plat et les conditions de construction sont favorables. Le terrain est plat et les conditions de construction sont favorables.

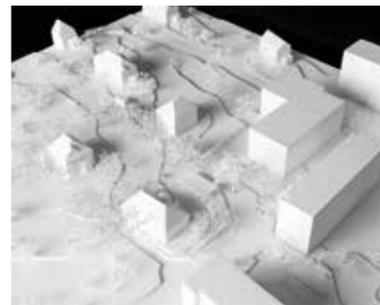
**Des intentions**  
 Le projet est une école primaire qui doit être conçue comme un lieu de vie et de travail. Elle doit être conçue comme un lieu de vie et de travail. Elle doit être conçue comme un lieu de vie et de travail.

**Les objectifs**  
 Les objectifs de ce projet sont de créer un lieu de vie et de travail qui soit agréable et fonctionnel. Les objectifs de ce projet sont de créer un lieu de vie et de travail qui soit agréable et fonctionnel.

**Les principes**  
 Les principes de ce projet sont de créer un lieu de vie et de travail qui soit agréable et fonctionnel. Les principes de ce projet sont de créer un lieu de vie et de travail qui soit agréable et fonctionnel.

**Les solutions**  
 Les solutions de ce projet sont de créer un lieu de vie et de travail qui soit agréable et fonctionnel. Les solutions de ce projet sont de créer un lieu de vie et de travail qui soit agréable et fonctionnel.

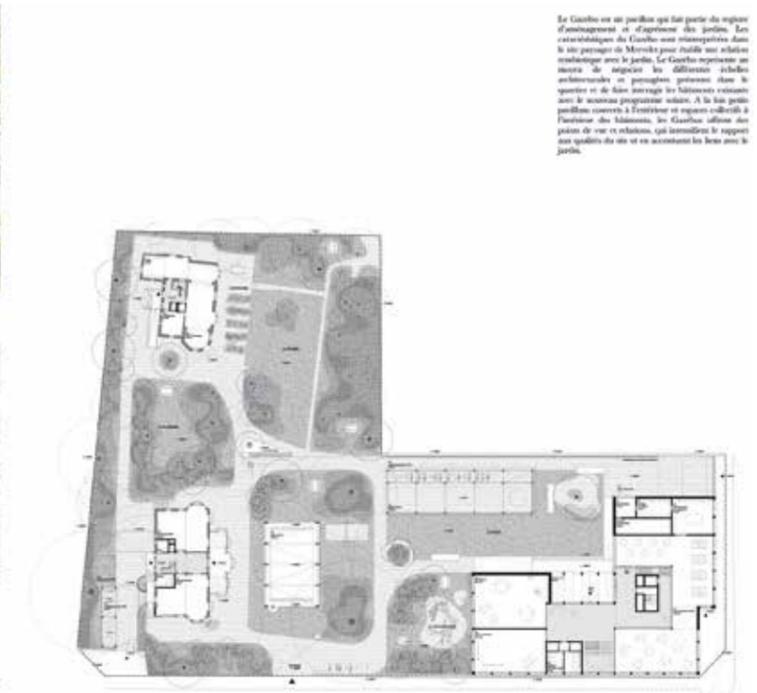
**Elevations and Sections**  
 The drawings show the building's facade with its rhythmic window patterns and the internal structure of the open-plan spaces. The elevations highlight the building's integration with the surrounding landscape and urban context.



Projet n° 3  
**Gazébo**  
*Architectes*  
**Dreier Frenzel Sàrl**  
**+ Tekhne Sa**

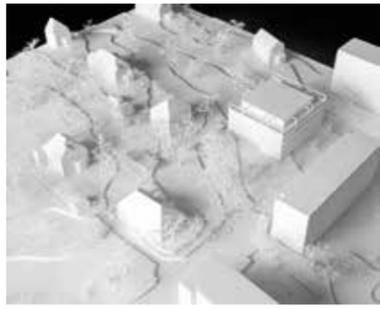


**Site Plans and Sections**  
 The drawings show the building's layout and its integration into the surrounding urban context. The sections illustrate the building's internal structure and the way it interacts with the ground and sky.

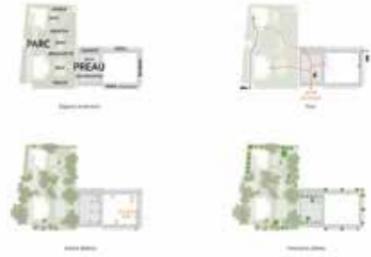


**Elevations and Sections**  
 The drawings show the building's facade with its rhythmic window patterns and the internal structure of the open-plan spaces. The elevations highlight the building's integration with the surrounding landscape and urban context.

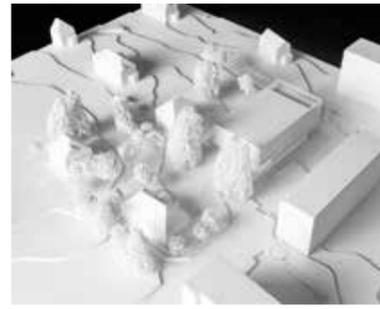
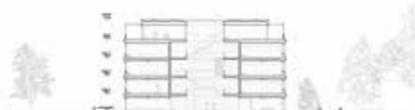
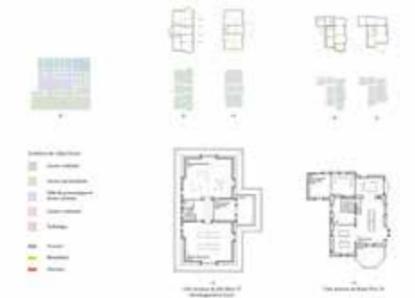
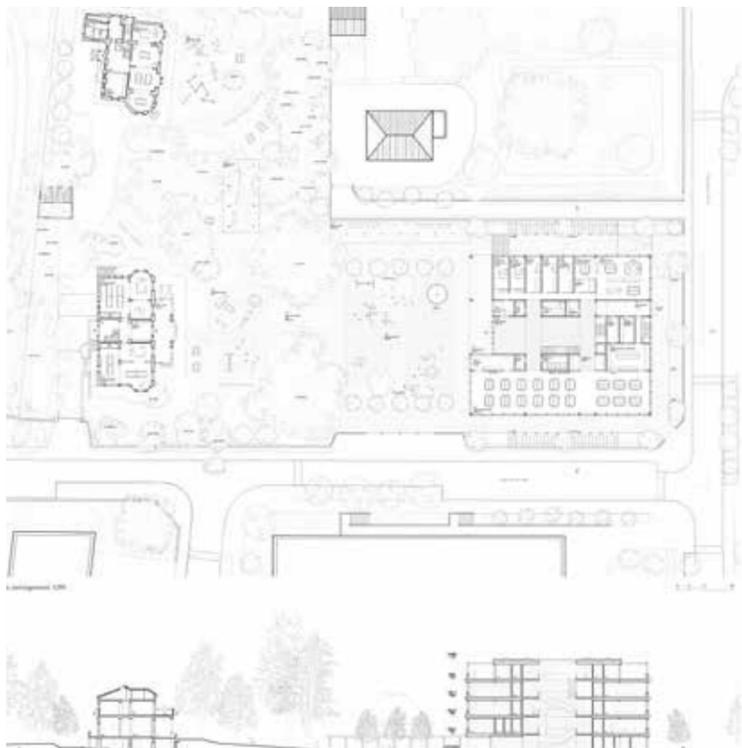
Le Gazébo est un pavillon qui fait partie du régime d'aménagement et d'entretien des jardins. Les caractéristiques du Gazébo sont déterminées dans le site plan de Merville pour faciliter son intégration avec le jardin. Le Gazébo représente un moyen de séparer les différents volumes architecturaux en promouvant l'ouverture dans le quartier et de faire émerger les bâtiments existants dans le contexte paysager actuel. À la fin, les pavillons construits à l'est et au sud sont reliés à l'ensemble des bâtiments. Le Gazébo offre des points de vue et relations, qui favorisent le rapport aux qualités de site et en accentuent les liens avec le jardin.



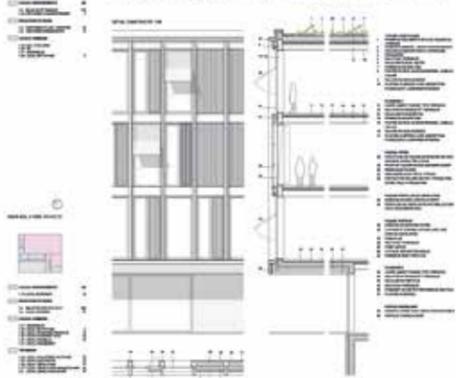
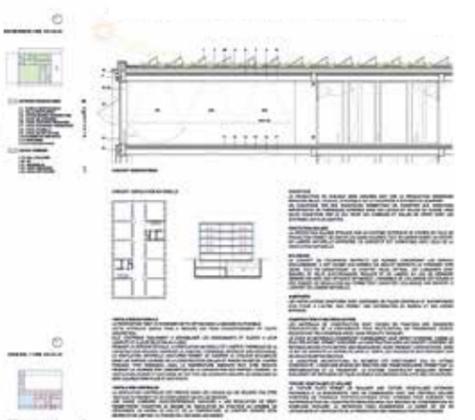
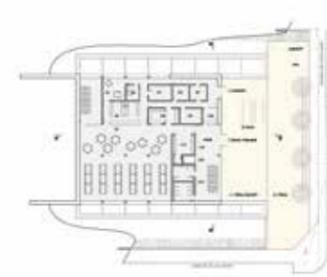
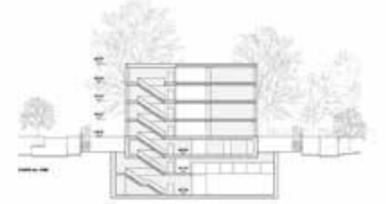
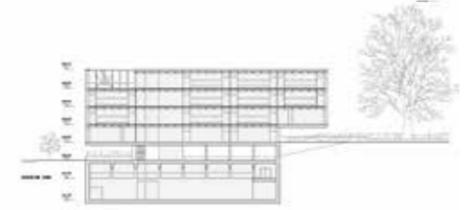
Projet n° 4  
**Joyeuse fête**  
Architectes  
**STUDIOV9**

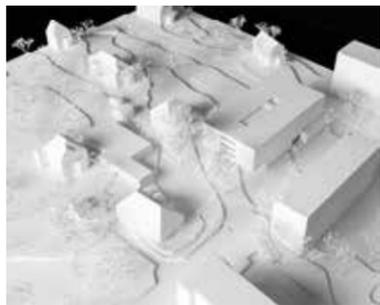


English description text for the 'Joyeuse fête' project, detailing the design and context.

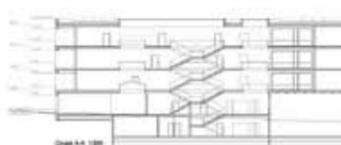


Projet n° 5  
**MERVELOUS**  
Architectes  
**D4 ATELIER  
D'ARCHITECTURE Sa**

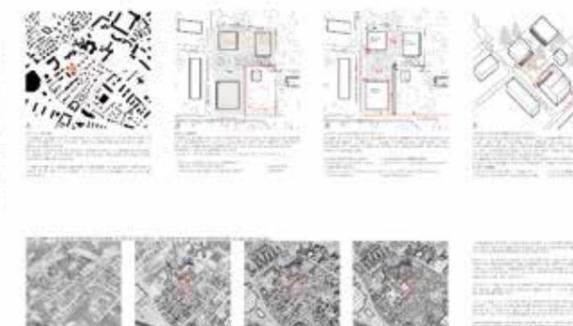
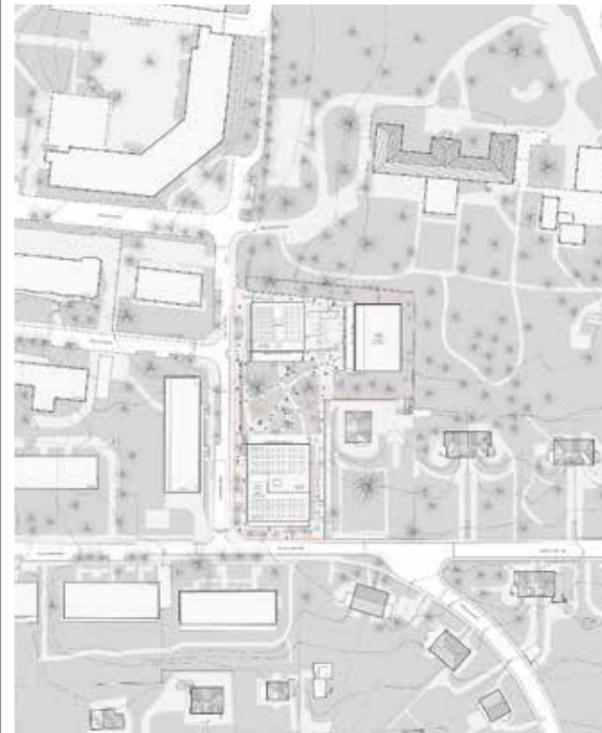
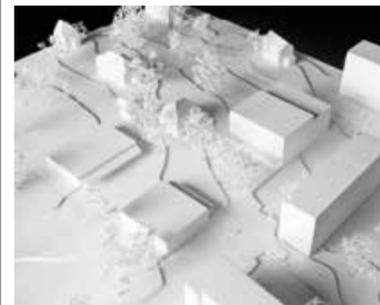


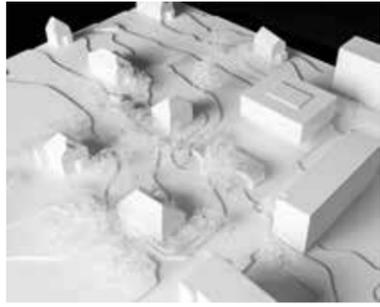


Projet n° 6  
**LARGO**  
Architectes  
«ROUSSINOV-DESIGN» Sàrl

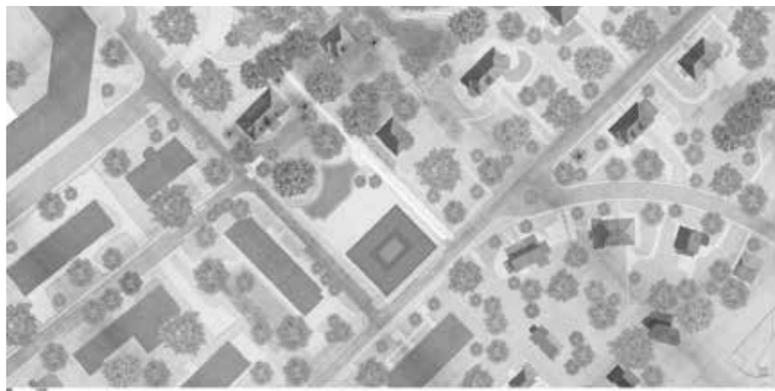


Projet n° 7  
**Alice**  
Architectes  
AARS architectes Sàrl

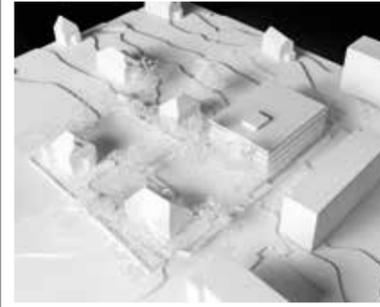
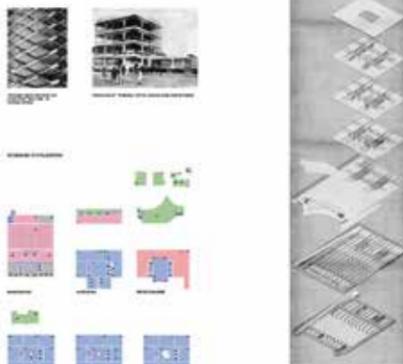




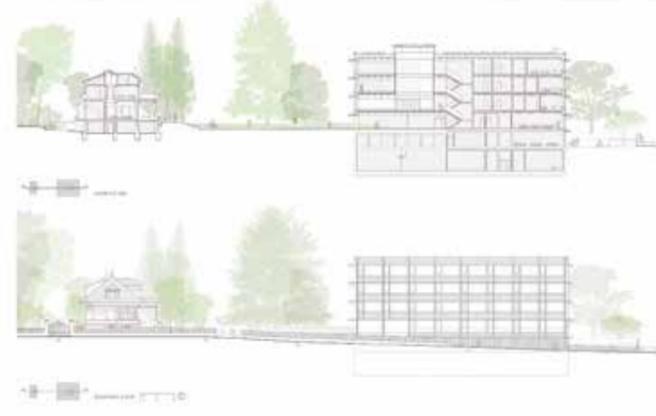
Projet n° 8  
**Zaublaterne**  
Architectes  
Jordi Cabos Arquitect

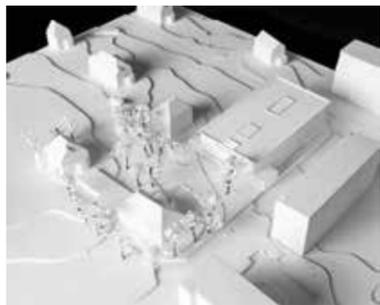


Textual content, likely project description or architectural notes, associated with the Zaublaterne project.



Projet n° 10  
**GENIUS LOCI**  
Architectes  
IGNACIO VILA  
ALMAZÀN / CCJV  
OFFICE ARCHITECTS

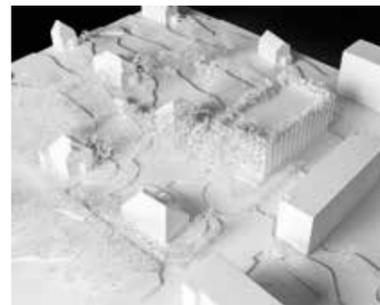
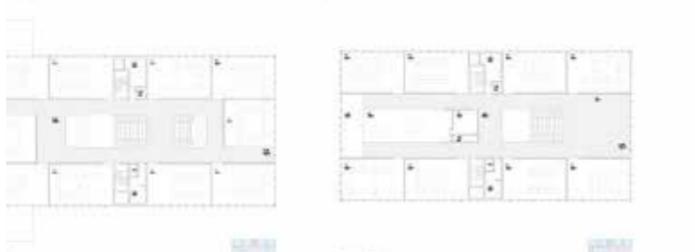
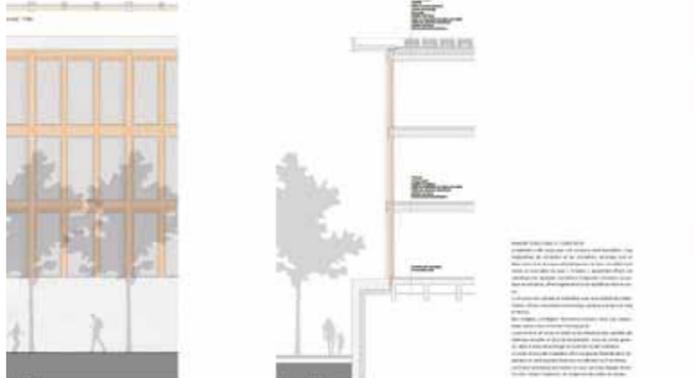




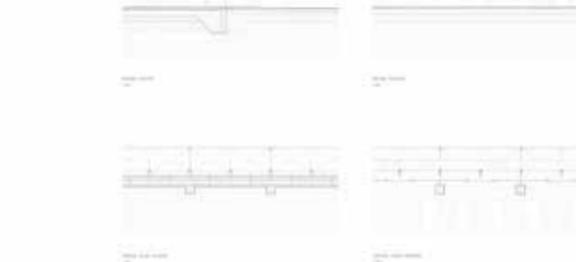
Projet n° 11  
**HAVRE**  
Architectes  
**PAR ARCHITECTURE Sàrl**

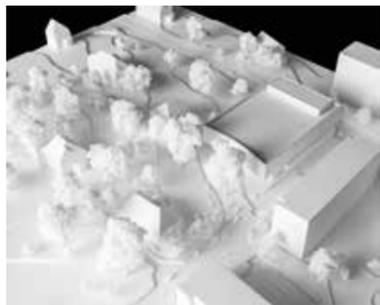


Le Havre est une ville nouvelle créée de toutes pièces dans les années 1950. Elle est le fruit d'un projet d'urbanisme ambitieux, conçu par Auguste Perret et ses collaborateurs. Le projet de la Bibliothèque de la ville de Havre est une œuvre majeure de l'architecture contemporaine, conçue par l'agence Par Architecture. Elle s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de modernisation de la ville, visant à créer un espace public de qualité et à offrir un cadre de vie agréable à ses habitants.

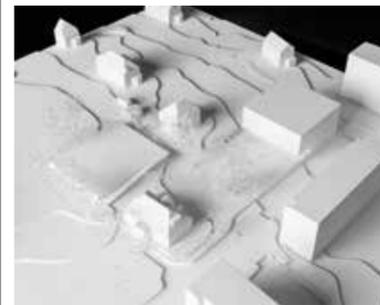
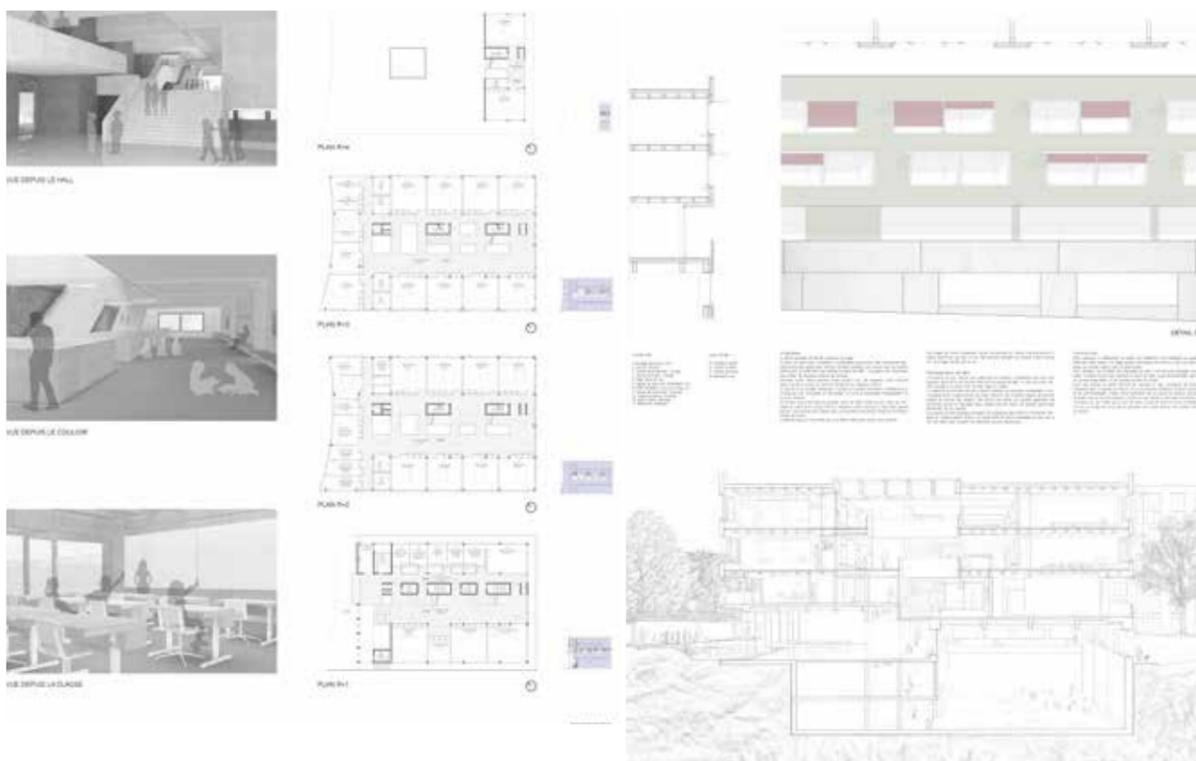


Projet n° 12  
**le nuage**  
Architectes  
**Personeni Raffaele Architectes Sàrl**



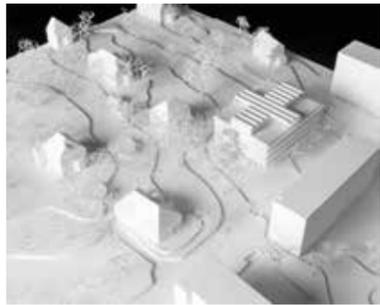


Projet n° 15  
**GRIMPERJOLIMONT**  
Architectes  
**LEMEROU ARCHITECTURE**

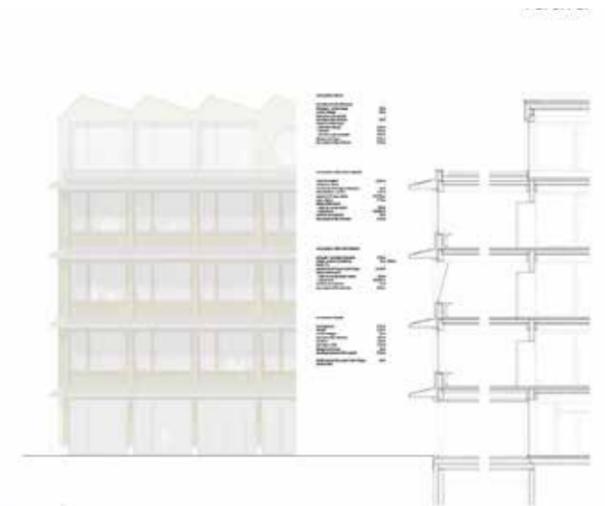
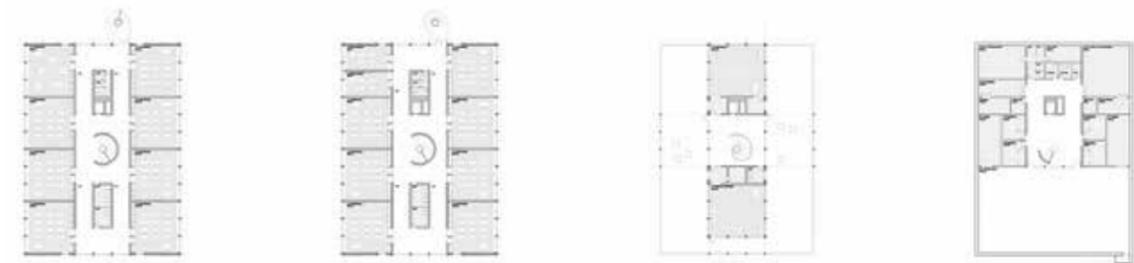
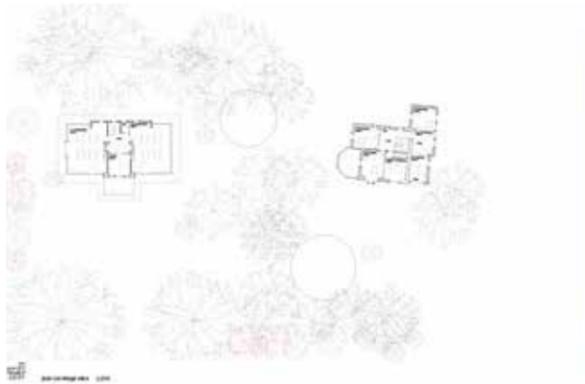


Projet n° 17  
**TRILOGIE**  
Architectes  
**Nicolas Adrien & Marcello Monti**

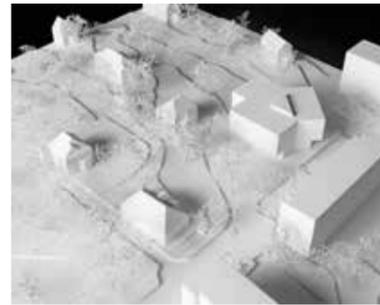
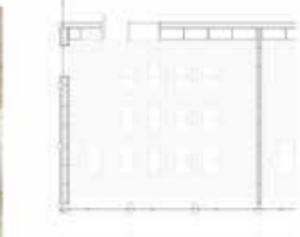




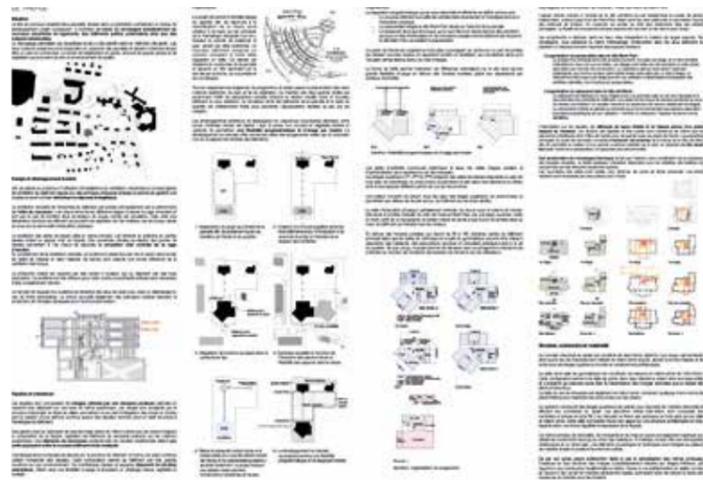
Projet n° 18  
**iduía**  
Architectes  
Wolf Obrist Architectes

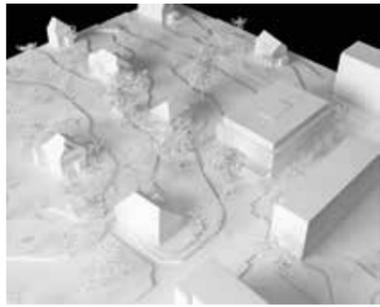


Textual content, likely a project description or program, located in the bottom left corner of the page.

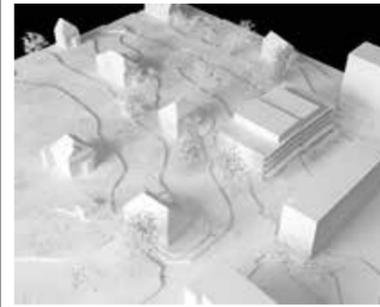
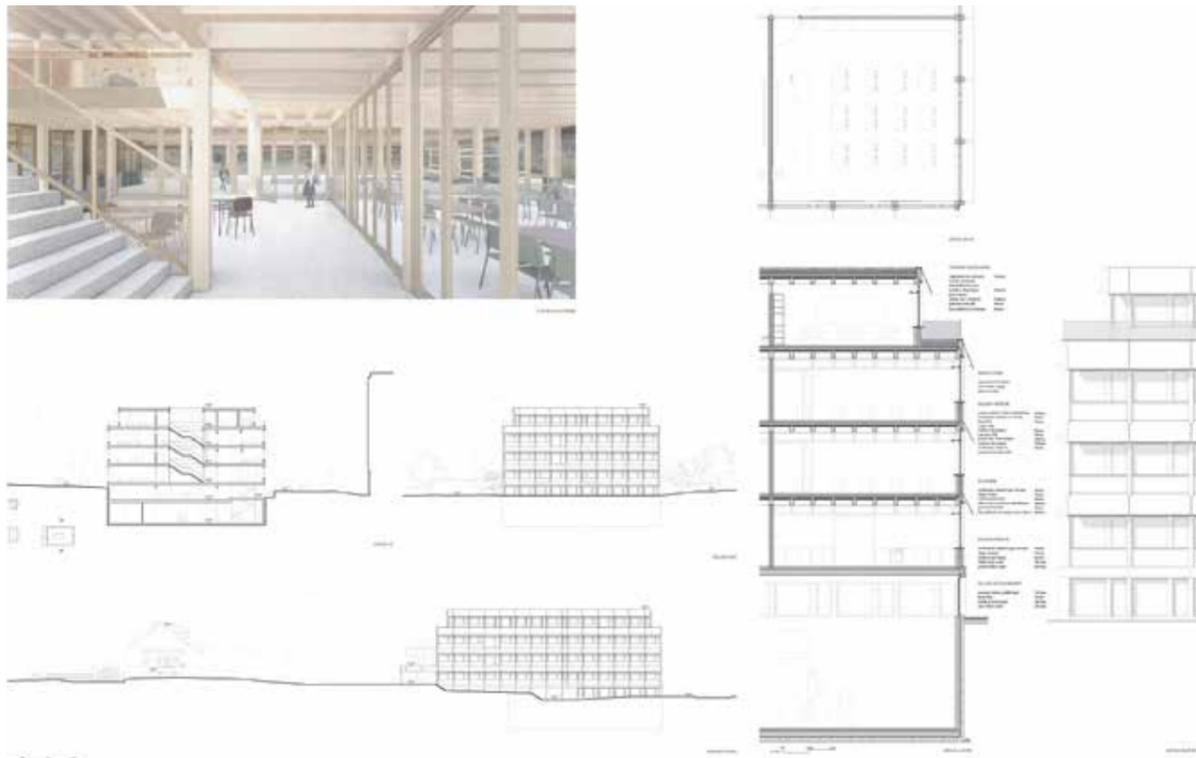
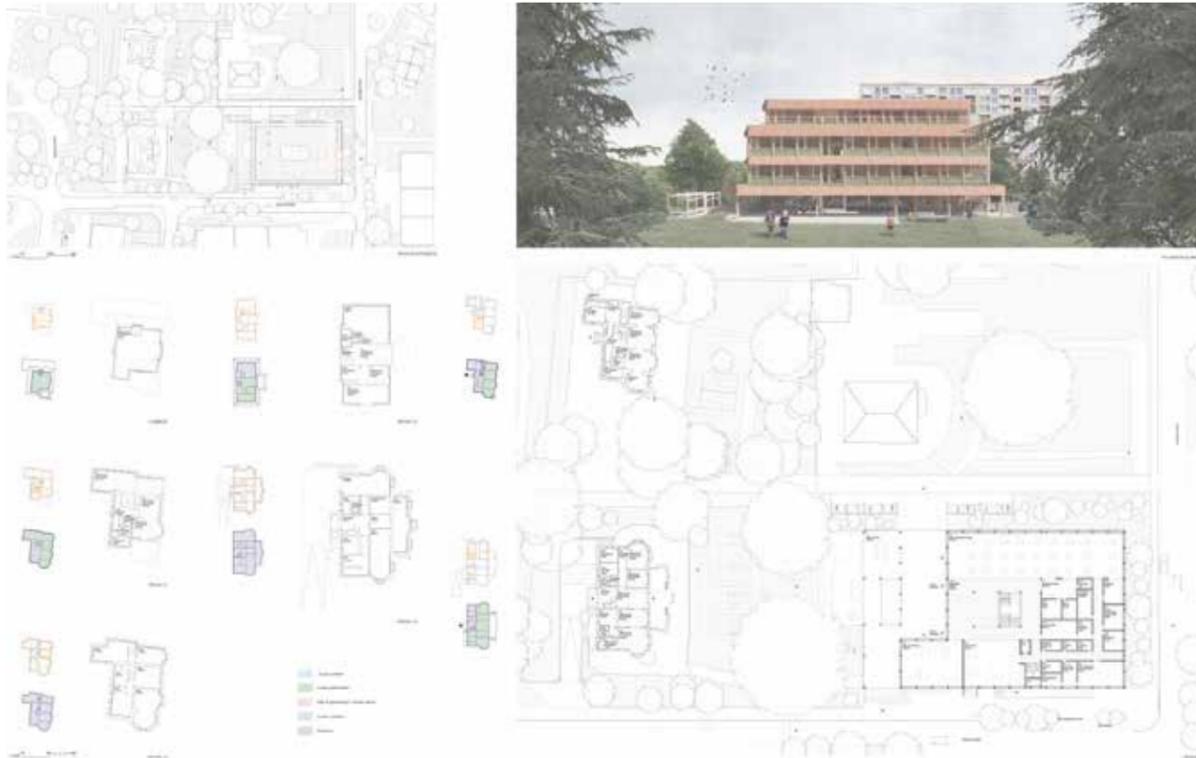


Projet n° 20  
**LE TRÉFLE**  
Architectes  
MAA Mulaj-Atsusaka Architectes

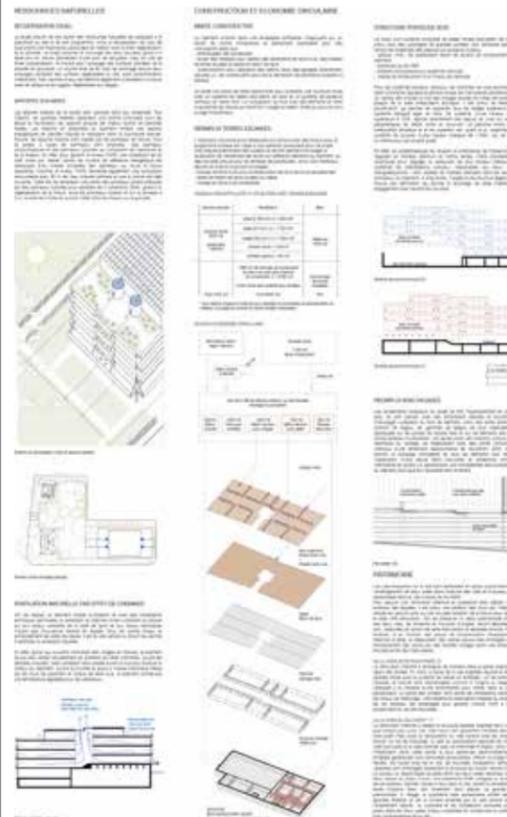


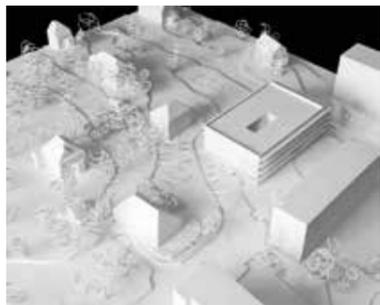


Projet n° 21  
**ENTRE LES CÈDRES**  
Architectes  
**SAMIR ALAOUI ARCHITECTES Sàrl**

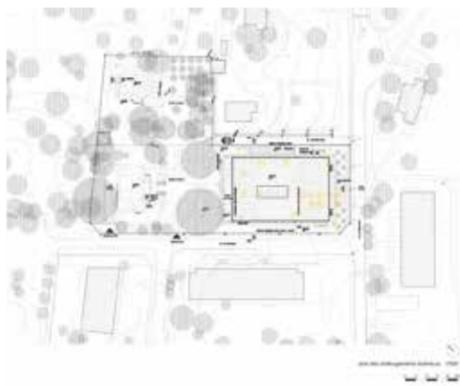


Projet n° 23  
**JUMELLES**  
Architectes  
**CABINET Fanny Noël Diogo Lopes**  
Architectes





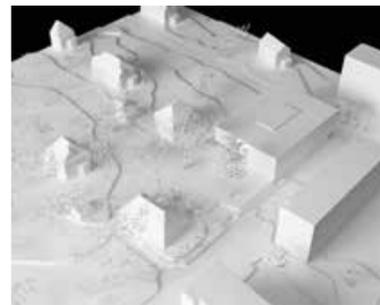
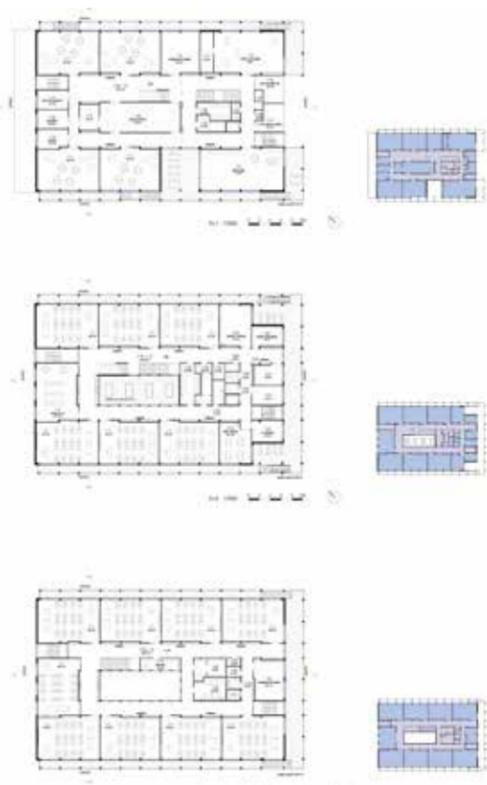
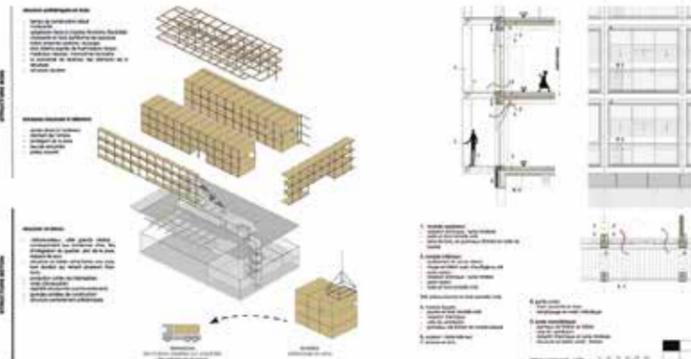
Projet n° 24  
**oasis**  
Architectes  
PLUS3-ARCHITECKCI sp.zo.o.



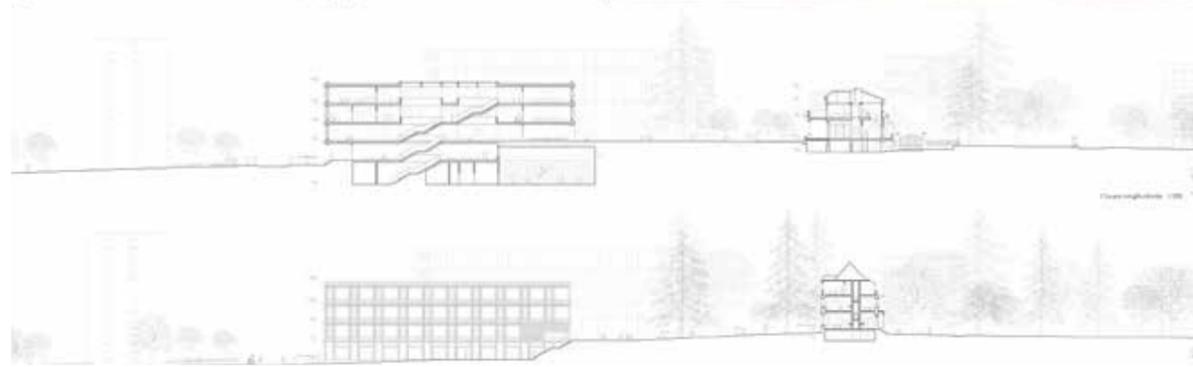
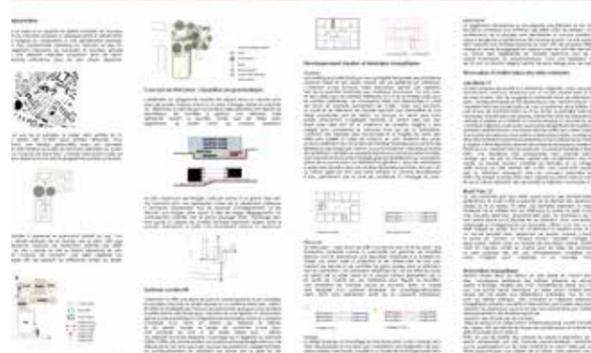
OASIS nouvelle école à Moravský

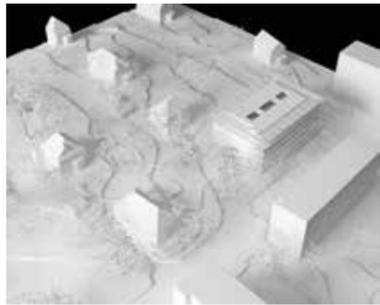
Text describing the project, including details about the school's design and its location in Moravský. The text discusses the architectural approach and the integration of nature into the school environment.

Text describing the project, including details about the school's design and its location in Moravský. The text discusses the architectural approach and the integration of nature into the school environment.



Projet n° 26  
**HÉ HO**  
Architectes  
Itten+Brechbühl Sa



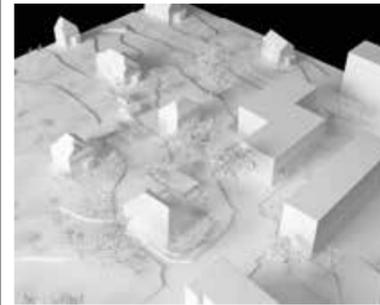


Projet n° 27  
**1,2,3 Petit Bois**  
 Architectes  
**STUDIOPLUS ARCHITECTES**

CONCOURS  
 Construction d'un groupe scolaire sectoriel (Petit Bois) | 1,2,3 Petit Bois

**STRUCTURE ET CONSTRUCTION**  
 Les volumes de volumes sont à concevoir avec une structure en béton armé...  
**STRATÉGIE CLIMATIQUE**  
 L'objectif principal est de concevoir un bâtiment performant...  
**COMPOSANTS ET AJUS**  
 Les plans de l'ouvrage et les dispositions sont à élaborer...  
**CIRCULATION INTERNE**  
 Les volumes généraux sont à concevoir...  
**FINISSE D'ÉCRAN**  
 Les finitions de façade sont à concevoir...  
**CONCOURS**  
 Construction d'un groupe scolaire sectoriel (Petit Bois) | 1,2,3 Petit Bois

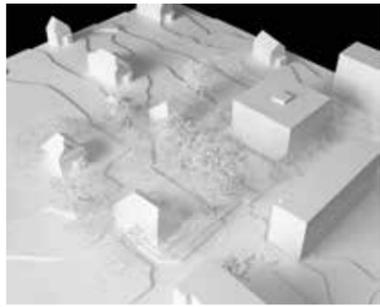
CONCOURS  
 Construction d'un groupe scolaire sectoriel (Petit Bois) | 1,2,3 Petit Bois



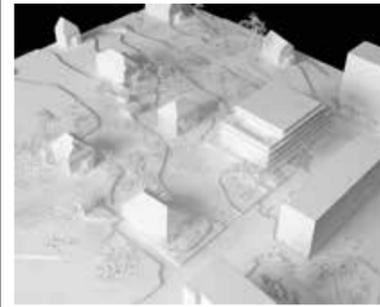
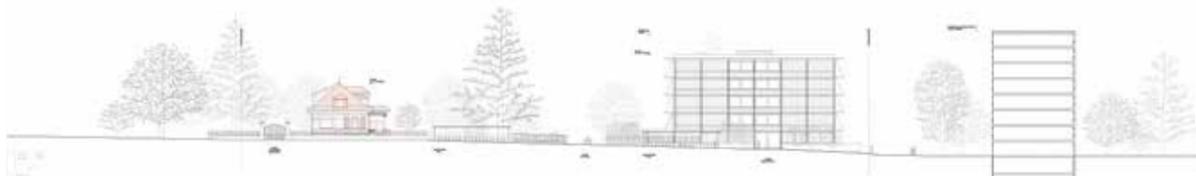
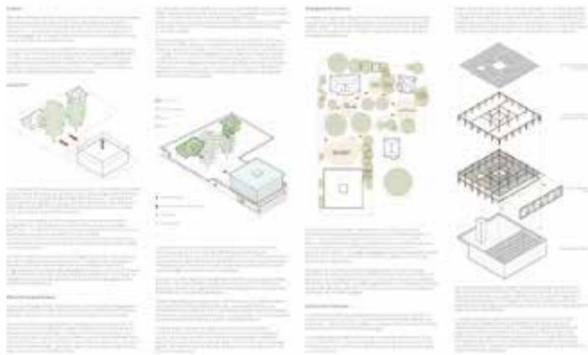
Projet n° 28  
**LOVAL**  
 Architectes  
**PONT12 ARCHITECTES Sa**

**La disposition du site**  
**La nouvelle école**  
**La continuité entre le passé et le présent**





Projet n° 29  
**JARDIN D'HECTOR**  
Architectes  
**KOMPIS Sàrl**



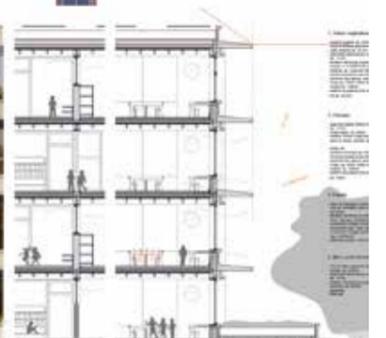
Projet n° 30  
**SOUS LES BRANCHES**  
Architectes  
**Ionas Lübli et Lopreno architectes Sa**

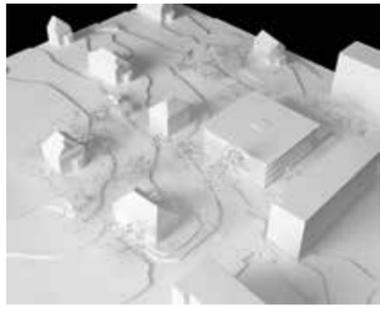


Introduction et description du projet  
Le projet de Sous les Branches est un bâtiment à usage mixte, composé de logements, d'un espace de coworking et d'un espace de restauration. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail, avec une architecture ouverte et flexible. Les espaces sont conçus pour être modulables, permettant d'adapter le bâtiment à différents usages et configurations. Le projet est situé dans un quartier en pleine croissance, avec un accès facile aux transports en commun et aux services de proximité.

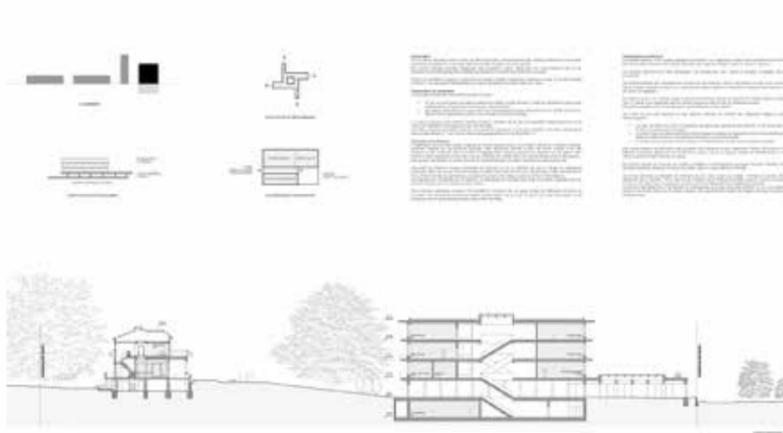


Programme du bâtiment  
Le programme du bâtiment est composé de logements, d'un espace de coworking et d'un espace de restauration. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail, avec une architecture ouverte et flexible. Les espaces sont conçus pour être modulables, permettant d'adapter le bâtiment à différents usages et configurations. Le projet est situé dans un quartier en pleine croissance, avec un accès facile aux transports en commun et aux services de proximité.

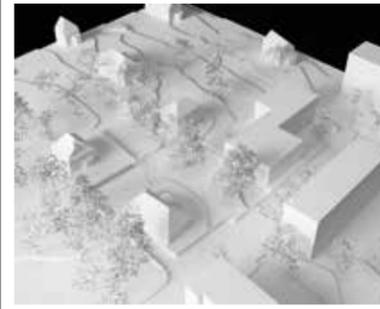




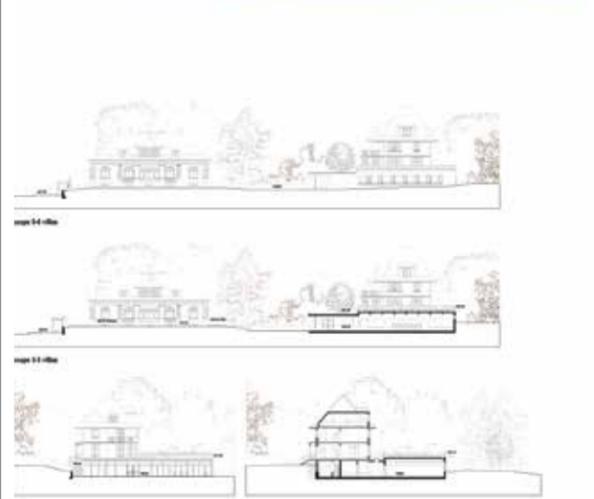
Projet n° 31  
**ATLAS**  
Architectes  
**MATEI AGARICI ARCHITECTES**

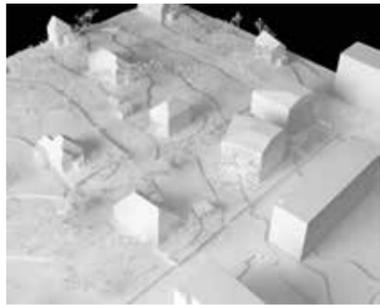


Textual content, likely project description or architectural notes, located in the bottom left corner of the page.



Projet n° 32  
**MONTJOLIPARCRIAN**  
Architectes  
**Bello Yurdakul architectes**

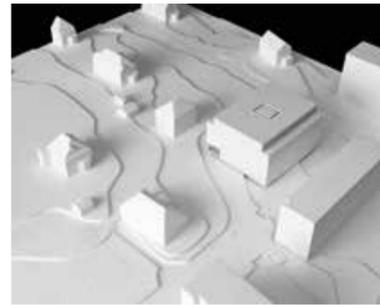
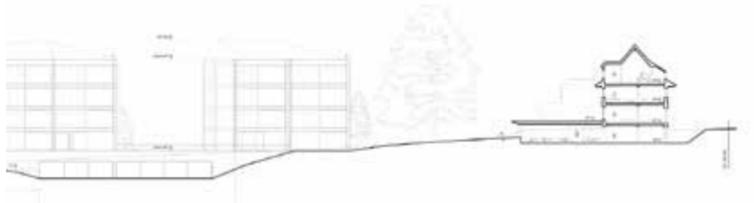
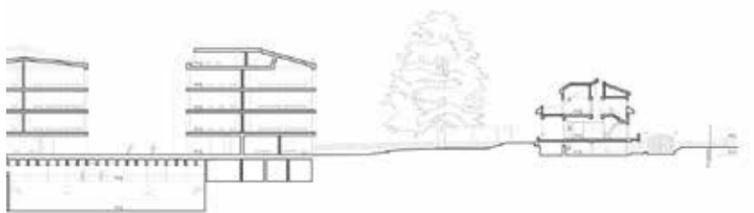




Projet n° 33  
**MONTsouris**  
Architectes  
LVPH Architectes Sàrl



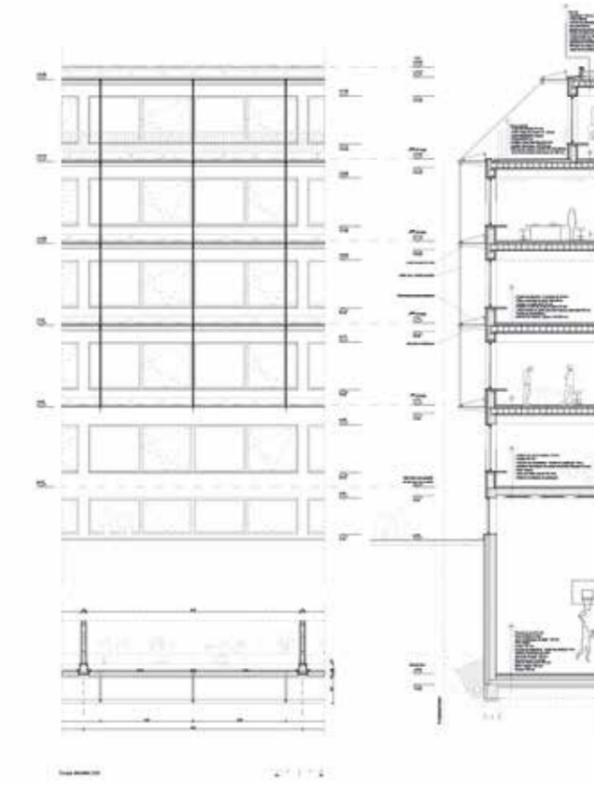
Textual content in the project brief, including project description and objectives.

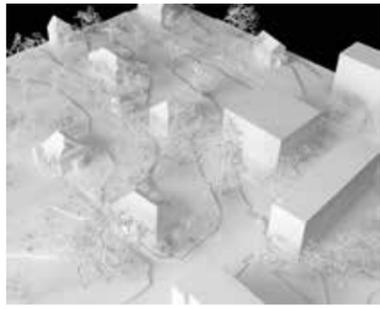


Projet n° 34  
**LAISSEZ COULER LE PARC**  
Architectes  
KOSMOS Architektur & Design Sàrl



Textual content in the project brief, including project description and objectives.





Projet n° 35  
**MERVELLET**  
Architecte  
Hugo Decramer Architecte



**Contexte**

Le projet Merveillet est un bâtiment scolaire de 12 classes, situé dans un quartier résidentiel de la commune de Merveillet. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer un bâtiment à deux niveaux, avec une partie souterraine pour les locaux techniques et les toilettes.

**Concept**

Le concept architectural est basé sur la notion de « maison collective ». Le bâtiment est conçu comme un ensemble de volumes qui s'organisent autour d'un espace commun central, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale. Les volumes sont reliés par des passerelles et des escaliers extérieurs, favorisant les échanges et la vie sociale.

**Matériaux**

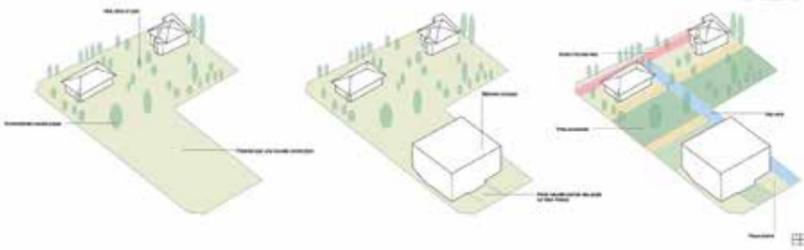
Le choix des matériaux est dicté par le contexte local et le désir de créer un bâtiment durable et agréable. Le bois est utilisé pour les façades et les intérieurs, apportant chaleur et naturel. Le béton est utilisé pour les structures et les revêtements de sol, offrant robustesse et simplicité.

**Intégration paysagère**

Le bâtiment est intégré dans le paysage existant grâce à des plantations d'arbres et de buissons, ainsi qu'à des espaces verts aménagés. Les volumes sont dissimulés derrière des haies et des arbres, créant une harmonie avec l'environnement.

**Conclusion**

Le projet Merveillet est un exemple de réussite architecturale, où la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétique se rejoignent pour créer un bâtiment scolaire moderne et accueillant.



**Matériaux**

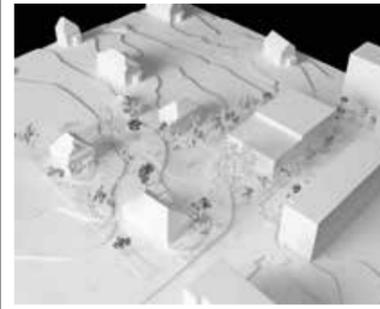
Le choix des matériaux est dicté par le contexte local et le désir de créer un bâtiment durable et agréable. Le bois est utilisé pour les façades et les intérieurs, apportant chaleur et naturel. Le béton est utilisé pour les structures et les revêtements de sol, offrant robustesse et simplicité.

**Intégration paysagère**

Le bâtiment est intégré dans le paysage existant grâce à des plantations d'arbres et de buissons, ainsi qu'à des espaces verts aménagés. Les volumes sont dissimulés derrière des haies et des arbres, créant une harmonie avec l'environnement.

**Conclusion**

Le projet Merveillet est un exemple de réussite architecturale, où la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétique se rejoignent pour créer un bâtiment scolaire moderne et accueillant.



Projet n° 36  
**Joli-Parc**  
Architectes  
CLR architectes Sa



**Contexte**

Le projet Joli-Parc est un bâtiment d'habitat collectif de 12 logements, situé dans un quartier résidentiel de la commune de Joli-Parc. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer un bâtiment à deux niveaux, avec une partie souterraine pour les locaux techniques et les toilettes.

**Concept**

Le concept architectural est basé sur la notion de « maison collective ». Le bâtiment est conçu comme un ensemble de volumes qui s'organisent autour d'un espace commun central, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale. Les volumes sont reliés par des passerelles et des escaliers extérieurs, favorisant les échanges et la vie sociale.

**Matériaux**

Le choix des matériaux est dicté par le contexte local et le désir de créer un bâtiment durable et agréable. Le bois est utilisé pour les façades et les intérieurs, apportant chaleur et naturel. Le béton est utilisé pour les structures et les revêtements de sol, offrant robustesse et simplicité.

**Intégration paysagère**

Le bâtiment est intégré dans le paysage existant grâce à des plantations d'arbres et de buissons, ainsi qu'à des espaces verts aménagés. Les volumes sont dissimulés derrière des haies et des arbres, créant une harmonie avec l'environnement.

**Conclusion**

Le projet Joli-Parc est un exemple de réussite architecturale, où la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétique se rejoignent pour créer un bâtiment scolaire moderne et accueillant.



**Contexte**

Le projet Joli-Parc est un bâtiment d'habitat collectif de 12 logements, situé dans un quartier résidentiel de la commune de Joli-Parc. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer un bâtiment à deux niveaux, avec une partie souterraine pour les locaux techniques et les toilettes.

**Concept**

Le concept architectural est basé sur la notion de « maison collective ». Le bâtiment est conçu comme un ensemble de volumes qui s'organisent autour d'un espace commun central, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale. Les volumes sont reliés par des passerelles et des escaliers extérieurs, favorisant les échanges et la vie sociale.

**Matériaux**

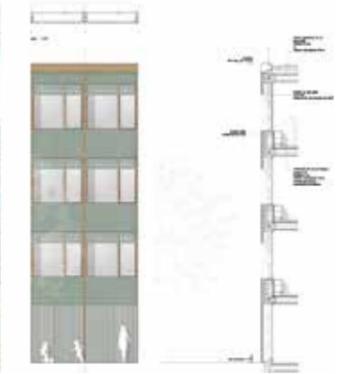
Le choix des matériaux est dicté par le contexte local et le désir de créer un bâtiment durable et agréable. Le bois est utilisé pour les façades et les intérieurs, apportant chaleur et naturel. Le béton est utilisé pour les structures et les revêtements de sol, offrant robustesse et simplicité.

**Intégration paysagère**

Le bâtiment est intégré dans le paysage existant grâce à des plantations d'arbres et de buissons, ainsi qu'à des espaces verts aménagés. Les volumes sont dissimulés derrière des haies et des arbres, créant une harmonie avec l'environnement.

**Conclusion**

Le projet Joli-Parc est un exemple de réussite architecturale, où la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétique se rejoignent pour créer un bâtiment scolaire moderne et accueillant.



**Contexte**

Le projet Joli-Parc est un bâtiment d'habitat collectif de 12 logements, situé dans un quartier résidentiel de la commune de Joli-Parc. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer un bâtiment à deux niveaux, avec une partie souterraine pour les locaux techniques et les toilettes.

**Concept**

Le concept architectural est basé sur la notion de « maison collective ». Le bâtiment est conçu comme un ensemble de volumes qui s'organisent autour d'un espace commun central, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale. Les volumes sont reliés par des passerelles et des escaliers extérieurs, favorisant les échanges et la vie sociale.

**Matériaux**

Le choix des matériaux est dicté par le contexte local et le désir de créer un bâtiment durable et agréable. Le bois est utilisé pour les façades et les intérieurs, apportant chaleur et naturel. Le béton est utilisé pour les structures et les revêtements de sol, offrant robustesse et simplicité.

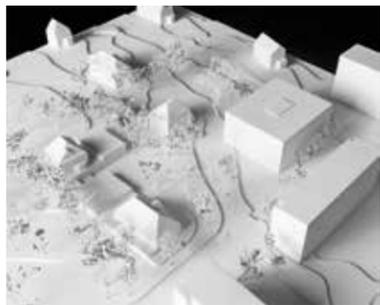
**Intégration paysagère**

Le bâtiment est intégré dans le paysage existant grâce à des plantations d'arbres et de buissons, ainsi qu'à des espaces verts aménagés. Les volumes sont dissimulés derrière des haies et des arbres, créant une harmonie avec l'environnement.

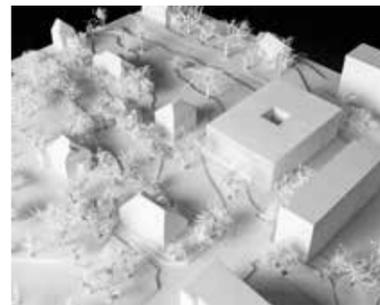
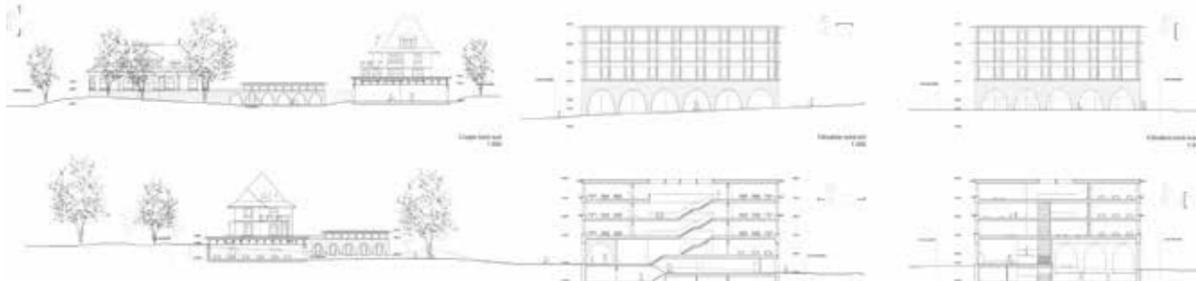
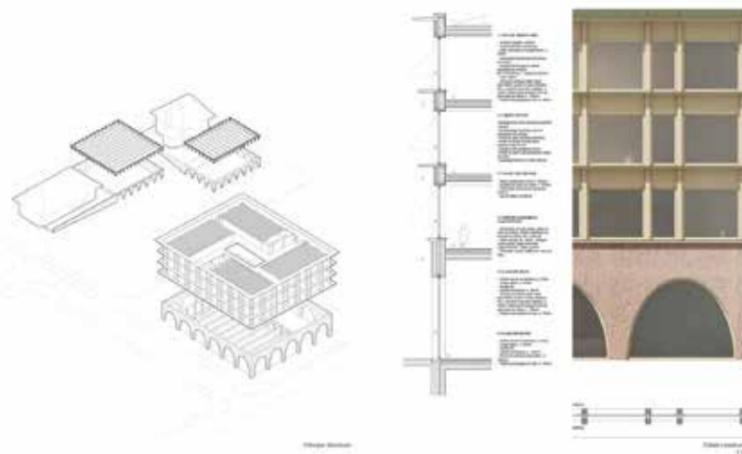
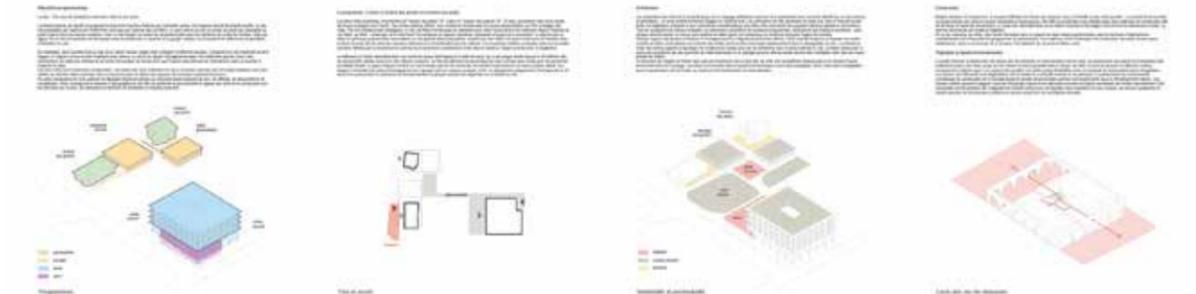
**Conclusion**

Le projet Joli-Parc est un exemple de réussite architecturale, où la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétique se rejoignent pour créer un bâtiment scolaire moderne et accueillant.

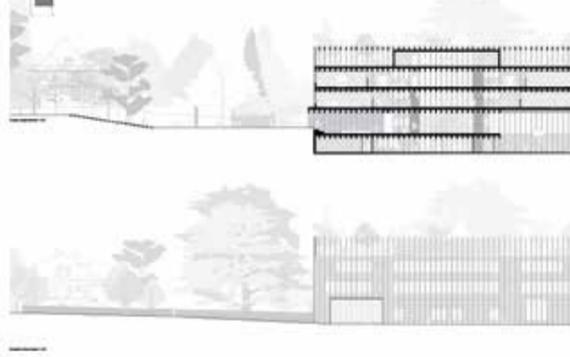
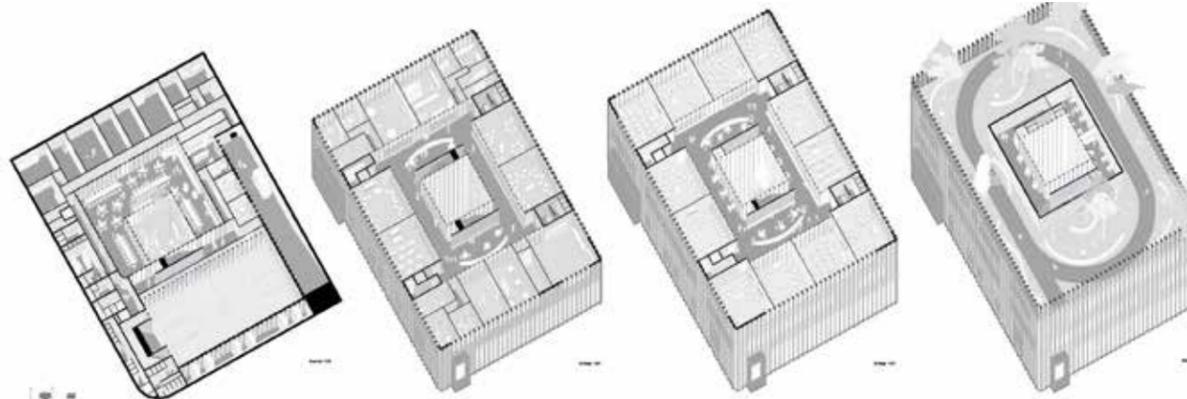
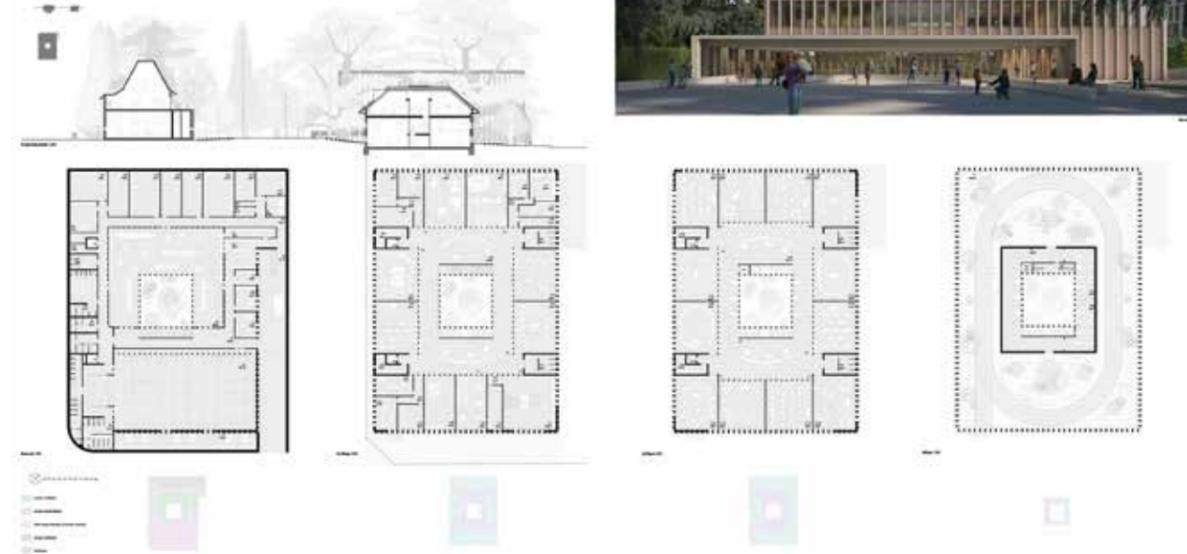
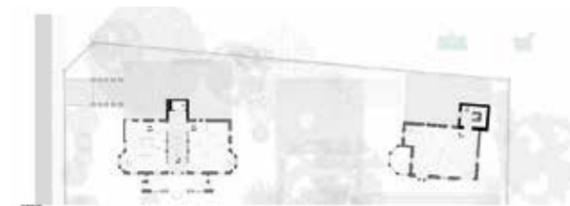


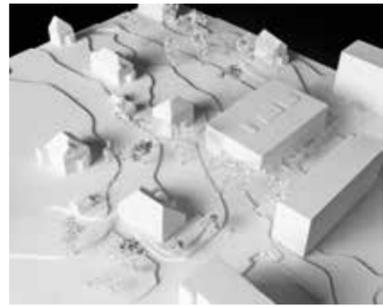


Projet n° 37  
**TANYA**  
Architectes  
GDAP architectes

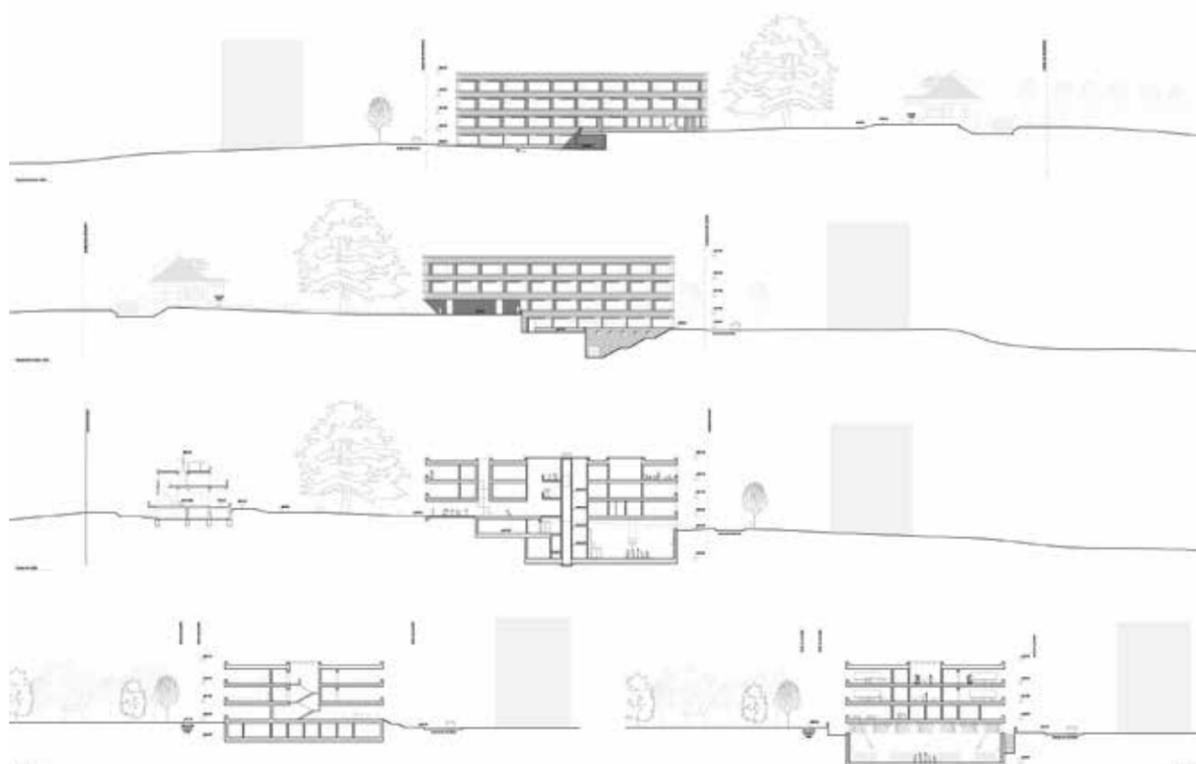


Projet n° 38  
**C T 1 PETIT VERGER**  
Architectes  
José Luis Concha Jerónimo  
Architecte LAH Arquitectura

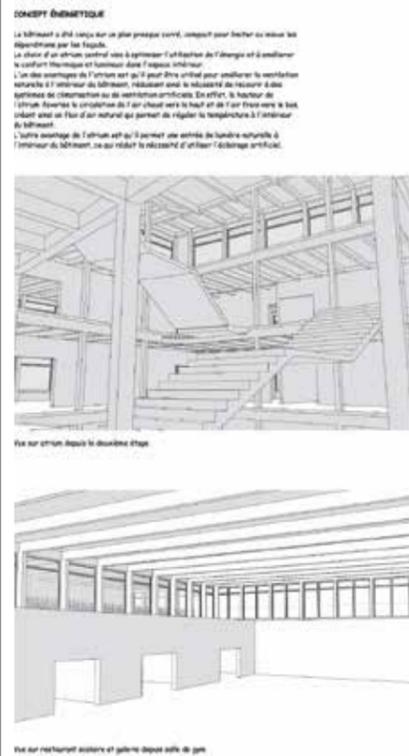
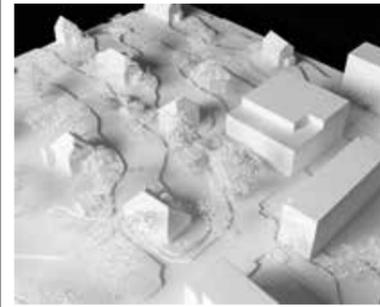




Projet n° 39  
**Les cèdres**  
Architectes  
TK ARCHITECTURE Sa



Projet n° 40  
**KOKKI ATORIUMU**  
Architectes  
2d1c Architectes partenaires Sa



**CONCEPT ÉNERGÉTIQUE**  
Le bâtiment a été conçu sur un plan presque carré, compact pour faciliter sa mise en dépendance par les façades.  
Le choix d'un volume central vise à optimiser l'utilisation de l'énergie et à améliorer le confort thermique et lumineux dans l'espace intérieur.  
Les deux volumes de l'atrium ont été conçus pour permettre la ventilation naturelle et l'insolation du bâtiment, réduisant ainsi le besoin de recours à des systèmes de climatisation ou de ventilation artificiels. En effet, le facteur de l'atrium favorise la circulation de l'air chaud vers le haut et de l'air frais vers le bas créant ainsi un flux d'air naturel qui permet de réguler la température à l'intérieur du bâtiment.  
L'autre avantage de l'atrium est qu'il permet une entrée de lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment, ce qui réduit le besoin d'un éclairage artificiel.

**REMARQUE SUR LES VELLAS**  
Espace qui sert de coordination avec le CASI.  
Avec une technique de l'architecture énergétique.

**ADAPTATION DES COMPLEXES**  
Évacuation de surface.  
Rise en sol de la charpente.  
Respect des vues.

**TRANSFORMATION DU 1<sup>er</sup>**  
Création de bureaux indépendants pour le personnel de soutien scolaire, de la restauration et de gestion.  
Réhabilitation des lieux existants existants.  
Installation de la cuisine scolaire.  
Permettant de garder pour agrandissement de l'espace.  
Suppression des portes ouvertes.

**TRANSFORMATION DU 2<sup>ème</sup>**  
Mise en place d'une zone d'attente d'accueil PMR au rez.  
Création d'un parking aux rampes PMR.  
Aménagement d'un espace dédié à l'entrée du forum.  
Permettant de mieux percevoir et d'être plus visible pour guider une meilleure fluidité de l'espace.  
Construction des escaliers sur place.

**TRANSFORMATION DU SOUS-SOL**  
Adaptation et création de lieux accessibles depuis l'atrium.  
Possibilité ouverte de déplaçer (hors programme).

**ADAPTATION DES COMPLEXES**  
Création d'un bureau de responsable avec terrasse dédiée.  
Réfection de la toiture existante en toiture.  
Intégration de certaines végétations dans les surfaces perméables.

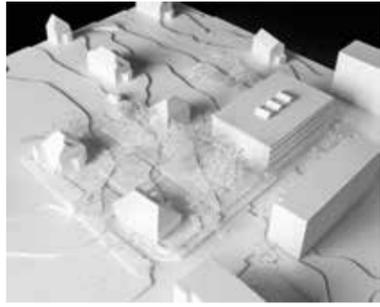
**TRANSFORMATION DU REZ**  
Mise en place d'une zone PMR avec la création de l'atrium.  
Création de deux volumes accessibles depuis l'atrium.  
Réception des visiteurs et gestion des appels et des

**TRANSFORMATION DU SOUS-SOL**  
Aménagement de locaux techniques dédiés (hors programme CASI).  
Création d'un local accessible depuis l'atrium.  
Possibilité ouverte de déplaçer (hors programme).

**ÉCHELLE LO**  
0m  
10m  
20m  
30m  
40m  
50m  
60m  
70m  
80m  
90m  
100m

01 ÉTAGE 1/200  
02 ÉTAGE 1/200  
03 REZ 1/200  
04 SOUS-SOL 1/200  
05 COUPE 01 1/200  
06 COUPE 02 1/200  
07 COUPE 03 1/200  
08 DE DÉVELOPPEMENT (01-07) 1/200





Projet n° 43  
**TRAIT d'UNION**  
Architectes  
**Lopes & Périnet-Marquet**  
Architectes EPFL Sàrl



Le projet est un bâtiment d'habitat collectif de 120 logements, situé dans un quartier rénové de la ville de Lausanne. L'objectif est de créer un cadre de vie moderne et durable, en intégrant des espaces communs et des services de proximité.



Le bâtiment est conçu pour offrir une grande variété de typologies de logements, adaptés aux différents besoins des habitants. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie.

Le projet a été conçu en collaboration avec les habitants du quartier, afin de répondre à leurs attentes et de créer un cadre de vie adapté à leur mode de vie.

Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité, et les équipements sont sélectionnés pour leur efficacité énergétique.

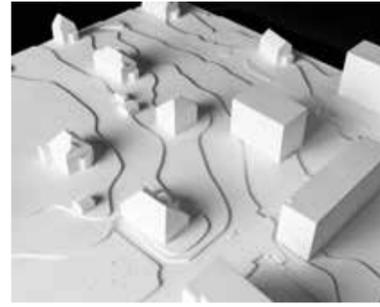
Le projet est un exemple de réussite de la rénovation urbaine, qui permet de créer un cadre de vie moderne et durable, tout en préservant le caractère du quartier.



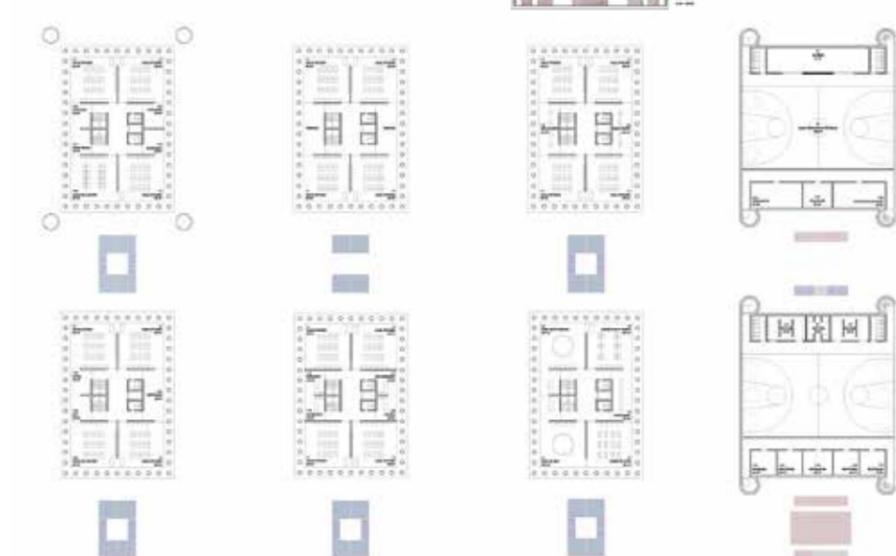
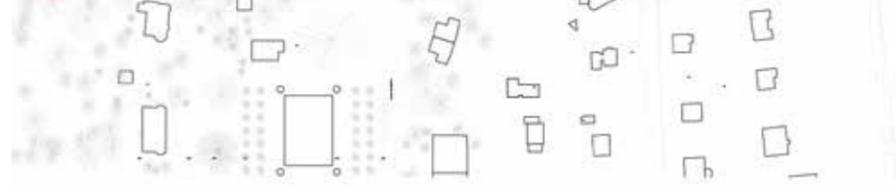
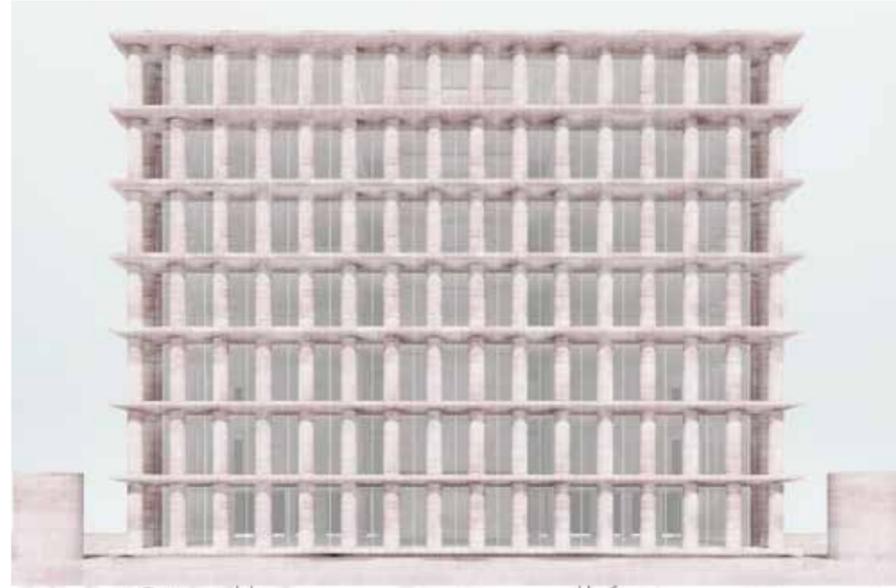
Le bâtiment est conçu pour offrir une grande variété de typologies de logements, adaptés aux différents besoins des habitants. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie.

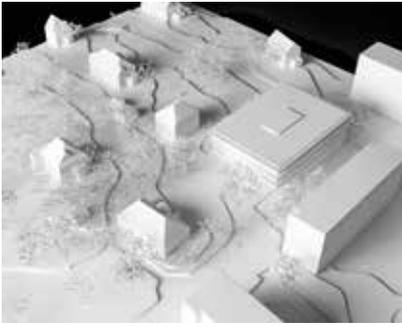


Le projet a été conçu en collaboration avec les habitants du quartier, afin de répondre à leurs attentes et de créer un cadre de vie adapté à leur mode de vie.

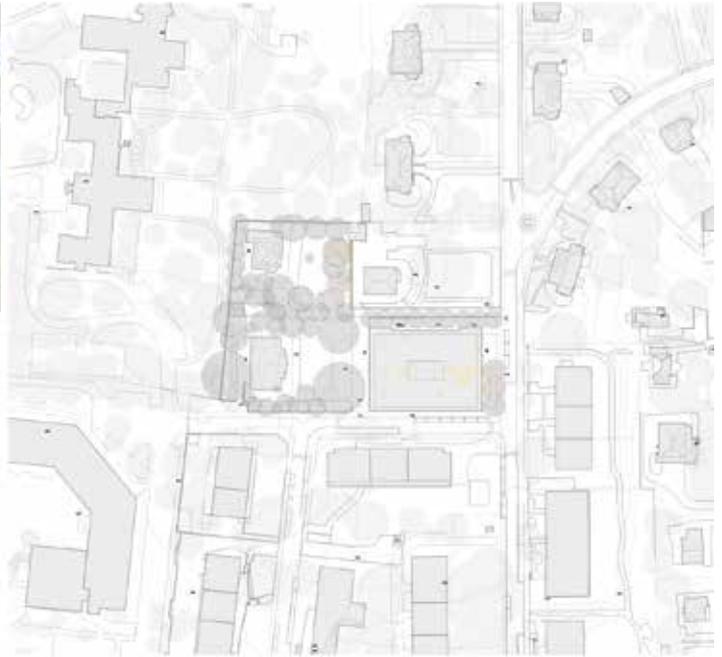


Projet n° 44  
**PETIT LU**  
Architectes  
**ALBERTO PEREZ GARCIA**  
ARCHITECTE ETSAV





Projet n° 45  
**Lieber Meister**  
 Architectes  
**ALBERO ASENSI**  
**FRANCISCO JAVIER**



**REPERCUSSIONS D'UN PROJET D'ÉCOLE**  
 L'objectif principal de ce projet est de créer un espace éducatif qui favorise l'apprentissage par l'expérience et la collaboration. L'architecture joue un rôle central dans la mise en œuvre de cette vision, à travers la conception d'espaces flexibles et polyvalents qui peuvent s'adapter à différents modes d'enseignement et d'apprentissage.

**LES DÉFIS DE LA CONCEPTION**  
 La conception de ce projet a été marquée par plusieurs défis majeurs. Tout d'abord, il a fallu concilier les exigences fonctionnelles et pédagogiques avec des contraintes budgétaires et techniques. Ensuite, il a été essentiel de créer un environnement qui encourage l'interaction sociale et le développement des compétences transversales des élèves.

**LES SOLUTIONS ARCHITECTURALES**  
 Les architectes ont opté pour une solution basée sur la transparence et l'ouverture. L'utilisation de grandes baies vitrées permet de créer un lien étroit entre l'intérieur et l'extérieur, favorisant ainsi l'apprentissage par l'observation et l'expérience directe. De plus, la conception de plateformes et de zones communes encourage les échanges et la coopération entre les élèves.

**LES BÉNÉFICES DU PROJET**  
 Ce projet a permis de créer un cadre d'apprentissage innovant et stimulant. L'architecture a contribué à améliorer la motivation des élèves et à favoriser leur engagement dans les activités éducatives. Enfin, le projet a servi de modèle pour d'autres établissements scolaires cherchant à intégrer l'architecture dans leur démarche pédagogique.

